PN-ABT-886

Club du Sahel (OCDE) CILSS
Ministère de la Coopération

Programme d'études
«Espaces régionaux en Afrique de l'Ouest»

Le Cameroun sous l'emprise commerciale du Nigeria ?

Le cas des produits alimentaires

Jean **Engola Oyep** (ISH, Yaoundé)
et Dominique **Harre** (IRAM)

décembre 1992

INRA *(Montpellier)* **UNB** *(Cotonou)* **IRAM** *(Paris)*

Echanges, politiques agricoles et dynamique des espaces régionaux en Afrique de l'Ouest

Programme d'étude et de recherche 1989-92 de l'equipe INRA-IRAM-UNB

Ce programme prolonge et élargit les travaux engagés en 1987 sur les échanges régionaux, le commerce frontalier et la sécurité alimentaire

Il s'inscrit dans les perspectives tracées par le **séminaire CILSS/Club du Sahel de Lomé (novembre 1989)** sur les espaces céréaliers regionaux en Afrique de l'Ouest

Son objectif est de contribuer à la définition de politiques régionales visant à

- intensifier les échanges basés sur les complémentarités entre les agricultures des pays d'Afrique de l'Ouest
- et à assurer une meilleure cohérence des politiques agricoles nationales

pour créer un environnement plus favorable au développement des productions agricoles

L'approche retenue est l'analyse de la dynamique des espaces d'intégration économique régionaux en Afrique de l'Ouest

La methode utilisée combine collecte/croisement des données existantes avec observations de terrain sur les échanges transfrontaliers, les stratégies des opérateurs et l'impact des politiques

La responsabilite scientifique et la coordination sont assurées par

- Johny **Egg**, chargé de recherche a l'INRA, John O **Igue**, professeur a l'UNB, et Jérôme **Coste**, chargé de programme a l'IRAM,
- avec l'appui de Jean **Coussy**, maitre de conférence a l'EHESS, Jean-Jacques **Gabas**, enseignant-chercheur au COBEA (Université d'Orsay) et consultant Club du Sahel, ainsi que de Dominique **Gentil**, chargé de programme a l'IRAM, Emmanuel **Gregoire** (CNRS) et Agnès **Lambert**, Chargée de Mission a l'IRAM

L'équipe de travail est composée d'économistes, de géographes et de socio-anthropologues, français et africains

Les travaux sur le sous-espace Est ont été conduits par

Alix Servat **Afouda** (LARES-Cotonou), Chacko **Cherif** (Primature-Niamey), Jean **Engola Oyep** (ISH, Yaoundé), Johny **Egg** (INRA-Montpellier), Emmanuel **Grégoire** (CNRS-Paris, ORSTOM-Niamey), Dominique **Harre** (IRAM), John **Igue** (UNB-Cotonou), Joanna **Katelbach** (IRAM), Harouna **Koré** (Université de Niamey), Mouftaou **Laleye** (Université d'Ilé Ifé), Mouctar **Mamadou** (DSD-Ministère du Plan-Niamey), Daniel **Martinet** (CILSS/DIAPER-SAP-Niamey), Dominique **Mas** (DAEP/Ministère du Plan-Niamey), David **Naudet** (Ministere du Plan-Niamey), Bio Goura **Soulé** (LARES, Cotonou)

- ***Le financement** est assuré par plusieurs agences de coopération réunies au sein du Club du Sahel (OCDE), notamment le Ministère français de la Coopération (sous-direction du développement rural)*
Les moyens sont mis en oeuvre par l'IRAM

- *L'étude est réalisée en étroite **collaboration avec le CILSS** (notamment le programme «espaces régionaux» de la DPE, le projet «diagnostic permanent», la mission française régionale d'appui au CILSS et le programme PRISAS-MSU de l'Institut du Sahel),*
*et le **Secrétariat du Club du Sahel** (Jean-Marc Pradelle, responsable du dossier «espaces régionaux») et la cellule CINERGIE, basée à la Banque Africaine de Développement*

INRA-ESR
Institut National de la Recherche Agronomique
Département d'Economie et Sociologies Rurales
3191, route de Mende B P 5056
34033 Montpellier Cédex 1

UNB
(Université Nationale du Bénin)
Département de Géographie
B P 526
Cotonou

IRAM
(Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement)
49, rue de la Glacière
75013 Paris

PN-ABT-886

LE CAMEROUN SOUS L'EMPRISE COMMERCIALE DU NIGERIA ?

Le cas des produits alimentaires

Jean Engola Oyep

Dominique Harre

Les idees exprimees et les faits exposés dans ce rapport le sont sous la responsabilité de l'auteur
et n'engagent pas nécessairement le Ministere de la Coopération, l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS

AVERTISSEMENT

Ce rapport est publié dans le cadre de l'étude "Echanges, politiques agricoles et dynamiques des espaces régionaux en Afrique de l'Ouest" (voir présentation générale en p. 2 de couverture). Il s'inscrit plus particulièrement dans le second volet de ce programme, qui porte sur l'analyse de la dynamique régionale dans le sous-espace Est (Nigeria, Bénin, Cameroun, Niger et Tchad)

L'objectif général de ce volet est d'analyser l'impact de l'évolution de l'économie nigériane sur la sécurité alimentaire et le développement agricole des pays voisins, afin de proposer aux responsables des politiques nationales et des agences de coopération une réflexion sur les perspectives de coopération régionale dans cette zone

La démarche retenue consiste à périodiser les échanges frontaliers et régionaux, de chacun des pays avec le Nigeria, en fonction de l'évolution des principaux déterminants de ces échanges L'évolution de l'économie nigériane, principal déterminant, constitue la base de la périodisation , mais d'autres facteurs, propres à chacun des pays voisins, sont également pris en compte . accident climatique, modification des politiques économiques,

Le but de cette démarche est de préparer une réflexion (en termes de scénarios) sur le devenir des économies agricoles du sous-espace en fonction d'hypothèses sur les évolutions possibles de l'économie nigériane. L'analyse repose à la fois sur des enquêtes de terrain (réalisées en 1991 et au début de l'année 1992 dans plusieurs pays du sous-espace) et sur la synthèse des recherches conduites sur ce thème au cours des dernières années

Les résultats des travaux relatifs au sous-espace Est sont présentés dans quatre rapports "pays" (Bénin, Cameroun, Niger et Nigeria) et un rapport de synthèse.

Johny EGG
John IGUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE 1

I. LES FONDEMENTS DES ECHANGES MARCHANDS ENTRE LE CAMEROUN ET LE NIGERIA 5

1.1. LE POIDS DE L'HISTOIRE ET DE LA GEOGRAPHIE 5

1.2. LA DOUBLE INSERTION ECONOMIQUE DU NORD CAMEROUN 6

1.2.1 L'ancienne intégration avec le Borno 6
1 2.2. L'intégration contemporaine avec la zone côtière 7
1.2 3 Les Aladji du Nord Cameroun, une extension des réseaux marchands kanuri et hausa 9

1.3. LE DYNAMISME COMMERCIAL DU RESEAU IBO DANS LA PARTIE MERIDIONALE DU CAMEROUN 11

1 4. CONCLUSION DU CHAPITRE 12

II. DETERMINANTS ET EVOLUTION DES ECHANGES 13

2.1 LES DETERMINANTS DES ECHANGES 13

2 1.1 Les complémentarités écologiques 13
2.1 2 Les disparités des politiques économiques 14
2 1.3. La disparité des politiques monétaires 15

2.2. EVOLUTION DES ECHANGES 20

2 2.1. De l'après guerre à la guerre du Biafra (1946-1967) 20
2 2.2 De la guerre du Biafra au premier choc pétrolier (1966-1973) 21
2.2 3. Le boom des rentes minières (1974-1983) 21
2.2.4. La crise financière du Nigeria (1983-1986) 23
2.2.5. La période d'ajustement structurel (1986-1992) 23

2.3. CONCLUSION DU CHAPITRE 33

III. LA REEXPORTATION DU RIZ ET DE LA FARINE DE BLÉ VERS LE NIGERIA 35

3.1. ORIGINE ET AMPLEUR DU PHENOMENE 35

3.1.1. Les sources et leurs divergences 35
3.1.2. Estimation de la fraude 38
3.1.3. Estimation des volumes de riz et de farine de blé réexportés 40

3.2. LES DETERMINANTS DE LA REEXPORTATION 44

3.2.1. Le rôle des politiques économiques sur les flux de réexportation 44
3.2.2. Les liens entre les importateurs et le pouvoir politique au Cameroun 50
3.2.3. Oligopole d'importation er réseau marchand 52

3 3. LE ROLE DE LA REEXPORTATION DANS L'ENSEMBLE DU COMMERCE REGIONAL 56

3 3.1 La réexportation montre des signes d'essouflement 56
3 3.2 Un commerce régional compartimenté 57
3 3 3 Conclusion 58

IV. IMPACT DES ECHANGES TRANSFRONTALIERS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE 59

4 1 IMPACT DES ECHANGES SUR LES PRINCIPAUX AGENTS ECONOMIQUES 59

4 1 1. Les consommateurs camerounais 59
4.1 2. les producteurs 60
4 1 3. L'Etat 61
4 1 4 Les négoçiants 64

4 2 IMPACT DES ECHANGES SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE 66

4 2.1 Vers une économie satellisée ? 66
4 2 2. Impact des échanges sur le secteur agricole camerounais 67
4.2 3. Impact des échanges sur le secteur industriel 68
4.2 4. La réaction de l'Etat face à l'intensification des échanges transfrontaliers 70
4.2 5. Commerce régional et crise économique au Cameroun : une extension de la fonction commerciale 72

4.3. CONCLUSION DU CHAPITRE 73

CONCLUSION GENERALE 75

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES 77

ANNEXES 81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Evolution des parités officielles et parallèles entre le naira et le FCFA de 1970 à 1991 18

Tableau n°2 : Taux de change et inflation au Nigeria entre 1985 et 1991 19

Tableau n°3 : Importations de riz au Cameroun (1974-1991) 36

Tableau n°4 : Importations de farine de blé au Cameroun 1974-1991 37

Tableau n°5 . Importations de blé au Cameroun 1974-1991 38

Tableau n°6 · Estimation des importations frauduleuses de farine de blé au Cameroun entre 1980 et 1991 39

Tableau n°7 Estimation des importations frauduleuses de riz au Cameroun entre 1982 et 1991 40

Tableau n°8 Estimation de la réexportation de farine de blé vers le Nigeria entre 1982 et 1991 42

Tableau n°9 . Estimation des volumes de riz réexportés au Nigeria entre 1982 et 1991 43

Tableau n°10 Récapitulation de la politique nigérianne relative au commerce de riz entre 1974 et 1987 45

Tableau n°11 . Bilan du recouvrement de la taxe de péréquation de juillet 1988 à janvier 1992 47

Tableau n°12 Droits et taxes perçus sur les importations de riz et de farine de blé 48

Tableau n°13 . Marge globale de distribution du riz et de la farine 49

Tableau n°14 Estimation des parts de marché à l'importation de riz 53

Tableau n°15 : Evolution des prix courants et réels à la consommation du riz et de la farine de blé à Yaoundé entre 1980 et 1989 59

Tableau n°16 · Comparaison des prix de quelques produits d'origine nigériane et camerounaise sur le marché de Maroua en avril 1991 . 60

Tableau n°17 . Taux de commercialisation de produits vivriers en 1984 au Nord Cameroun 61

Tableau n°18 . Estimation du manque à gagner de l'Etat résultant des importations de farine de blé entre 1980 et 1989 62

Tableau n°19 : Estimation du manque à gagner de l'Etat résultant des importations frauduleuses de riz entre 1980 et 1989 62

Tableau n°20 : Importance relative des recettes douanières générées par le riz et la farine de blé dans le budget de l'Etat 63

Tableau n°21 : Détail de la marge brute d'importation sur le riz en 1988 65

Tableau n°22 : Détail de la marge brute du réseau d'importation sur la farine de blé de 1982 à 1989 65

Tableau n°23 : Prix de revient du riz importé sur le circuit de réexportation 66

LISTE DES CARTES ET SCHEMAS

Carte n°1 : Flux de bétail entre le Cameroun et le Nigeria avant 1980 25

Carte n°2 . Circulation "officielle" du bétail vers Bamenda 26

Carte n°3 : Flux réels reconstitués de bétail vers Bamenda en 1990 et 1991 27

Carte n°4 : Flux de paddy et de riz à partir de la zone de production SEMRY (situation en 1990/91) 30

Carte n°5 : Flux de riz importé au Cameroun entre 1980 et 1987 41

Schema n°1 : Représentation simplifiée des filières de production nationale après la libéralisation. Exemple de l'année 1990/91 32

INTRODUCTION GENERALE

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif général de l'étude est d'analyser l'impact des échanges avec le Nigeria sur l'agriculture du Cameroun. Pour éclairer cette interrogation générale, l'étude a cherché à répondre à un nombre restreint de questions plus précises, en particulier :

- La dynamique régionale actuelle est elle favorable au développement de l'agriculture et de l'élevage ?

- Quels sont les secteurs, les agents économiques favorisés ou défavorisés par cette dynamique ?

- Quelles seraient les politiques à mener pour améliorer la situation ?

Pour approcher les objectifs sus-mentionnés, il a été procédé à

- l'analyse des déterminants des échanges pour chaque filière avec l'hypothèse qu'ils peuvent être différents ou du moins agir de diverses manières selon les produits ;

- la périodisation de ces échanges en fonction de l'évolution de la situation du Nigeria et du Cameroun ,

- la description des circuits des principaux produits vivriers et/ou denrées alimentaires échangés entre le Cameroun et le Nigeria, le repérage des acteurs impliqués et l'analyse de leurs stratégies ,

- la collecte des données macroéconomiques (production, commerce extérieur, politique économique,.) qui permettent de situer le poids actuel de ces échanges dans la couverture des besoins de consommation du Cameroun et dans la valorisation du potentiel agricole du pays

Cette étude fait suite à celle réalisée en 1990 sur les échanges marchands entre le Tchad, le Nord Nigeria et le Nord Cameroun[1] Celle -ci a révélé l'importance du phènomène de réexportation du riz et de la farine de blé du Cameroun vers le Nigeria On a ainsi cherché à actualiser, approfondir et discuter les données réalisées au cours de l'étude précédente. Une grande partie du travail de terrain s'est attachée à approfondir les connaissances antérieurement acquises sur les réseaux commerciaux impliqués dans la réexportation

L'accent mis sur la réexportation du riz et de la farine de blé n'a pas occulté l'observation

[1] HARRE (D), IGUE (J) et ARDITI (C), 1990

des échanges de produits agricoles locaux Bien plus, des flux de produits manufacturés ont été évoqués dans la mesure où ils sont partie prenante des statégies commerciales globales et servent de contrepartie aux flux de produits vivriers. L'ampleur actuelle de ces flux du Nigeria vers le Cameroun constitue véritablement un enjeu pour l'économie camerounaise.

Depuis 1964, le Cameroun est membre fondateur de l'union douanière et économique des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC)[1]. Les échanges entre le Cameroun et le Nigeria ne sont régis par un accord commercial que depuis 1982 Nonobstant cet accord, les autorités camerounaises ont intégré tardivement les relations commerciales avec le Nigeria dans leur stratégie officielle Elles privilégiaient jusqu'alors celles avec les partenaires du Cameroun au sein de l'UDEAC [2]. Avec l'accentuation de la crise économique au Cameroun denuis 1990, les autorités prennent davantage en compte les relations commerciales avec le Nigeria Cette réaction officielle est certes décalée par rapport à la réalité des échanges très anciens entre les deux pays. Elle traduit néanmoins une préoccupation majeure face à l'ampleur de ces échanges au cours de la période récente.

LA DEMARCHE DU TRAVAIL

*Organisation générale

Les termes de référence de l'étude ont été définis en mars 1991 par J. EGG et D. HARRE.

L'étude a donné lieu à la réalisation d'une mission de terrain au Cameroun par D.HARRE (IRAM) et J ENGOLA OYEP (ISH) du 14 avril au 10 mai 1991.

La version provisoire du rapport a été rédigée en novembre 1991 par D. HARRE et J. ENGOLA OYEP. La version définitive a été établie après les réactions de J COSTE, J EGG et J IGUE en septembre 1992 à Montpellier. Cette version a été enrichie par les résultats d'une étude réalisée en décembre 1991 et janvier 1992 par la même équipe[3]. Elle intègre aussi partiellement les observations des missions effectuées par l'équipe de J HERRERA dans le cadre du projet OCISCA[4]

---

[1] L'UDEAC a été créée en 1964 A l'origine, elle regroupait le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine et le Tchad La Guinée Equatoriale y a été admise en 1985

[2] Le Cameroun dispose d'un tissu industriel relativement mieux étoffé que ceux de ses partenaires

[3] Voir HARRE (D) et ENGOLA OYEP (J), 1992,

[4] Le projet OCISCA (Observation de la crise et l'innovation sociale au Cameroun) est exécuté depuis 1990 en partenariat entre des chercheurs et des enseignants camerounais et des chercheurs de l' ORSTOM L'équipe dirigée par J HERRERA s'occupe des études relatives aux échanges frontaliers entre le Cameroun et le Nigeria A ce jour, elle a effectué deux missions à Douala, à l'Ouest, au Nord Ouest et au Sud Ouest du Cameroun entre le 30 juin et le 17 juillet 1992 Outre J HERRERA de l'ORSTOM, l'équipe était composée de A HAKOUA (Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire), D MOUAFFO (Université de Yaoundé) et J ENGOLA OYEP (Ministère de la Recherche Scientifique et Technique)

***Les enquêtes**

Elles n'ont pas constitué l'unique source d'information L'étude a d'abord mobilisé l'important fonds documentaire disponible sur le Nord Cameroun Elle a également bénéficié des recherches antérieures conduites par J. ENGOLA OYEP dans le cadre de sa thèse de doctorat [1]

Les enquêtes réalisées par J. ENGOLA OYEP et D. HARRE ont été conduites dans les villes de Douala, Yaoundé, Maroua, Garoua et sur les marchés frontaliers d'Amchidé et Gashiga. La frontière Nord du Cameroun avec le Nigeria a été privilégiée par rapport à sa frontière Sud-Ouest. Cette orientation ne résulte pas d'un choix délibéré Elle procède plutôt des contraintes rencontrées sur le terrain par l'équipe de recherche[2]. L'accent mis sur la frontière Nord s'est avéré fécond à postériori. Le Nord Cameroun a en effet joué un rôle important dans la réexportation du riz et de la farine de blé au Nigeria.

L'essentiel des enquêtes a d'ailleurs porté sur une meilleure connaissance du fonctionnement du réseau de réexportation. L'exploitation préalable de la littérature a permis de déterminer les acteurs pertinents impliqués Des enquêtes ont par la suite été réalisées auprès des principaux négociants en riz et en farine de blé. L'enquête par questionnaire s'avérant inadaptée avec les commerçants, on a opté pour une formule d'entretiens semi-directifs, à partir d'un canevas préétabli Les informations étaient ventilées en fin d'entretien dans les différentes rubriques retenues

A travers les entretiens, on s'est attaché à connaître de quelle manière les négociants font face à leur situation, leurs contraintes, quels objectifs ils poursuivent, quelles ressources ils détiennent, de quelle marge de liberté ils disposent et comment ils en font usage. On a particulièrement insisté sur les conditions d'entrée dans la branche, le capital initial et son évolution, la maîtrise des réseaux commerciaux en amont et surtout en aval, les relations avec l'Etat, l'administration et le système bancaire, ainsi que l'évolution de la réglementation sur leur secteur d'activité

Les informations fournies par les négociants ne se prêtaient pas toujours à la quantification. Pour estimer les parts repectives de marché, les marges et les gains des négociants, on a interrogé les transitaires et les douaniers. Il a été plus difficile de disposer d'informations relatives à leur situation bancaire et financière.

Quelques unes des informations précédentes ont été croisées avec celles émanant des responsables du Comité Interministériel de Péréquation (Ministère du Développement Industriel et Commercial), de la division des Projets Agricoles (Ministère de l'Agriculture), de la Direction de la Planification (Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire et de la Direction des Douanes (Ministère des Finances)

---

[1] Voir ENGOLA OYEP (J) , 1991

[2] Initialement, il était prévu que les enquêtes seraient réalisées sur les deux frontières Deux étudiants devaient travailler au Sud Ouest tandis que les membres de l'équipe devaient s'occuper du Nord L'indisponibilité des étudiants du fait des contraintes de leur calendrier académique conjuguée à l'incertitude liée à la période de "désobéissance civile" (avril novembre 1991, n'a pas permis la concrétisation du planning initial

Sur les marchés frontaliers d'Amchidé et de Gashiga, on a interrogé des commerçants opérant sur d'autres produits que le riz et la farine de blé. On a également eu des entretiens avec les agents de change du marché parallèle. Là aussi, on s'est heurté au problème de la quantification.

L'ORGANISATION DU RAPPORT

Le rapport est organisé en quatre chapitres.

Le chapitre 1 rappelle les fondements des échanges marchands entre le Cameroun et le Nigeria Il montre le rôle central que jouent les réseaux marchands (Peul/Kanuri/Hausa) au Nord Cameroun et Ibo au Sud Cameroun

Le chapitre 2 présente les principaux déterminants des échanges entre les deux pays. Il esquisse une périodisation de ces échanges en fonction des considérations socio-économiques dans les deux pays

Le chapitre 3 est consacré à la réexportation du riz et de la farine de blé du Cameroun vers le Nigeria

Le chapitre 4 analyse l'impact des échanges transfrontaliers sur les agents économiques, sur le secteur agricole et sur l'économie camerounaise.

Une conclusion générale esquisse l'évolution des échanges entre le Cameroun et le Nigeria en fonction de l'évolution des politiques économiques des deux pays

I. LES FONDEMENTS DES ECHANGES MARCHANDS ENTRE LE CAMEROUN ET LE NIGERIA

Les échanges marchands entre le Cameroun et le Nigeria se fondent d'abord sur un enracinement spatial certain : la longue frontière qu'ils partagent. Ils participent également d'une expérience commune aux deux pays mais ils s'appuient surtout sur l'existence de dynamiques réseaux marchands

1.1. LE POIDS DE L'HISTOIRE ET DE LA GEOGRAPHIE

L'enracinement spatial des échanges marchands entre le Cameroun et le Nigeria est indéniable. Les deux pays partagent une frontière commune d'environ 1.685 km. Les populations qui vivent de part et d'autre de la frontière ont des traits socio-culturels communs. Deux aires socio-culturelles se dégagent distinctivement le long de la frontière Dans la partie septentrionale prédominent des populations islamisées qui évoluent dans une zone soudano-sahélienne La frontière méridionale est colonisée par des populations fortement christianisées dans un environnement oscillant entre la forêt et les grassfields.

Le tracé de la frontière entre les deux pays a fluctué au gré des vicissitudes de l'histoire coloniale. La délimitation actuelle, issue du référendum de 1961 ne satisfait pas entièrement les autorités nigérianes Un différend frontalier oppose les deux pays depuis cette date[1]

Le Nigeria a été colonisé par la Grande Bretagne Le Cameroun a subi l'influence de l'Allemagne puis celles de la France et de la Grande-Bretagne L'influence de la Grande Bretagne sur le Cameroun est antérieure au protectorat En effet, "l'un des caractères essentiels de l'histoire coloniale du Cameroun est que, malgrè l'établissement du protectorat allemand en 1884, la puissance européenne dominante pendant le siècle précédent fut la Grande Bretagne"[2] Malgré les appels répétés des chefs Duala à la Reine Victoria, ce sont finalement les Allemands qui obtiennent, le 12 juillet 1884, que certains des chefs locaux viennent se placer sous leur contrôle, quelques jours avant l'arrivée d'un envoyé du ministère britannique des colonies, Edward Hewett, chargé d'une mission semblable[3]

Le protectorat allemand dura jusqu'à 1914. Le 14 septembre 1914, Douala tombe aux mains des forces françaises et britanniques En mars 1916, le Cameroun fut divisé entre Français et Britanniques. Les deux régions méridionale et septentrionale du Cameroun britannique longeaient la frontière occidentale du Cameroun français Le Cameroun français

---

[1] En février 1961, un référendum fut organisé par les Nations Unies pour décider du sort des territoires du Cameroun sous tutelle britannique La partie sud du Cameroun britannique vota pour son rattachement au Cameroun français indépendant depuis janvier 1960 Le Cameroun septentrional britannique opta pour son intégration au Nigeria

[2] Voir JOSEPH (R), 1986, pp 35 47

[3] JOSEPH (R), op cit, p 39

accède à l'Indépendance en 1960. Sa réunification avec le Cameroun britannique intervient en octobre 1961, suite au référendum sus-mentionné. Un vestige durable de l'influence anglaise au Cameroun se retrouve dans le maintien du "pidgin" (créole anglais) comme langue de communication entre les commerçants

Ce qu'il faut retenir du bref rappel historique précédent, c'est que le fait d'avoir subi ensemble l'influence britannique a posé les conditions permettant des échanges marchands entre une grande partie du Cameroun et le Nigeria.

1.2. LA DOUBLE INSERTION ECONOMIQUE DU NORD CAMEROUN

La spécificité du peuplement, la religion, le rattachement tardif à la partie sud du pays confère au Nord Cameroun une spécificité certaine, et les liens historiques avec le Borno orientent autant cette grande région vers le Bassin du Lac Tchad que vers le reste de la sphère nationale Longtemps enclavé du reste du pays, le nord du Cameroun ne l'était pas vis-à-vis des zones sahéliennes septentrionales

1.2.1. L'ancienne intégration avec le Borno

Des liens culturels, politiques et commerciaux sous-tendent cette intégration avec le Bassin du Lac Tchad et en particulier le Borno Le Borno n'est pas qu'un modèle culturel pour les Foulbés C'est aussi le premier débouché commercial, qui va assurer l'expansion économique des cités peuls du Diamaré L'activité des commerçants kanuri et hausa qui ont accompagné les Foulbés dans leur déplacement du Borno vers le Nord Cameroun va concrétiser les liens culturels et politiques entre les deux entités. A ce titre, les grandes villes du nord Cameroun ne sont pas que foulbe "la cité de Maroua est une création bornouane autant que peule Les Foulbés en ont jeté les bases, lui ont assuré son cadre politique, administratif, militaire et culturel, les Kanouri l'ont bâtie, nourrie, développée et enrichie, en organisant son industrie, son commerce et ses transports. Les Bornouans ont tenu à Maroua le rôle que les Haoussa ont rempli à Garoua Les deux peuples ont combiné leur génie pour faire de Ngaoundéré, l'autre grande cité de l'Adamawa du XIXè siècle, une véritable ville " (Mohamadou, 1989). Ainsi la ville de Maroua, conquise par les Foulbés en 1793/94, sera à son apogée avant la colonisation, sous la double férule, politique des lamidos foulbé, et économique des commerçants et artisans kanuri. Garoua, modeste comptoir Hausa sous le nom de Laindé avant la conquête peule vers 1830, connaît le même développement économique (Mohamadou, 1989).

Outre l'exercice du commerce dans le nord du Cameroun, les Kanuri ont introduit le mil de saison sèche, le muskwari (mot d'origine kanuri mesekwa, masava) qui deviendra la principale production vivrière de ces régions, ainsi que la culture irriguée. (Mohamadou, 1989) Ils aussi ont créé des ateliers de forge, de tissage du coton, de teinturerie Ils seront détrônés par l'arrivée massive des Hausa vers 1850, qui disposaient de moyens humains et financiers beaucoup plus importants Ce sont les Hausa qui étireront les circuits commerciaux vers les régions méridionales, créeront un commerce important de tissus tissés entre Garoua et le pays bamiléké. A la base des relations commerciales se trouve

une industrie prise en charge par la communauté Hausa en place. En effet, les Hausa qui viennent en grand nombre ne sont pas que commerçants mais aussi artisans (tisserands, forgerons, bijoutiers, paussiers, teinturiers) ou encore griots. "Demeurés en étroite relation avec leurs villes d'origine et les autres colonies Haoussa de la diaspora, ils offraient au petit commerce local de puissantes sources de financement en même temps que des centres d'approvisionnement et des débouchés autrement plus vastes .. Ils se mirent à fabriquer une multitude d'articles et d'objets de première nécessité" (Mohamadou, 1977).

Des courants commerciaux de longue distance, inexistants auparavant dans les régions de Maroua et Garoua (c'est à dire au sud du Mandara) s'établissent et le Diamaré est ainsi, via le Borno, intégré aux grands réseaux marchands transsahariens. Le Nord Cameroun est d'abord pourvoyeur d'esclaves, razziés dans les sociétés sans Etat des régions voisines et celles situées plus au sud, les commerçants allant parfois jusqu'à Bafir, dans l'actuelle Centrafrique Les villes du nord s'imposent comme des plaques tournantes commerciales avec les régions méridionales (pays Bamiléké et ouest de l'actuelle République Centrafricaine), d'où les commerçants ramenaient esclaves, cola et ivoire, vendus en grande partie dans le Borno Ngaoundéré était ainsi un grand marché aux esclaves à la fin du XIXè siècle et une ville d'entrepôt pour les marchandises du commerce de longue distance De Ngaoundéré partaient plusieurs voies commerciales en direction du sud [1]

La région de Maroua approvisionnait le Mandara (royaume situé au Nord) et le Borno en esclaves, céréales, peaux, ivoire, chevaux de race en grande quantité vendus jusque dans le Sokkoto Le Borno fournissait du natron produit sur les rives du Lac Tchad, des tissus, parfums, verroteries et papier (Mohamadou, 1989). Dans les années 1850, le plus grand marché d'ivoire de la région était l'actuel Patawel dans le lamidat de Mindif (Barth, cité par Mohamadou) L'expansion commerciale de la ville de Maroua se poursuit à la faveur de la victoire des Foulbés sur l'Etat du Mandara qu'ils neutralisent Le royaume du Mandara, situé au nord du Diamaré, était quant à lui depuis longtemps complètement partie prenante de ces liens avec le Borno, dont il est resté une province jusqu'à la fin du XIXè siècle et qu'il approvisionnait également en esclaves

1.2.2. L'intégration contemporaine avec la zone côtière

C'est le développement du commerce de traite qui a impliqué l'établissement de relations commerciales suivies avec les régions côtières. Ces relations se sont faites en deux étapes : d'abord, et pendant très longtemps, avec la côte nigériane, et directement avec la côte camerounaise dans la période contemporaine

Les commerçants kanuri et hausa installés dans le nord n'ignorent pas les zones méridionales (pays bamiléké et bamoun) avec lesquelles ils commerçent Ces échanges traditionnels se sont enrichis des transactions avec les négociants allemands dès le début des années 1890 Les Hausa d'ailleurs commercialisent directement leurs produits en se rendant eux mêmes jusqu'à la côte (Nkili, 1977), en empêchant ainsi Européens et Syriens d'installer des factories dans le nord du pays Le commerce reste prospère avec le Nigeria,

[1] Mohamadou, communication personnelle

aussi important que le commerce avec la côte jusqu'en 1950 (Roupsard, 1987). Les Allemands dès le début du siècle, sont mécontents du "détournement" des produits du nord Cameroun vers le Borno (Nkili, 1977). Les maisons commerciales européennes (SCOA, SHO, CFAO, CRC ...) et les commerçants étrangers (Libanais, Français ou Grecs) ne s'implanteront véritablement qu'à partir des années 1950 et la première banque à Maroua vers 1955. Auparavant, la Royal Niger Compagny quui détenait le monopole du commerce, avait un comptoir à Garoua et les rares commerçants étrangers lui étaient affiliés. Les liens directs entre le nord du Cameroun et la zone côtière sont donc tardifs puisqu'ils datent du début de ce siècle Ils ont en outre pendant très longtemps presqu'exclusivement privilégié la côte du Nigeria.

Malgré des tentatives répétées des autorités coloniales, allemandes et françaises jusqu'à la fin des années 1950, ce n'est qu'à la fin de la décennie suivante, qu'une liaison directe compétitive sera établie entre le nord et le sud du Cameroun.[1]

- La voie fluviale, la Bénoué-Niger qui part de Port Harcourt (Nigeria), est exploitée jusqu'à Garoua par les commerçants hausa au cours du XIXème siècle. Sa progression est cependant liée depuis le début du siècle à celle du commerce de traite car elle est utilisée par les compagnies européennes, la Royal Niger Compagnie depuis 1880 et la Compagnie de Transport et de Commerce dès son implantation en 1956 Jusqu'au début des années 1930 le trafic fluvial est faible, entre 300 et 600 tonnes vers la côte et de 150 à 300 tonnes vers Garoua Les exportations ne concernent que des produits de cueillette comme la gomme arabique, les noix de karité, la cire d'abeille, le gutta-percha et les peaux L'introduction de la culture d'arachide, puis du coton en 1934 va donner une forte impulsion au transport fluvial dans les années 1930, et surtout entre 1947 et 1967, période "d'âge d'or" du port de Garoua Les importations s'accroissent · ciment, carburant, produits de consommation courante Le trafic quadruple entre 1945 (16 700 tonnes) et 1964 (60 000 tonnes) A la fin des années 1960, la guerre du Biafra (1967/70) provoque la fermeture de la voie fluviale et en même temps entérine son déclin au profit dans un premier temps de la voie routière, pourtant plus chère Elle ne peut plus en effet répondre à l'augmentation du trafic et ne sera plus utilisée à partir des années 1980 (dans les années 1970 évacuation du coton, et notamment du coton tchadien), d'autant que la fermeture de la frontière du Nigeria occasionne une interruption complète de la navigation entre 1984 et 1986

- Le transport aérien, opérationnel dès le milieu des années 1950, est resté marginal aussi bien pour les exportations que pour l'acheminement des produits vers le nord du Cameroun. Le trafic de passagers a cependant progressé lentement, et surtout avec le développement économique de la région au cours des années 1970. C'est le moyen de transport privilégié des hommes d'affaires et des grands commerçants.

- L'achèvement en 1974 de la voie ferrée, le "Trans-Camerounais", qui relie Yaoundé à Ngaoundéré sur 930 Km, constitue "le facteur principal de désenclavement" de la région Le train se substitue presque complètement au bateau avec une nouvelle rupture de charge un peu plus au sud, à Ngaoundéré Le Trans-Camerounais a d'abord

[1] Les trois alinéas suivants sont tirés de l'ouvrage de Roupsard (M), 1987, pp 36 49

pour fonction l'acheminement des marchandises en provenance du marché international via Douala. Le courant d'échange nord-sud reste en effet très inférieur à celui partant de Douala. Il concerne toujours le coton et les bovins destinés aux marchés côtiers. Le rail est par exemple le principal moyen d'acheminement des céréales entre Douala et le Nigeria.

- L'investissement dans les voies routières et les moyens de transport dès la fin des années 1960 asseoit la suprématie de la voie camerounaise. Les routes constituent le seul moyen de transport entre le nord et le sud pendant la guerre du Biafra, et plus tard, après la mise en fonctionnement de la voie ferrée, elles sont utilisées essentiellement en complément à partir de Ngaoundéré La voie routière achevée à Kousseri en 1980 permet le transport des marchandises sur 1.670 Km à partir de Douala, alors que les voies de communication en direction du Nigeria n'ont pas connu d'amélioration.

Le développement des infrastructures commerciales se manifeste surtout dans les trois pôles économiques du nord, Maroua, Garoua et Ngaoundéré, mais aussi dans les centres secondaires qui s'équipent tous de boutiques Une certaine distribution des rôles s'opère : Maroua, la plus au nord a des relations privilégiées avec le Nigeria, Garoua domine longtemps la région en concentrant les activités d'import-export, au moins jusqu'à l'ouverture de la voie de chemin de fer en 1974 Elle accueille en effet toutes les sociétés commerciales

1.2.3. Les Aladji du Nord Cameroun, une extension des réseaux marchands kanuri et hausa.

Le réseau commercial du Nord Cameroun plonge ses racines dans l'histoire économique du Bassin du Lac Tchad. Les Foulbés du Nord Cameroun sont descendants des Peuls du Macina partis depuis le XIVème siècle en migration vers l'est. Ils font une pause d'environ deux siècles dans le Borno (XVIè/XVIIIè siècles), au cours de laquelle certains d'entre eux se familiarisent avec la culture, le mode de vie et la religion des Bornouans et se sédentarisent. "C'est durant son séjour au Borno que le berger peul broussard ... va se trouver en contact avec la cité, la ville, ses maisons, ses ruelles, ses placettes, ses marchés, ses marchandises, ses habits, ses habitants, ses fonctionnaires, ses cadis, ses notables, ses dignitaires, son roi" (Mohamadou, 1989) Ce long contact va faire du Borno un véritable modèle de référence culturel pour les Foulbés. L'apport de la langue kanuri dans le foulfoudé ainsi que l'établissement de liens de parenté à plaisanterie entre les deux peuples en sont des témoignages (Mohamadou, 1989) Les Foulbés, toujours à la recherche de nouveaux pâturages, se déplacent une nouvelle fois en direction du Nord Cameroun au début du XIXè siècle Après une période de conflits avec les populations autochtones qu'ils finiront par dominer, les Foulbés vont protéger la circulation des marchandises et des hommes, et opter progressivement pour une vie plus sédentaire [1].

La société peul, organisée autour des activités pastorales et d'une aristocratie tirant sa

[1] Sauf les foulbés Bororo, qui ont conservé un mode de vie nomade

richesse de la grandeur du troupeau et du nombre d'esclaves, n'octroie pas une place de premier choix aux fonctions économiques de reproduction L'agriculture, l'artisanat et le commerce sont des métiers de caste, réservés à des non peuls venus les exercer de leur plein gré[1]. Dans le cas des Foulbés du Nord Cameroun, ce sont les Kanuri puis les Hausa, issus des réseaux marchands anciens très structurés du Nigeria qui n'ont pas hésité à migrer avec les peuls pour exercer leur profession. Le Nord Cameroun n'est d'ailleurs pas le seul lieu où les Kanuri et les Hausa se sont installés hors de leur zone d'origine. Pour bien comprendre la dynamique commerciale dans le Bassin du Lac Tchad, il faut se souvenir qu'ils fondèrent, sur la route du pèlerinage cette fois, d'autres communautés marchandes à Fort Lamy, ainsi qu'au Soudan et en Centrafrique.

Ces commerçants vont progressivement s'intégrer à la société peul, par les liens matrimoniaux et aussi par la reconnaissance sociale finalement acquise de leur activité. Aujourd'hui nombre de commerçants ayant des origines hausa voire kanuri se disent Foulbés. Cette intégration se fera aussi par le biais du politique, en fonction de la nature des liens existant entre eux et les lamidos Dès le départ, les kanuri et les Hausa ont en effet des fonctions de représentation, des charges "politiques" spécifiques, liées à leur rôle économique. Les lamidos nomment des Hausa "Chef des bouchers" (sarkin-pawa en hausa), "chef du marché (sarkin-kassouwa), "chef du commerce" (sarkin-tchiniki) etc . (Mohamadou et Bassoro, 1977)

Les Foulbés à leur tour intègrent peu à peu les fonctions commerciales à tous les niveaux. Ils font du petit commerce (distribution et colportage) à la faveur du développement commercial, de la sédentarisation et de la baisse de l'effectif du cheptel. En même temps, les liens politico-économiques entre les grands commerçants et les lamidos favorisent l'émergence de marchands qui acquièrent une place honorable dans la société Quelques lamidos font du commerce par l'intermédiaire des commerçants et investissent dans le transport (Roupsard, 1987) Les lamidos de Ngaoundéré et Banyo, le sultan de Kousseri sont propriétaires de camions dès la fin des années 1940. Selon Mohamadou, la reconnaissance de la fonction commerciale doit beaucoup au lamido Hayatou, dans les années 1930/40. Le commerçant riche est devenu un notable dans la mesure également où l'enrichissement, par les affaires ou non, est reconnu, notamment par l'Islam, religion à laquelle se sont convertis les Foulbés Les commerçants foulbés deviennent plus nombreux dans les grandes affaires, après l'indépendance du pays, du fait de leurs relations privilégiées avec le pouvoir politique.

[1] L'ensemble de ces gens est appelé Kimayé et les commerçants en particulier Jawanbé.

1.3. LE DYNAMISME COMMERCIAL DU RESEAU IBO DANS LA PARTIE MERIDIONALE DU CAMEROUN

Dans la partie méridionale de la frontière Cameroun/Nigeria, les échanges marchands s'appuient sur le réseau commercial des Ibos

Les Ibos sont originaires de la forêt du sud-est nigérian. Ils vivent en une forte communauté avec des densités de 500 habitants au km^2. La société Ibo peut être caractérisée d'acéphale. Il s'agit d'une organisation non hiérarchisée. Les Ibos vivaient dans des "démocraties villageoises". Le peuple ibo a trouvé sa cohésion à travers un réseau d'associations favorisant les influences extérieures. L'épuisement de leurs sols a poussé une partie de la population, sans racine sociale contraignante à une grande facilité d'adaptation à l'émigration[1]

Les Ibos sont des commerçants dynamiques, des techniciens compétents et organisateurs. Ils s'expatrient facilement. "A l'époque coloniale, malgré les obstacles et les interdictions, ils vivent à l'extérieur des villes musulmanes, dans des quartiers spéciaux : Les Sabon Gari"[2].

C'est indéniablement dès l'époque coloniale que les Ibos ont commencé à commercer de façon soutenue avec le Sud Cameroun qui était alors sous mandat britannique. A la fin des années 1960, au sortir de la guerre du Biafra (1967-1970), beaucoup de commerçants ibos se sont installés dans les principales villes proches de la frontière notamment à Bamenda et à Kumba La majorité des grands commerçants de ces deux villes sont des Ibos. Ils bénéficient de relations d'affaires privilégiées avec leurs "frères" restés au pays. A Bamenda, Dans ces deux localités, ils sont organisés en deux puissantes organisations commerciales fondées il y a une vingtaine d'années Il s'agit de la Bamenda Onitsha Traders Associations (BOTA) et de la Kumba Onitsha Traders Associations (KOTA) La devise de la BOTA est "Union et Aide" Face à la rancoeur des commerçants camerounais de Bamenda, la BOTA est devenue récemment "Bamenda Organized Traders Associations" Ce qui suggère une volonté d'ouverture à tous les commerçants sans distinctions de nationalité. En principe, la BOTA a toujours toléré l'accueil des commerçants camerounais en son sein Mais ceux-ci ne participent pas aux organes de décisions

La BOTA et la KOTA jouent un rôle décisif dans l'achat groupé des marchandises au Nigeria. Elle interviennent également au niveau de leur dédouanement ainsi qu'au niveau de la fixation de leurs prix à la consommation sur les marchés de Bamenda et de Kumba.

Les Ibos opérent tant sur le marché de gros que sur celui du détail. Ils laissent par conséquent peu d'espace de manoeuvre aux commerçants locaux.

Pour essayer de se dégager de la forte emprise commerciale des Ibos, les Camerounais ont créé en avril 1992 une organisation commerciale rivale. Il s'agit de la Bamenda traders

---

[1] Se référer à BOUTET (R), 1991

[2] BOUTET (R), 1991.

Unions (BTU) Celle-ci devra faire preuve d'imagination pour s'imposer face à la BOTA.

1.4. CONCLUSION DU CHAPITRE

Deux réseaux marchands sont à l'oeuvre le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria. Le réseau kanuri/hausa/peul au Nord Cameroun est engagé dans des échanges commerciaux anciens avec le Nord Nigeria et le Nord du Tchad. Le réseau ibo, de construction plus récente, n'en est pas pour autant moins efficace. La période coloniale a contribué à l'enracinement spatial des différents réseaux C'est ce socle qui va expliquer l'intensité des échanges marchands entre le Cameroun et le Nigeria au fil des périodes.

II. DETERMINANTS ET EVOLUTION DES ECHANGES

Les échanges des produits agro-pastoraux entre le Cameroun et le Nigeria sont déterminés par des facteurs divers Le poids de ces facteurs varie en fonction de la situation socio-économique dans chacun des deux pays considérés. Cette variation induit une évolution de la nature et des flux des produits échangés

2.1. LES DETERMINANTS DES ECHANGES

Les déterminants des échanges frontaliers et régionaux en Afrique ont déjà été suffisamment explicités par les travaux antérieurs de l'équipe de recherche INRA/IRAM/UNB[1] On se contentera donc de mentionner les déterminants jugés suffisamment explicatifs de la dynamique actuelle et passée des échanges de produits agro-pastoraux entre le Cameroun et le Nigeria.

Ces déterminants relèvent de complémentarités écologiques, et surtout de disparités des politiques économiques (principalement monétaires) mises en oeuvre dans les deux pays.

2.1 1. Les complémentarités écologiques

Les échanges commerciaux de produits agro-pastoraux entre le Cameroun et le Nigeria relèvent d'abord des complémentarités écologiques L'existence de zones écologiques différentes (même faiblement marquées) entre les deux pays est en effet un facteur important des échanges qui s'effectuent par le biais de leurs régions frontalières.

Les échanges entre les Kanuri, grands exploitants de mil, d'arachide, d'oignons et de riz au Nigeria et les montagnards Matakam qui excellent dans la culture du haricot, de la patate douce et du tabac au Cameroun obéissent à ces considérations[2]. Dans la partie méridionale du Cameroun, des flux d'"ogbono" (amande de mangue sauvage ou irvingia gabonensis), d'"ero" (légume sauvage ou gnetum bucholzianum engl.) et d'"okra" (gombo ou hibiscus esculentus l) en direction du Nigeria participent aux mêmes considérations[3]. Dans le même ordre d'idées, le Cameroun approvisionne traditionnellement le Nigeria en noix de cola

---

[1] Se référer entre autres aux communications de l'équipe au séminaire du 6 au 11 novembre 1989 à Lomé sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest et notamment à celles du J EGG, D HARRE et J. IGUE, A LAMBERT et J EGG

[2] Se référer à KENGNE FODOUOP, 1988 A noter que les Matakam occupent les Monts Mandara autour de Mokolo dans la partie septentrionale du Cameroun

[3] Les amandes d'"ogbono" peuvent servir à la confection des sauces au même titre que l'arachide Certaines années, la demande nigériane a été satisfaite dans les zones de cueillette au Cameroun, situées à plus de 500 km de la frontière L'Irvingia gabonensis alterne des périodes de production avec de longues périodes de repos végétatif

Les complémentarités écologiques ne jouent pas à sens unique. Les oranges, les pamplemousses et les ignames qui alimentent actuellement les marchés du Nord-Cameroun proviennent du Nigeria.

Il ne s'agit pas toujours des échanges de proximité Les zones de production (ou de cueillette) ne jouxtent pas toujours les zones d'échange et/ou de consommation.

2.1.2. Les disparités des politiques économiques

Elles constituent les déterminants majeurs des échanges transfrontaliers entre los deux pays depuis l'époque coloniale. Les disparités ont d'abord été introduites par des pratiques de développement différentes des anciennes puissances coloniales. L'élaboration des politiques économiques propres à chacun des deux Etats postcoloniaux a abouti à des différences d'options économiques qui ont renforcé les disparités régionales provoquées par la nature. Parmi les différences de politiques économiques, on mentionne souvent :

- les disparités de politiques monétaires ,
- les disparités de protections douanières ,
- les inégalités dans la taxation des exportations ;
- la disparité des politiques de subventions aux producteurs et aux consommateurs ;
- les différences d'intervention des Etats sur le marché[1]
- les politiques d'ajustement structurel

Au niveau de la politique agricole par exemple, les autorités camerounaises ont opté très tôt pour une politique d'autosuffisance alimentaire A cet effet, de grands projets agro-industriels ont été mis en place La localisation de ces projets obéissait aussi à des considérations d'aménagement du territoire et de développement équilibré des différentes régions du pays Les aménagements hydro-rizicoles de la société d'expansion et de modernisation de la riziculture de 'agoua (SEMRY) ont ainsi été développés dans l'extrême nord du pays, au cours des années 1970. Or les centres urbains de forte consommation en riz se retrouvent dans la partie méridionale du Ca neroun Le Nigeria s'est donc toujours présenté comme le débouché naturel du riz SEMRY Mais il s'agit là d'un débouché incertain lié aux fluctuations de la politique économique des autorités nigérianes, comme on le montrera par la suite

[1] Se référer à EGG (J), 1989 et à O IGUE (J), 1989

2.1.3. La disparité des politiques monétaires

La disparité des politiques monétaires peut être considérée comme le principal déterminant des échanges entre le Cameroun et le Nigeria[1].

Le Cameroun et le Nigeria ont toujours appartenu à deux zones monétaires différentes. Pendant la période coloniale, il s'est agi de la zone naira et de la zone franc. Il existait alors un différentiel entre les produits en vente dans les deux colonies. Ce différentiel a toujours impulsé des courants d'échanges.

Depuis la fin des années 1970, le Nigeria a décidé de battre sa propre monnaie. Il s'agit d'une monnaie non convertible. Le Cameroun continue a appartenir à la zone franc avec une monnaie, le franc CFA, convertible et lié au franc français par une partie fixe. La décôte du naira par rapport au franc CFA sur le marché parallèle de change et l'attrait exercé par le franc CFA sur les opérateurs nigérians engendrent des flux d'échanges de nature particulièrement spéculative.

S'agissant de l'attrait exercé par le franc CFA, on peut parler d'une logique "pompe à francs CFA"[2]. Selon cette logique, les commerçants nigérians exportent des produits de consommation courante au Cameroun pour obtenir des francs CFA (monnaie convertible) qui leur permettent par la suite d'importer du marché international les articles de consommation de luxe et les biens intermédiaires ou de capital pour l'industrie. Les marges bénéficiaires qu'ils réalisent sur ces importations seraient supérieures à celles obtenues pour les exportations au Cameroun En conséquence, même s'il existe un écart de prix faible pour un produit entre le marché camerounais et le marché nigérian, le commerçant nigérian vendra de préférence sur le marché camerounais pour acquérir des francs CFA Cette considération est d'autant plus importante que les autorités nigérianes ont été amenées à pratiquer une politique rigoureuse de gestion de devises pour l'importation. Certains opérateurs ne parviennent donc pas à s'en procurer La logique "pompe à francs CFA" est perçue par les autorités camerounaises des zones frontalières Le chef de service provincial de l'élevage du nord-ouest à Bamenda avance que "Trade between Nigeria and Cameroun is not trade on products but trade on currency"[3]. Il n'est pas exclu que les exportateurs nigérians recourent au dumping en déversant leurs marchandises sur le marché camerounais afin de se procurer des francs CFA[4].

Les commerçants nigérians vendent leurs produits contre des FCFA qu'ils ne reconvertissent pas en nairas, mais qu'ils utilisent pour s'approvisionner en diverses marchandises sur le marché international Le Cameroun contribue ainsi au financement des importations du Nigeria. L'attrait du FCFA est tel qu'il s'est constitué un marché de la

---

[1] Se référer à EGG (J), 1989 et à HERRERA (J), 1992

[2] Voir HERRERA (J), op cit, p 30

[3] "Le commerce entre le cameroun et le Nigeria ne porte pas sur les produits mais sur la monnaie" Propos recueillis à Bamenda le 17 juillet 1992 par l'équipe OCISCA d'HERRERA (J).

[4] Voir HERRERA (J) , op cit , p 31

monnaie dans les zones frontalières. Il s'agit d'un marché noir contrôlé par les intervenants nigérians. Les autres acteurs de ce marché sont les changeurs de monnaie présents sur le marché, les courtiers et les commerçants. Les changeurs sont tous dépendants des grands commerçants, via leurs courtiers, chez lesquels ils s'approvisionnent en nairas. Au Nord Cameroun, Banki serait connectée à Maiduguri et Garoua à Kano. Chaque jour, des livraisons de billets ont lieu depuis Maiduguri et Kano Il y a une circulation continue de l'information sur les taux de change, avec en corollaire l'ajustement permanent des taux de change dans l'espace, entre les différents marchés frontaliers avec des variations de faible ampleur entre les places commerciales

La valeur du naira apparait fortement influencée -sur le marché parallèle- par la forte demande de FCFA émanant des réseaux d'affaires basés au Nigeria. Pour contourner la contrainte d'allocation des devises, le marché noir de la monnaie sert donc finalement à alimenter les flux d'importations depuis les marchés hors d'Afrique On peut considérer que dès la création du naira, la vente de produits nigérians sur les frontières a servi la stratégie d'approvisionnement en devises des hommes d'affaires du Nigeria Mais leurs besoins augmentent fortement avec la raréfaction des ressources d'exportation et le renforcement de la réglementation du change

La fluctuation du naira par rapport au franc CFA est indéniablement la caractéristique de la disparité monétaire la plus importante à prendre en compte.

- Entre 1973 et 1982, grâce à la rente pétrolière, la monnaie nigériane a une bonne tenue, qui permet au Nigeria d'importer les produits alimentaires dont il a besoin.

- A partir de 1982 environ, la chute des recettes pétrolières freine considérablement l'accès aux devises La crise monétaire ainsi déclenchée entraîne le naira dans un long processus de dépréciation sur le marché parallèle, qui se poursuit encore aujourd'hui. La parité entre la naira et le FCFA diminue de moitié entre 1982 et 1984 C'est à ce moment que les produits de luxe laissent la place aux céréales dans les activités de réexportation, qui restent un acquis pour les pays voisins appartenant à la zone franc.

- Le naira est dévalué de 25% une première fois en 1986 dans le cadre du programme d'ajustement structurel Un second décrochage de 30% (par rapport au dollar) a lieu en 1988 "Si le premier seuil correspond à une libéralisation du marché des changes, le second correspond au contraire à un retour à des taux administrés plus directement par la Banque Centrale."(L'Hériteau, 1990, p. 21)

- La décôte du naira est plus importante encore sur le marché parallèle des changes (Tableau N°1). Cet écart croissant entre les deux parités constitue en lui même un puissant facteur incitatif à la contrebande

La crise monétaire s'est traduite par une restriction sévère de la disponibilité des devises Accompagnant la première dévaluation, le système d'allocation des devises est réformé, dans le sens d'une libéralisation, avec l'objectif à terme d'un seul taux de change régi par le marché. Ce principe fixé, le régime de change varie entre 1986 et 1990 (notamment de par le nombre de marchés) et ne correspond pas toujours à la politique affichée. Le

système d'allocation, dit par enchères, introduit en 1987 pour les besoins des opérateurs privés est toujours en vigueur. En 1990, il existe deux marchés officiels, dont le taux est reconnu par la Banque Centrale : le marché aux enchères, qui prend plutôt la forme d'une "allocation quotidienne de devises par la Banque Centrale, à un taux administré par elle", et les bureaux de change, qui fonctionnent depuis août 1989 (L'Hériteau, 1990, p 6). Ces derniers sont constitués par des sociétés nigérianes agréées par le ministère des finances, et vendent des devises d'origine "privée", c'est à dire hors du premier marché.

Un premier marché parallèle des devises fonctionne entre les banques, à partir des devises échangées au sein du premier marché. Ces transactions, qui sont interdites, se font à un taux supérieur de 17 à 23% à celui du marché dit "aux enchères". Elles ont suscité l'émergence de nombreuses petites banques commerciales dont l'essentiel de l'activité porte sur l'achat et la vente de ces devises (L'Hériteau, 1990).

Le second marché parallèle des changes est celui lié aux relations commerciales non officielles avec les pays voisins En effet, sur chaque marché frontalier se sont créés des marchés de la monnaie, sur lequel les cours du naira sont souvent très inférieurs au cours officiel. Une partie des FCFA acquis sur ce marché parallèle doit être recyclé dans le circuit des banques commerciales.

Tableau n°1
Evolution des parités officielles et parallèles du naira
(1970 à 1991, en FCFA pour 1 naira)

ANNEES	Parité officielle	Parité parallèle	% Décote
1970	389	350	-10
1971	389	345	-11
1972	383	325	-15
1973	393	300	-12
1974	382	275	-28
1975	348	245	-30
1976	381	280	-27
1977	382	240	-37
1978	356	200	-44
1979	353	205	-42
1980	386	230	-40
1981	443	295	-33
1982	489	295	-40
1983	527	180	-66
1984	571	140	-75
1985	503	100	-80
1986	140 (1er marche) 95 (2e marche)	70 70	-67 -25
1987	115 (1er marche) 93 (2e marché)	70/80 70/80	-35/40 -23/13
1988	91	40/50	
1989	56		
1990	37,5	40	
1991	31,8	25	-8,2

Sources

- de 1970 à 1987 VALLEE (O), in BACH , EGG et PHILIPPE, 1988
- 1988/91 * cours parallèle relevé à Amchidé Banki, principal marché frontalier au Nord Cameroun, au cours des enquêtes de terrain

* Cours officiel L'HERITEAU, 1990

Le tableau précédent indique une décôte du naira sur le marché parallèle. Le taux de change sur le marché officiel du naira n'a cessé de chuter, surtout depuis le lancement du programme d'ajustement structurel nigérian en juin 1986.

Tableau n°2 : Taux de change et inflation au Nigeria entre 1985 et 1991

Année	Taux de change(indice)	Indice des prix
1985	100,0	100,0
1986	91,5	105,7
1987	14,9	117,7
1988	13,1	181,8
1989	8,6	273,5
1990	6,7	293,7
1991	5,7	331,9

Sources FMI, International Financial Statistics, avril 1992 cité par HERRERA (J), 1992

Il apparait qu'"entre 1985 et 1991, le naira a perdu 94% de sa valeur par rapport au franc CFA"[1] Dit autrement, "les prix des exportations nigérianes exprimés en francs CFA ont été divisés par près de 20 !" Mais du fait de la grande dépendance de l'industrie nigériane à l'égard des importations de biens intermédiaires, l'inflation a été concomitante à la dépréciation du naira En tenant compte du taux de change réel, les prix nigérians auraient été divisés par 4 entre 1985 et 1991

Il est néanmoins admis que "dans le cas du Nigeria les diverses réformes du système d'allocation de devises appliquées dans le cadre du PAS, ont eu pour résultat d'accentuer la dépréciation du taux de change officiel du naira, lequel tend à s'aligner avec le taux de change parallèle"[2] En décembre 1991, la Banque Centrale du Nigeria a mis en place un système d'allocation des devises par vente aux enchères. Mais en raison de la pénurie de devise pour soutenir les enchères, le naira a continué à se déprécier sur le marché secondaire [2].

En mars 1992, le taux officiel de change du naira en dollar est passé de 10,56 à 18,55 [2] Le système d'enchères a fait place à l'allocation des devises sur la base de l'offre et de la demande. En juin 1992, l'écart ente le taux "officiel" et le taux sur le marché parallèle était de 1,1 naira pour un dollar[3]. La décôte du naira sur le marché parallèlo est en train de

[1] Voir HERRERA (J), op cit , p 31

[2] HERRERA (J), op cit , p 32

[3] Source Economic Intelligence Unit Country Profile Nigeria n°3, 1992, cité par HERRERA (J), 1992

disparaître mais le naira continue à fluctuer notamment par rapport au franc CFA. En juillet 1992, 1.000 FCFA s'échangent contre 65 à 70 nairas sur les marchés frontaliers du Sud Ouest camerounais. Ce taux est presque identique au taux officiel

Nous montrons par la suite que la dépréciation régulière du naira par rapport au franc CFA (plus stable) au cours des six dernières années, induit un flux d'échanges de plus en plus à sens unique du Nigeria vers le Cameroun.

2.2. EVOLUTION DES ECHANGES

A la lumière des travaux antérieurs de l'équipe INRA/IRAM/UNB, on retiendra cinq phases principales dans les échanges agro-pastoraux entre le Cameroun et le Nigeria. Ce découpage se fonde essentiellement sur la situation socio-économique du Nigeria. Il correspond aux périodes suivantes :

- de l'après guerre à la guerre du Biafra ,
- de la guerre du Biafra au premier choc pétrolier ;
- de 1974 à 1983 (période du boom des rentes minières) ,
- de 1983 à 1986 (période de crise financière au Nigeria) ;
- de 1986 à 1992 (période d'ajustement structurel au Nigeria et au Cameroun)

Ces différentes phases ne sont pas discontinues Mais chacune d'elles est caractérisée par l'émergence d'un déterminant qui explique l'orientation des flux des produits Encore doit-on préciser qu'une quantification de ces flux (pour les produits autres que le riz et la farine de blé de réexportation) n'est pas réalisée par manque de sources statistiques. La nature informelle de ces flux ne s'y prête d'ailleurs guère

2.2.1. De l'après guerre à la guerre du Biafra (1946-1967)

Pendant cette période, le dynamisme économique du Cameroun et du Nigeria repose sur l'agriculture. Leur prospérité agro-exportatrice est avérée

La livre sterling a cours au Nigeria et le Cameroun utilise le franc CFA depuis 1948

Le Nigeria se trouve largement approvisionné par l'empire britannique en une gamme variée de produits manufacturés et agro-industriels à bas prix Du fait du fort contrôle des changes en zone franc, le franc CFA est déprécié par rapport à la livre sterling. Les réexportations du Nigeria vers le Cameroun sont donc relativement limitées. Par contre, le Nord Cameroun approvisionne le Nigeria en bétail, en poisson du Lac Tchad, en natron, en peaux et en arachides. Il s'agit de produits traditionnels du commerce régional qui relèvent de complémentarités écologiques. Toutefois, au cours de la période considérée, l'orientation des flux est déterminée par le facteur monétaire (la dépréciation du franc CFA)

Les frontières entre le Cameroun et le Nigeria ont été modifiées au milieu de la période. En effet, le 11 février 1961, un référendum pour l'auto-détermination des territoires

camerounais sous mandat britannique depuis 1916 est organisé. La partie méridionale du Cameroun britannique choisit son rattachement au Cameroun francophone indépendant depuis janvier 1960 La partie septentrionale du Cameroun britannique par contre opte pour le rattachement au Nigeria Cet événement politique ne modifie pas fondamentalement les flux d'échanges marchands entre les deux pays. Il constitue néanmoins le point de départ de relations conflictuelles entre eux La détermination de leur frontière commune n'a jamais été acceptée par les autorités nigérianes C'est la frontière maritime qui pose problème. Elle se situe dans une zone pétrolière off shore qu'exploitent actuellement les deux pays.

2.2.2. De la guerre du Biafra au premier choc pétrolier (1966-1973)

La guerre du Biafra a eu lieu de 1967 à 1970. En schématisant à l'extrême, on peut dire qu'elle a résulté de la volonté des Ibos, originaires du Sud Est du Nigeria, de créer un Etat indépendant (le Biafra) du reste de la Fédération nigériane [1].

Le Nigeria exploitait déjà du pétrole mais il ne profita pas beaucoup du premier choc pétrolier de 1973 La guerre civile a en l'effet hypothéqué son fort potentiel de production et de commerce Le naira sort de la zone sterling et devient une monnaie autonome, mais non convertible Sa parité avec le franc CFA est modifiée suite à la levée du contrôle des changes dans la zone franc

La guerre a dû favoriser l'intensification des échanges parallèles de produits agro-pastoraux entre le Cameroun et le Nigeria D'un point de vue officiel, tout en ne reconnaissant pas l'indépendance du Biafra, les autorités camerounaises optent pour une solution de neutralité entre les deux belligérants Mais il est vraisemblable que les réseaux marchands aient joué un rôle actif pour approvisionner le Nigeria fédéral Malgré la grande sécheresse qui s'annonçait déjà dans la partie sahélienne du Cameroun, les Aladji du Nord n'ont pas manqué d'expédier clandestinement tout ce qui pouvait l'être au Nigeria Dans la partie méridionale du Cameroun, on a enregistré un afflux important d'immigrants ibos. Leur marge de manoeuvre pour approvisionner leurs frères restés de l'autre côté de la frontière était très réduite du fait de la position des autorités camerounaises

2.2.3. Le boom des rentes minières (1974-1983)

L'exploitation du pétrole nigérian est intensifiée Le Cameroun débute l'exploitation du sien en 1978 Il bénéficie également des cours élevés de ses produits de rente traditionnels (cacao, café, .) sur le marché mondial en 1977 et 1978. On assiste donc à une forte augmentation des revenus des deux Etats et de leurs populations.

Sans nécessairement négliger l'agriculture, les autorités nigérianes insistent davantage sur le développement industriel Les autorités camerounaises utilisent les ressources dégagées par les ventes de pétrole pour développer une agriculture agro-industrielle. L'intensification de la production du riz dans la vallée du Logone (Nord du pays) participe de cette logique.

---

[1] Se référer utilement à BOUTET (R), 1991

Elle est encadrée par la Société d'Expansion et de Modernisation de la riziculture de Yagouna (SEMRY) Cette société, créée en 1971, vise la poursuite de l'activité rizicole amorcée par les autorités coloniales depuis le début des années 1950.

La forte demande alimentaire du Nigeria n'a pas pu être satisfaite par l'offre locale. Elle s'est portée sur les marchés des pays voisins. La bonne tenue du naira par rapport au franc CFA a favorisé l'orientation des flux des produits vers le Nigeria. Les camerounais vont y contribuer de deux manières D'abord par la réexportation de riz et de farine de blé via le Nord Cameroun, relié récemment à la côte par la voie ferrée (dite transcamerounaise) inaugurée en 1974 (voir ci-dessus), mais également par l'exportation des produits locaux.

Pour ce qui concerne ce dernier volet, en dehors des produits d'échanges traditionnels, précédemment mentionnés, de nouveaux produits sont concernés · mil et sorgho, maïs et surtout le riz de la SEMRY. Le système de production camerounais a fort bien répondu à la sollicitation du marché nigérian et la commercialisation des productions camerounaises vers le Nigeria a opéré une évolution importante dans la relation des producteurs au marché L'attrait pour le marché nigérian ne s'est en effet pas simplement traduit par un développement des flux de voisinage, qui naissent des ventes de surplus ou de pénuries locales Il a surtout systematisé les décisions de produire en direction du marché, les agriculteurs cherchant à profiter de l'augmentation très sensible de l'ensemble des prix agricoles Plus que les effets de la politique agricole menée par les autorités camerounaises, ce sont donc les initiatives des producteurs qui expliquent le bond en avant de la production du Nord Cameroun (Roupsard, 1987)

Les autorités camerounaises n'ont pas opté pour une politique délibérée de valorisation du marché nigérian A l'epoque, était maintenue une règlementation restreignant les exportations de denrées alimentaires pour éviter des pénuries sur le marché local.

Même les exportations de riz SEMRY (une société para étatique) n'ont pas fait l'objet d'un contrat d'Etat à Etat. La situation excentrée de la SEMRY, par rapport aux zones de grandes consommation de riz du Sud camerounais, a disqualifié pendant longtemps son produit du marché national Le Nigeria s'est donc toujours présenté comme le débouché naturel du riz SEMRY L'examen des archives du service commercial de la SEMRY suggère que plus de la moitié de sa production entre 1977 et 1982 a été écoulée au Nigeria. Les exportations étaient le fait de commerçants camerounais en relation d'affaires avec des commerçants nigérians Elles nécessitaient au préalable l'obtention d'une autorisation d'exportation Les commerçants s'y prêtaient d'autant plus volontiers qu'ils obtenaient en aval le remboursement de la taxe sur le chiffre d'affaires pour toute exportation réalisée et enregistrée par la douane camerounaise Par contre, les riziculteurs ont écoulé clandestinement des quantités marginales de paddy au Nigeria en dépit du monopole d'achat du paddy par la SEMRY.

C'est en fin de période (janvier 1982) qu'un accord commercial est finalement signé entre le Cameroun et le Nigeria Cet accord qui précisait en annexe les produits impliqués, ne faisait qu'entériner la situation qui prévalait auparavant : produits agro-pastoraux camerounais contre produits manufacturés nigérians. En effet, en contre partie des produits agro-pastoraux, les commerçants camerounais s'approvisionnaient en produits

manufacturés de fabrication nigériane ou de réexportation · voitures de marque Peugeot (404 et 504), fer à béton, ciment, détergents divers.

2.2.4. La crise financière du Nigeria (1983- 1986)

Cette crise qui résulte principalement de la chute de ses revenus pétroliers, se traduit entre autres par la baisse du taux de change du naira sur le marché parallèle.

La politique officielle des autorités nigérianes en fin de période est de restreindre les importations alimentaires, pour, d'une part, freiner la sortie des devises et, d'autre part, pour développer la production nationale de substitution directe ou indirecte aux importations. Parallèlement, la réexportation du riz et de la farine de blé du Cameroun au Nigeria atteint son apogée. Par contre les exportations de riz SEMRY au Nigeria sont handicapées par l'effet conjugé de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs nigérians et surtout de la dépréciation du naira.

La SEMRY, dès juin 1983, commence à accumuler des stocks de paddy et de riz usiné. Ces stocks sont résorbés grâce à la sècheresse qui sévit dans le pays et particulièrement au Nord en fin 1983 Le répit n'est que de moyenne durée Dès 1986, les stocks réapparaissent Ils culminent en 1987 à plus de 100.000 tonnes de paddy et à plus de 10 000 tonnes de riz Faute de capacité de stockage adéquate, le paddy est empilé sous des baches de fortune et la majorité des stocks est jugée impropre à l'usinage. Le paddy dégradé est orienté vers l'alimentation des animaux (porcs notamment) A cette fin des quantités importantes de ce paddy sont ainsi achetées à bas prix par des négociants nigérians[1]

2.2.5. La période d'ajustement structurel (1986-1992)

Du fait de la gestion prudente de sa rente pétrolière, le Cameroun a connu plus tardivement la crise financière que le Nigeria. Il s'est aussi engagé tardivement dans un programme d'ajustement structurel

Ce décalage d'ajustement dans le temps explique partiellement le dynamisme actuel de l'agriculture nigériane dans la conquête du marché camerounais On constate de plus en plus une inversion de flux des produits agricoles entre les deux pays. Alors que par le passé, ces flux étaient majoritairement orientés vers le Nigeria, ils sont pour l'essentiel destinés au Cameroun ces quatre dernières années.

---

[1] Ceci apparaît clairement dans les archives du service commercial de la SEMRY relatives à la période considérée Le caractère discontinu de ces archives n'a guère permis leur exploitation systématique.
Pour plus de détails sur l'évolution des stocks de la SEMRY, se reporter à ENGOLA OYEP (J), 1991.

a. Le Nigeria pourvoyeur de vivres au Cameroun

Les marchés urbains du Nord et du Sud-Ouest camerounais regorgent de divers produits agro-pastoraux et agro-industriels en provenance du Nigeria : ignames, mangues, pastèques, pistaches, oeufs, poulets, farine de mais, farine de sorgho, huile végétale, margarine, sucre raffiné, lait et chocolat en poudre... De conjoncturels, les flux des produits précédents vers les marchés camerounais des provinces frontalières tendent à devenir structurels.

Il ne s'agit pas uniquement d'échanges de voisinage mais également d'un commerce de longue distance. Selon les commerçants interrogés sur les marchés frontaliers, les zones de production au Nigeria ne jouxtent pas toujours la frontière camerounaise Les ignames viennent du plateau du Gongola, des régions d'Onitsa et de Jos. Les oeufs et les pommes de terre proviennent de la région de Jos, les volailles de Maiduguri, la farine de mais de Jos et de Maiduguri. Les ignames, les pommes de terre et les fruits sont directement acheminés des zones de production aux marchés frontaliers (Amchidé et Gashiga) d'où ils sont redistribués sur les lieux de consommation Les volailles passent la frontière le plus souvent attachées sur des bicyclettes, par centaines d'unités

Sur les marchés frontaliers du Nord Cameroun, les hausa nigérians commercialisent leurs produits. Ils sont relayés par les détaillants de Maroua et de Garoua. Il se produit une concentration du commerce transfrontalier dans la région, à Amchidé Banki (pour l'approvisionnement de Maroua) et à Gashiga (pour l'approvisionnement de Garoua). Huit grossistes approvisionnent le marché d'Amchidé Banki en ignames et pommes de terre Celui de Gashiga est contrôlé par cinq négociants nigérians Tous ces différents grossistes opèrent sur les marchés frontaliers Ils s'aventurent rarement à l'intérieur du territoire camerounais, par crainte des contrôles des douaniers et des forces de l'ordre camerounais certes, mais aussi parce qu'ils peuvent compter sur leurs relais locaux Les déclarations des commerçants impliqués évaluent sommairement à une dizaine de tonnes le volume d'ignames déchargé hebdomadairement sur le marché de Gashiga en haute saison de production Le chiffre avancé pour le marché d'Amchidé Banki oscille entre 70 et 80 tonnes. Les flux observés d'ignames et de fruits datent de moins de 10 ans. Les grossistes d'Amchidé Banki déclarent en effet avoir mis en place leur circuit depuis sept ans et ceux de Gashiga depuis quatre ans

Le long de la frontière méridionale, les flux des produits sus-mentionnés seraient aussi relativement récents. Les acteurs impliqués ont une stratégie différente de celle de leurs homologues de la frontière septentrionale Les circuits d'importation des produits agro-industriels du Nigeria ainsi que d'une façon générale ceux des produits manufacturés venant du même pays, sont contrôlés par les Ibos Non seulement ils importent collectivement du Nigeria, mais ils assurent également la distribution de demi-gros, voire de détail. Ils s'appuient sur la forte communauté ibo installée au Cameroun. Alors que les réseaux marchands à l'oeuvre au Nord Cameroun font preuve d'une grande cohésion, la concurrence prévaut entre les réseaux ibos et les autochtones du sud-ouest camerounais. Par contre des commerçantes camerounaises s'imposent sur les circuits des oranges, des graines de courge, des ignames, du niébé (haricot dolique).

Carte n° 1: Flux de bétail entre le Cameroun et le Nigeria avant 1980

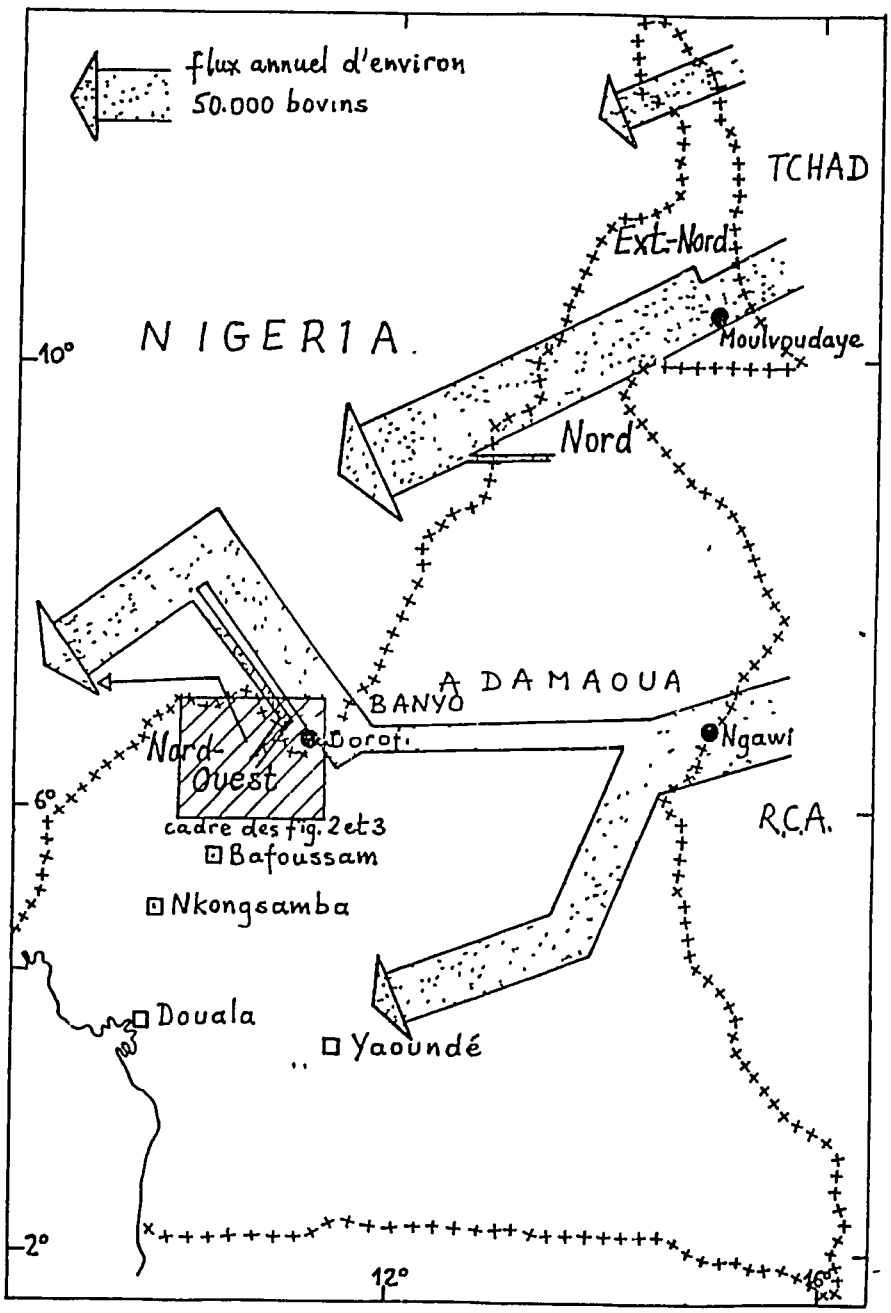

Source : BOUTRAIS (J.) HERRERA (J.) et BOPDA (A.), 1992

Carte n°2 : Circulation "officielle" du bétail vers Bamenda

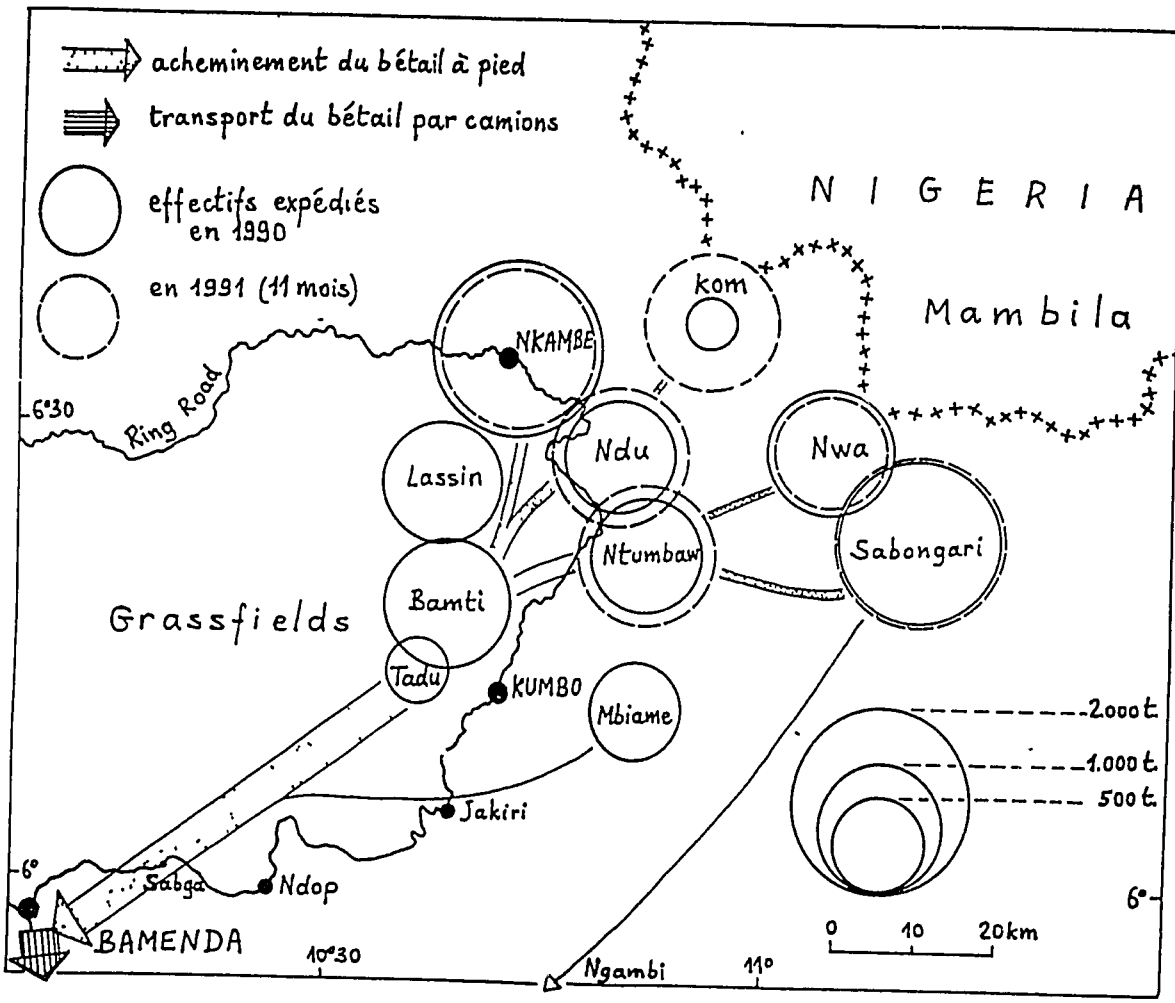

Source . BOUTRAIS (J.), HERRERA (J.) et BOPDA (A.), 1992

Carte n°3 : Flux réels reconstitués de bétail vers Bamenda en 1990 et 1991

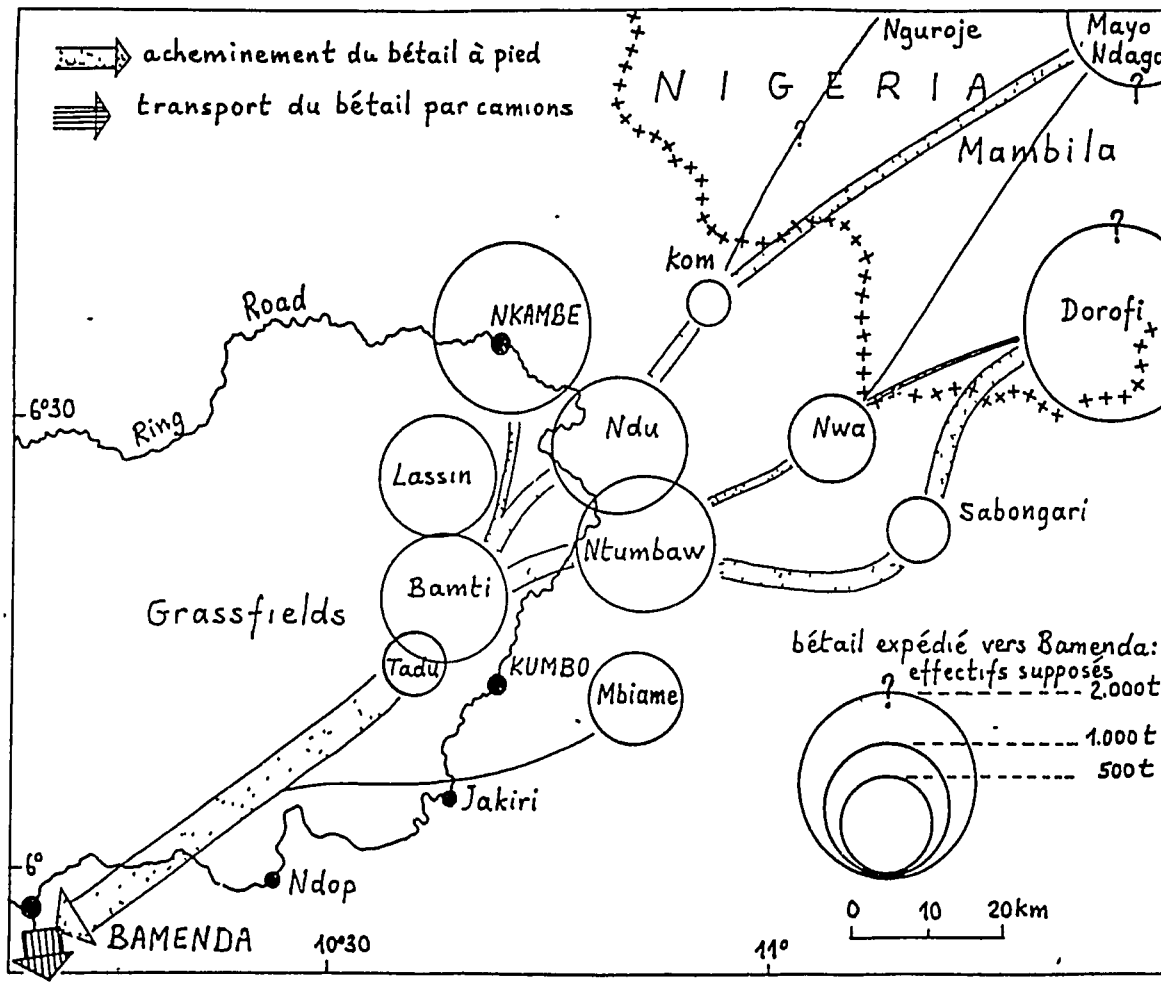

Source : BOUTRAIS (J.), HERRERA (J.) et BOPDA (A.), 1992.

Du côté de la frontière méridionale s'observent aussi des flux de bétail du Nigeria vers le Cameroun[1]. Il s'agit du gros bétail, écoulé sur le marché de Bamenda, à partir duquel il est ventilé sur les principaux marchés urbains proches. Environ 2.000 bovins sont concernés annuellement par ce trafic depuis 1990 Ce chiffre est relativement modeste par comparaison avec les 50.000 bovins acheminés chaque année du Cameroun vers le Nigeria avant 1980 (voir carte n°1) Il traduit néanmoins l'émergence d'un phénomène qui pourrait prendre de l'ampleur dans les années à venir. Les flux concernés ne sont guère officiellement enregistrés. La carte "officielle" de circulation du bétail dans la région de Bamenda (carte n°2) ne correspond pas à la réalité (carte n°3), car elle n'intègre pas le bétail nigérian. Les animaux nigérians se mêlent aux animaux camerounais dans la région de Sabongari Par la suite, ils sont acheminés à l'intérieur du pays grâce à la complicité des agents des services officiels du Ministère chargé de l'élevage en collusion avec des maquignons camerounais[2]. Ces derniers servent donc de prête-nom aux commerçants nigérians. Le fait que les transactions se dénouent au comptant sur le marché de Bamenda suggère que le marché transfrontalier du bétail dans la zone n'est pas encore sous-tendu par un réseau marchand bien intégré.

Le détournement d'un flux de bétail nigérian vers le Cameroun s'expliquerait essentiellement par des considérations monétaires "Même si les écarts de prix ne sont pas substantiels entre Dorofi et Bamenda, le transfert de bétail nigérian au Cameroun reste une opération fructueuse Elle permet d'acquérir des francs CFA qui, convertis en naira sur le marché parallèle, confèrent aux maquignons nigérians la capacité d'augmenter rapidement leurs nouveaux achats de bétail"[3] Le profit immédiat retiré de l'opération commerciale elle-même ne représenterait qu'un but secondaire Il est donc probable que les flux se maintiennent même si les prix baissent du côté camerounais de Bamenda. Les paiements se font au comptant Le marché transfrontalier du bétail dans la zone ne semble pas encore obéir à un fonctionnement de réseau marchand bien intégré au sein duquel les transactions s'effectuent à crédit

Il est cependant indéniable que c'est la sous-évaluation actuelle du naira par rapport au franc CFA qui impulse les flux de divers produits du Nigeria vers le Cameroun[4] Tous ces produits ne sont pas d'origine nigériane Certains (sucre raffiné, huiles végetales, farine de sorgho, engrais.), sont des produits de réexportation Malgré la dépréciation du naira leur importation du marché international est favorisée par une taxation plus faible qu'au Cameroun.

---

[1] Se reporter à BOUTRAIS (J), HERRERA (J) et BOPDA (A), 1992

[2] Lorsque les marchands de bétail camerounais des grassfields expédient leurs animaux à l'intérieur du pays, ils sont tenus de déclarer leur effectif au vétérinaire de la zone concernée Ils surestiment les quantités en incorporant des contingents d'animaux nigérians Les choses se passent sans difficulté dès lors que l'on n'oublie pas la commission personnalisée du vétérinaire !

[3] BOUTRAIS (J) et al , 1992, p 3

[4] Cette étude vise principalement l'analyse des échanges de produits agro pastoraux entre le Cameroun et le Nigeria On doit cependant mentionner qu'actuellement, les flux de produits manufacturés et industriels sont de loin plus importants (carburant, détergents, cosmétiques, matériaux de construction) tant par les volumes impliqués que par l'extension de leur aire de diffusion au Cameroun

b. Une dépendance croissante du Cameroun

Dans la phase actuelle, les exportations camerounaises de produits agro-pastoraux sont relativement modestes.

Du côté méridional de la frontière dominent toujours les deux produits de cueillette sus-mentionnés : l'"ogbono" et l'"ero". Les flux d'"okra" se maintiennent également.

D'un côté de la frontière septentrionale, les exportations de bétail n'ont pas été interrompues [1]. On enregistre également des exportations frauduleuses de coton fibre [2]. Depuis trois ans environ, des exportations officielles de coton sont venues s'ajouter aux exportations frauduleuses. En effet, des industriels du textile au Nigeria ont signé un contrat d'approvisionnement avec la SODECOTON. Il porte sur des livraisons annuelles de 5.000 tonnes.

Le riz SEMRY demeure néanmoins le principal produit d'exportation au Nigeria dans la région La libéralisation de la filière riz (engagée depuis 1987) n'a fait que renforcer les exportations de paddy en direction du Nigeria Selon les déclarations des commerçants et des producteurs, le marché nigérian absorberait entre la moitié et les deux tiers du paddy commercialisé Il est possible que le paddy actuellement vendu au Nigeria se soit substitué au riz usiné par la SEMRY exporté auparavant légalement ou frauduleusement Au Nigeria, le paddy est étuvé avant décorticage, pratique inexistante au Nord Cameroun Cette spécificité explique que la production camerounaise soit exportée exclusivement sous forme de paddy (carte n°4) On peut aussi considérer que les importations de riz ayant été officiellement interdites au Nigeria, les autorités tolèrent les importations de paddy, celui-ci pouvant être considéré comme semence

---

[1] Les prix des animaux sont nettement plus faibles dans l'extrême nord du Cameroun que dans les grassfields du nord ouest D'ou le sens inverse des flux

[2] La société de développement de la culture du coton (SODECOTON) encadre les producteurs en leur avançant des intrants en début de campagne Le monopole d'achat du produit lui permet de récupérer cette redevance au moment de la vente Pour échapper au paiement de la redevance certains producteurs livrent clandestinement une partie de leur récolte aux opérateurs privés qui les acheminent au Nigeria

Carte n°4 : Flux de paddy et de riz à partir de la zone de production SEMRY (situation en 1990/91)

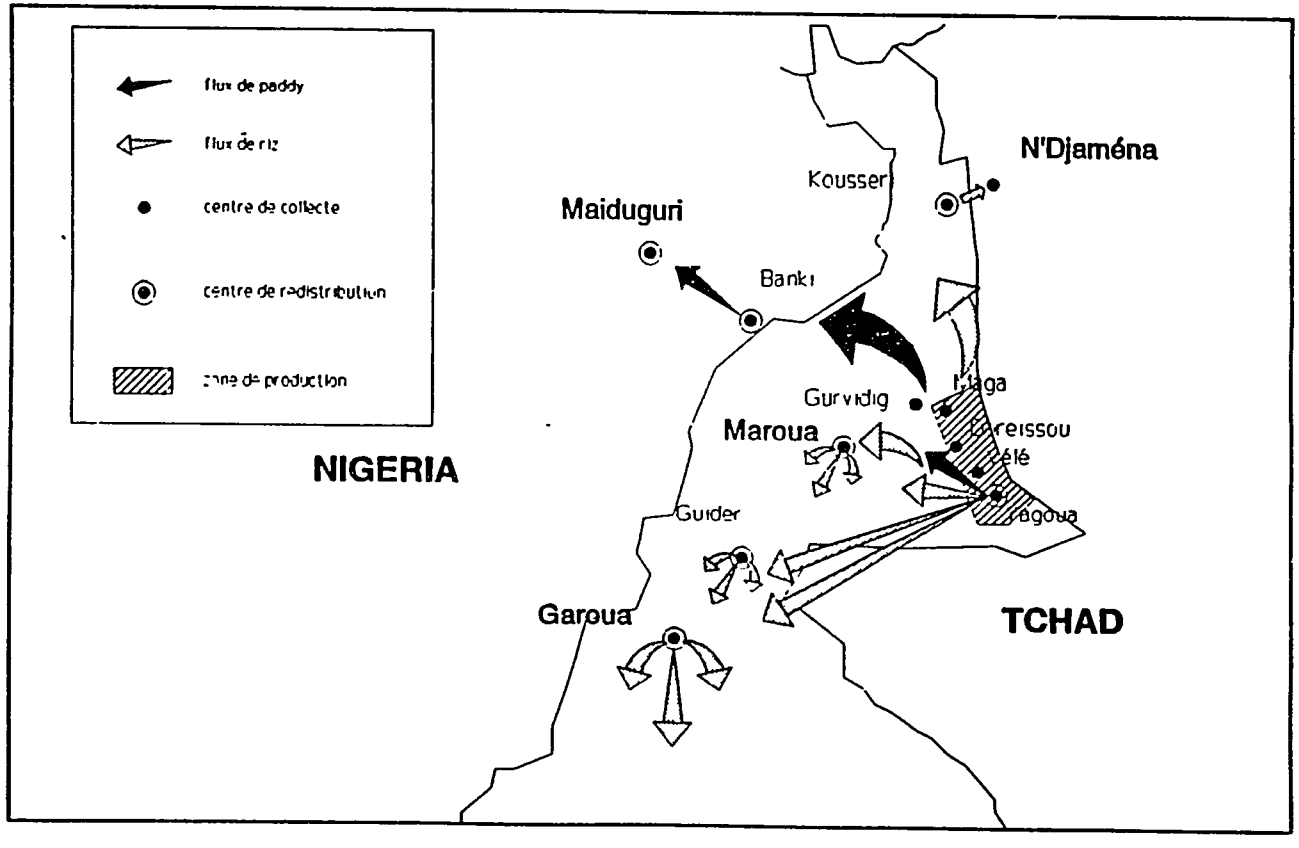

Source : HARRE (D.) et ENGOLA OYEP (J.), 1992

Il est possible en considérant plusieures hypothèses, d'indiquer les ordres de grandeurs des différentes utilisations du paddy et du riz produits au Nord Cameroun. Le schéma n°1 ci-dessous présente les résultats auquels on parvient pour la campagne 1990/91 sur la base des hypothèses suivantes :

- taux d'autoconsommation · 20% de la production totale de paddy produit.

- volume de paddy exporté vers le Nigeria ; trois hypothèses ont été retenues :

  . hypothèse 1 (H1) : les exportations vers le Nigeria correspondent à 30% du volume de paddy mis sur le marché [1]. Cette hypothèse basse est inférieure aux estimations des commerçants, mais elle semble plus cohérente avec le bilan "ressources-emplois" tel qu'on peut l'établir à partir des données disponibles (voir ci-dessous à propos de l'estimation des réexportations).

  . hypothèse 2 (H2) · les exportations vers le Nigeria correspondent à 50% du paddy commercialisé. Cette hypothèse intermédiaire correspond à la valeur inférieure de la fourchette d'estimation donnée par les commerçants.

  hypothèse 3 (H3) · le taux d'exportation vers le Nigeria est de 70% Cette hypothèse haute correspond à la valeur supérieure de la fourchette d'estimation des commerçants.

- taux de transformation du paddy en riz · deux sacs de paddy de 80 kg donnent un sac de riz de 115 kg, soit un taux de 0,72 [2]

Malgrè la dépréciation du naira par rapport au franc CFA, le riz SEMRY présente un avantage pour les commerçants nigérians Ils peuvent l'acquérir auprès des producteurs en échange d'engrais. Ils peuvent également l'obtenir en contrepartie de produits manufacturés et industriels nigérians A cet égard, on doit mentionner que les moulins à décortiquer privés qui assurent la transformation du paddy dans la zone SEMRY depuis 1989, sont importés du Nigeria Quelques uns appartiennent à des négociants nigérians. Mais leur exploitation est assurée par des prêtes-nom camerounais.

---

[1] Soit la production totale moins l'autoconsommation

[2] Se référer à HARRE (D) et ENGOLA OYEP (J), 1992

Schéma n°1 : Représentation simplifiée des filières de production nationale de riz après la libéralisation. Exemple de l'année 1990/91

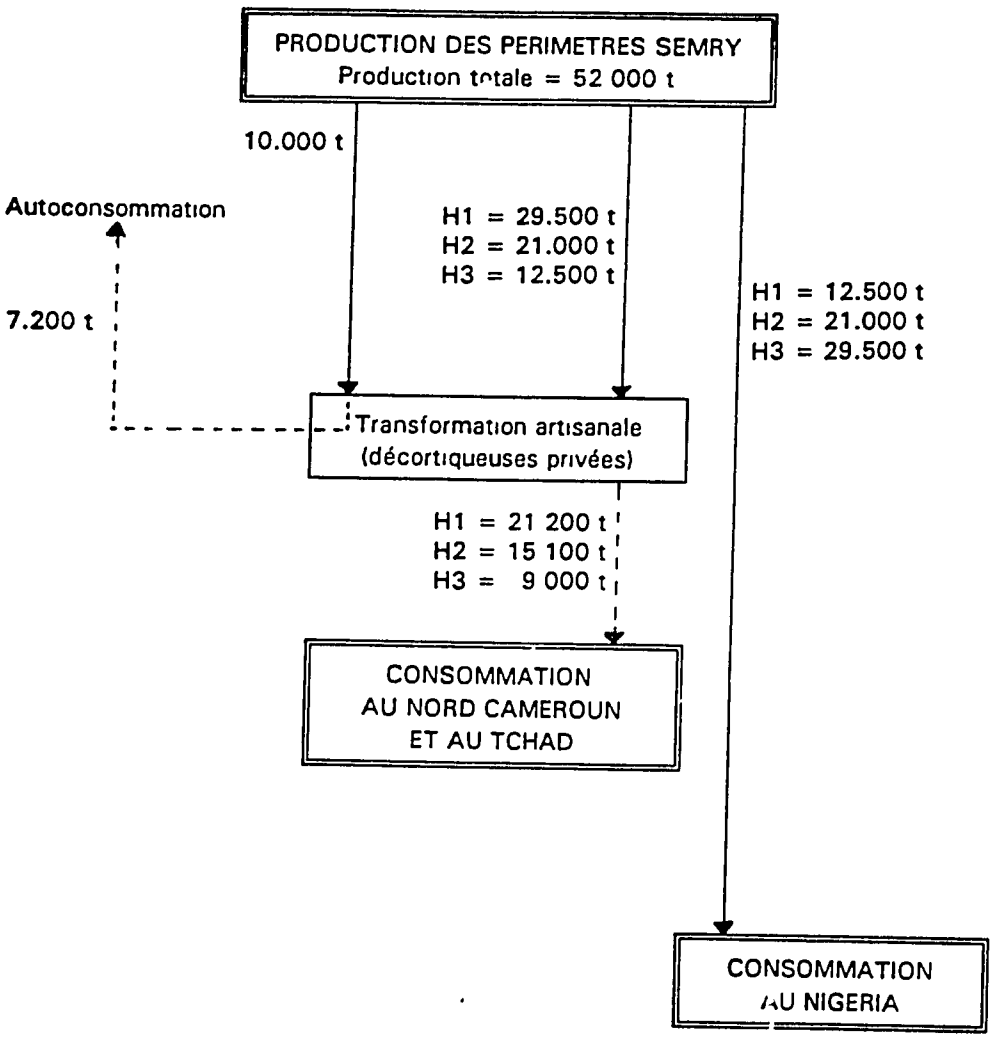

Sources : HARRE (D.) et ENGOLA OYEP (J.), 1992

2.3. CONCLUSION DU CHAPITRE

Les considérations économiques jouent un rôle prépondérant dans l'évolution des échanges des produits agro-pastoraux entre le Cameroun et le Nigeria et ce depuis la période coloniale. Une fois de plus, les facteurs écologiques semblent venir en aval des facteurs socio-économiques

Parmi les différents facteurs à l'oeuvre dans ces échanges, le facteur monétaire a été le plus déterminant dans l'orientation des flux Jusqu'au milieu des années 1980, les flux étaient essentiellement destinés au Nigeria. Par la suite, le Cameroun est devenu le plus grand bénéficiaire des flux qui ne se limitent pas aux produits agro-pastoraux. La phase d'inversion des flux correspond au début de la forte dépréciation du naira par rapport au franc CFA. Elle est également liée au démarrage de la restauration de l'agriculture nigériane tout autant qu'à la réorientation de sa politique d'importation alimentaire.

III. LA REEXPORTATION DU RIZ ET DE LA FARINE DE BLE VERS LE NIGERIA

Comme la plupart des autres périphéries du Nigeria, le Cameroun a participé dès le début des années 1980 à la réexportation des produits alimentaires vers le Nigeria. Sa contribution a porté essentiellement sur le riz et la farine de blé.

La réexportation n'est pas interdite au Cameroun. Pourtant cette activité, en ce qui concerne le riz et la farine de blé, a été pratiquée frauduleusement Elle n'a donc pas résulté d'un choix délibéré de politique économique comme au Bénin et en Gambie. Il s'est agi de l'initiative d'un réseau marchand bien structuré. Ce réseau a certes des ramifications au Nigeria Mais il a d'abord pu compter sur la sollicitude du pouvoir politique au Cameroun et sur la complicité de l'administration camerounaise.

3.1. ORIGINE ET AMPLEUR DU PHENOMENE

Le Cameroun a toujours servi de porte d'entrée aux céréales à destination du Tchad et de la République Centrafricaine Les flux de réexportation ont pris une ampleur soudaine en 1982/83 pour alimenter le marché nigérian S'il est possible de mettre en évidence les circonstances et les facteurs explicatifs de cette croissance, il est par contre beaucoup plus difficile d'en donner une estimation chiffrée · les quantités réexportées ne sont pas enregistrées par les statistiques officielles et la consommation nationale de riz, et surtout celle de farine de blé, sont connues de façon approximative

3.1.1 Les sources et leurs divergences

Trois sources statistiques principales permettent d'appréhender les importations de riz, de blé et de farine de blé . les douanes, l'Office National des Ports, le syndicat des acconiers. Les douanes enregistrent les quantités déclarées par les importateurs ou leurs intermédiaires au moment de la liquidation des droits. L'office des ports recense toutes les quantités débarquées dans tous les ports du pays, tandis que le syndicat des acconiers centralise les chiffres d'importation que lui communiquent les transitaires qui interviennent sur les produits concernés

Les chiffres fournis par l'office des ports et les acconiers sont sinon identiques, du moins très proches On les tiendra pour les plus valides à retracer l'évolution des importations. L'office des ports n'a néanmoins commencé à enregistrer les volumes de riz débarqués qu'à partir de 1982. Avant cette date, les quantités de riz n'étaient pas considérées suffisamment importantes pour justifier l'ouverture d'une rubrique spécifique. Compte tenu de la lenteur d'ajustement propre à un organisme para-public comme l'ONPC, on peut estimer qu'il s'est écoulé au moins deux ans avant qu'il ne se décide à ouvrir une rubrique séparée des autres céréales. Ce qui voudrait dire que les importations de riz auraient commencé leur ascension à partir de 1980/81 Pour ce qui est du blé et de la farine de blé, les volumes débarqués n'ont vraisemblablement pas été correctement enregistrés par l'ONPC avant 1980, car ils sont inférieurs à ceux fournis par la douane Le recoupement

entre les données avant cette date est malaisé dans la mesure où le syndicat des accon ers n'était pas opérationnel

En se limitant aux trois sources statistiques sus-mentionnées, on obtient les volumes d'importations suivants.

Tableau n° 3
Importations de riz au Cameroun (en tonnes) 1974-1991

ANNEE	ONPC	Syndicat des acconiers	Douanes Camerounaises
1974			17 292
1975			1.707
1976			7.011
1977			23.115
1978			19.761
1979			41 283
1980			20.721
1981			11 039
1982	275 804	259 660	16.706
1983	192 134	192 330	51 170
1984	170 124	166 660	31.020
1985	263 849	256 295,5	47 720
1986	225 006	221 634,9	57.858
1987	98 156	120 560	69.858
1988	147 532	159 236,2	50.000
1989	100 513	103 202,5	28.000
1990	74 254	77 132,2	50 000
1991	125 788		101.195

Sources ONPC (Office National des Ports du Cameroun)
CNCC (Conseil National des Chargeurs du Cameroun)
Douanes Camerounaises

BEST AVAILABLE COPY

Tableau °4 :
Importations de farine de blé au Cameroun (en tonnes) 1974-1991

ANNEE	ONPC	Syndicat des acconiers	Douanes Camerounaises
1974	8.016		11 351
1975	21.165		21.748
1976	9.940		20.975
1977	25.129		21.539
1978	32.414		33.673
1979	28 175		39.526
1980	33.484		27.387
1981	79 892		30 712
1982	70.775	70 021,5	26 889
1983	75.761	75.880,3	21.777
1984	87.529	74.740,4	15.640
1985	92 259	113.062,5	36.960
1986	152.285	151 727,9	68.421
1987	202 949	202 410,8	123 291
1988	276 233	278 823,4	167 469
1989	249 875	276 242,7	214 000
1990	291.835	289.564,9	
1991	113.966	85 634,2	

Sources ONPC - CNCC - Douanes Camerounaises

BEST AVAILABLE COPY

Tableau n°5
Importations de blé au Cameroun (en tonnes) 1974-1991

ANNEES	ONPC	ONPC équivalent farine	Douanes	Douanes équivalent farine
1974	40.179	28.929	46.877	33.751
1975	32.578	23.456	36 426	26.227
1976	47.321	34.071	37 905	27.291
1977	68.501	49 321	62.764	45.190
1978	68.632	49 415	57 080	41.097
1979	60.087	43 262	64 394	46.363
1980	53.867	38.784	78.833	56.760
1981	53 762	38.708	50.130	36.093
1982	58.542	42 150	59.830	43 077
1983	73.131	56 254	89 790	64 649
1984	108 287	77 966	65.530	47 181
1985	92 256	66.424	29.800	21.456
1986	33 149	23 867	31 400	22 608
1987	30 089	21 664	30 800	22.176
1988	62 733	45.168	67.100	48.312
1989	23.529	16 941	20 000	14.400
1990	17 000	12 240		
1991	41 539			

Sources ONPC - Douanes Camerounaises[1]

3.1.2. Estimation de la fraude

Les chiffres des douanes relatifs aux importations de blé sont voisins de ceux des acconniers et leur sont même généralement supérieurs. Le blé, jusqu'en juin 1991, était exonéré des taxes d'importation car il rentrerait comme matière première pour les deux minoteries locales[2] Les importations de blé ne constituaient donc aucun enjeu[3]. Par

[1] Sur la base de 1 tonne de blé = 0,72 tonne de farine

[2] Il s'agit de la Société de Minoterie du Cameroun (SCM) et de la société des Grands Moulins du Cameroun (SGMC) La première fonctionne depuis le milieu des années 1960 Elle a appartenu à l'Etat jusqu'en 1989, date de sa vente à un des gros importateurs de farine au Cameroun La seconde est également une réalisation d'un gros importateur de farine Mise en place à partir de 1988, elle ne fonctionne que depuis 1991

contre, les données concernant le riz et la farine de blé, produits soumis à paiement de droits, diffèrent sensiblement entre les douanes d'un côté, l'ONPC et le Syndicat des acconniers de l'autre. L'estimation de la fraude douanière peut être évaluée en comparant ces deux sources.

Ces estimations indiquent que, entre 1980 et 1989, la moitié des importations de farine n'a pas été déclarée. La fraude a été encore plus élevée sur le riz, avec 71,5% des tonnages débarqués non déclarés pendant la même période Pourtant la farine était plus taxée que le riz (respectivement 30 et 20,5%). Il faut intégrer l'influence de la marge commerciale, supérieure sur le riz à celle réalisée sur la farine de blé, comme il sera vu plus loin. Il faut surtout tenir compte du phénomène de réexportation qui ouvre des perspectives de gain plus importantes sur le riz, ce produit étant fortement demandé au Nigeria.

Tableau n°6 :
Estimation des importations frauduleuses de farine de blé au Cameroun entre 1980 et 1991

ANNEES	ONPC (1) tonnes	Douanes (2) tonnes	Importations frauduleuses (tonnes) (3) = (1)-(2)	Importations frauduleuses (%) (4) = (3)/(1) X 100
1974	8 016	11 351		
1975	21.165	21 748		
1976	9.940	20 975		
1977	25.129	21 539		
1978	32 414	33 673		
1979	28 175	39.526		
1980	33 484	27 387	6.097	18,20
1981	79.892	30 712	49.180	61,55
1982	70 775	26 889	43.886	62
1983	75 761	21.777	53.984	71,25
1984	87 529	15 640	71.889	82,13
1985	92 259	36.960	55.294	59,93
1986	152.285	68.421	83 864	55,07
1987	202.949	123.291	79.658	39,25
1988	276.233	167.469	108 764	39,37
1989	249 875	214 000	35.875	14,35
1990	291.835			
1991	362.366	241.296	121.070	33,4

Sources · ONPC et Douanes Camerounaises.

Tableau n°7 :
Estimation des importations frauduleuses de riz au Cameroun entre 1982 et 1991 (en tonnes et en pourcentage des importations totales)

ANNEES	ONPC (tonnes (1)	Douanes (tonnes (2)	Importations frauduleuses (tonnes) (3) = (1)-(2)	Importations frauduleuses (en %) (4) = (3)/(1) X 100
1982	275.804	16.706	259.098	94
1983	192 134	51.170	140 964	73
1984	170.124	31.020	139.104	82
1985	263.849	47.720	216.129	82
1986	225 006	57.883	167 123	74
1987	98 156	69 858	28.298	29
1988	146 532	50 000	87.532	66
1989	100 513	28.000	72 513	72
1990	74.254	50.000	24.254	32
1991	125.788	101.195	24 592	20

Sources ONPC et Douanes Camerounaises

La fraude repose essentiellement sur des fausses déclarations à la douane avec la complicité des agents de cette administration qui ne contrôlent pas la conformité des quantités déclarées aux quantités réellement importées

3.1.3. Estimation des volumes de riz et de farine de blé réexportés

L'une des méthodes d'estimation des volumes réexportés consiste à effectuer le bilan pour le produit considéré, entre les quantités disponibles (soit la production nationale et les importations) et le volume de la consommation nationale[1]. Cette méthode est d'autant plus fiable que la taille du pays réexportateur est réduite (cas du Bénin par exemple). Au Cameroun, la taille relativement importante du pays se combine avec de fortes incertitudes sur le niveau de la consommation nationale, en particulier celle de la farine de blé. Si l'enquête budget consommation de 1983/84 donne des indications acceptables sur le niveau de consommation de riz, il n'en va pas de même pour la consommation de farine de blé. Les calculs effectués à partir de cette enquête suggèrent une consommation nationale de farine de blé de 46 720 tonnes en 1984. En retenant un taux d'accroissement de la consommation proche de celui de l'augmentation de la population de Douala et

[1] Dans la mesure du possible, ce bilan doit prendre en compte les variations de stock survenues entre le début et la fin de l'année

Carte n° 5 : Flux de riz importé au Cameroun entre 1980 et 1987

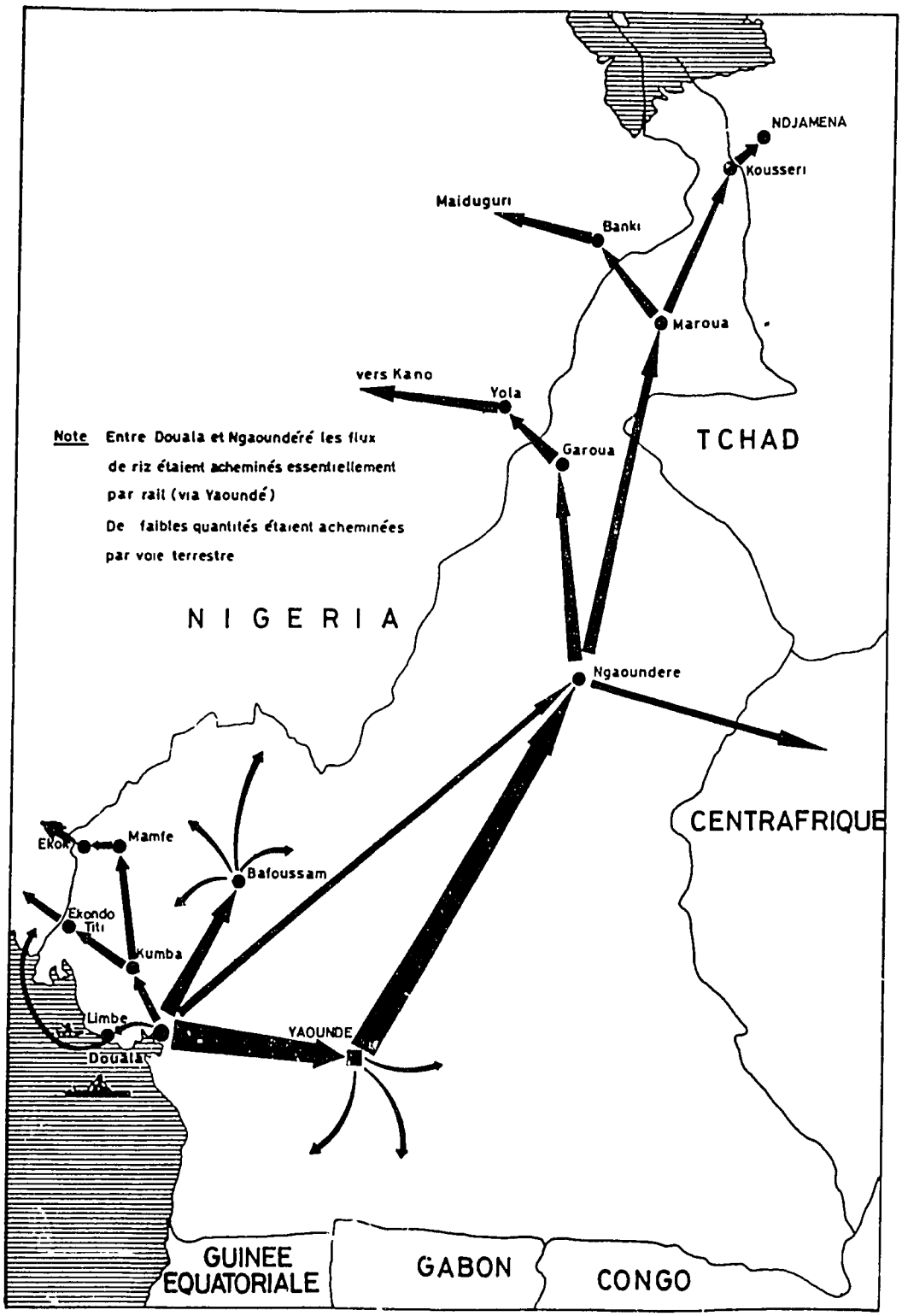

Yaoundé, soit 6% par an, la consommation de farine aurait évolué comme indiqué au tableau n°8 qui estime les quantités de farine réexportées au Nigeria entre 1982 et 1991.

Tableau n°8
Estimation de la réexportation de farine de blé vers le Nigeria entre 1982 et 1991 (en tonnes et en pourcentage des importations)

ANNEES	Importations de farine (tonnes) (ONPC) (1)	Importations blé en équivalent farine (tonnes) (OFIPC) (2)	Disponibilité totales (tonnes) (3) = (1)+(2)	Consommation nationale (tonnes) (4)	Réexportation (tonnes) (5) = (3) (4)	Taux de réexportation % (6) = (5)/(3) X 100
1982	70 775	42.150	112.925	41.580	71.345	63
1983	75 761	56.254	132 015	44.075	87 940	67
1984	87 529	77 966	165 495	46 720	118.775	72
1985	92 259	66 424	158.683	49 523	109.160	69
1986	152 285	23 867	176 152	52 494	123 658	70
1987	202 949	21 664	224 613	55 644	168 969	75
1988	276.233	45.168	321.401	58 983	262.418	82
1989	249 875	16 941	266 816	62.522	204 294	77
1990	291 835	12.240	304 075	66 273	237 802	78
1991	362 366	29 908	332 458	70.249	262 209	79

Sources Calculs effectués par les auteurs à partir des statistiques ONPC et des résultats de l'enquête budget consommation

La réexportation de la farine de blé apparaît d'autant plus sur-estimée que la consommation nationale avait été sous-évaluée en 1983/84 et qu'aucune donnée nouvelle n'est disponible depuis lors L'évolution des quantités de riz et de farine de blé acheminées par rail de Douala à Ngaoundéré entre 1983/84 et 1990/91 suggèrent que les chiffres réels de réexportation ont été très en-deça de l'estimation ci-dessus Même les importateurs de farine rencontrés au cours de nos enquêtes ont reconnu qu'une grande partie des importations de farine était destinée au marché local Les quantités réexportées de farine de blé risquent donc d'être largement sur-évaluées dans notre calcul.

Le tableau ci-dessous présente les estimations de réexportation de riz que l'on obtient à partir des hypothèses suivantes .

. production nationale disponible pour la consommation nationale. il s'agit de la consommation totale de paddy moins les exportations vers le Nigeria. L'annexe N°1 présente de manière détaillée les hypothèses retenues, année par année, pour réaliser cette estimation

. consommation nationale . l'enquête budget-consommation de 1983-84 estime la consommation nationale de riz à 102 100 tonnes. Pour les autres années, le niveau de la consommation est obtenu en considérant un accroissement de 6% par an.

Tableau n° 9
Estimation des volumes de riz réexportés au Nigeria entre 1982 et 1991 (en tonnes et en pourcentage des importations)

ANNEES	Importations 1	Production nationale disponible en équivalent riz 2	Disponibilités totales 3 = 1 + 2	Consommation nationale 4	Réexportations 5 = 3 - 4	Taux de réexport 6 = 5 / 1 x 100
1982	275 800	15.600	291 400	90.900	200 500	73%
1983	192.100	21.600	213 700	96.400	117.300	61%
1984	170.100	43 200	213.300	102.100	111.200	65%
1985	263.800	42 500	306 300	108 300	198.000	75%
1986	225 000	45 200	270 200	114 800	155 400	69%
1987	98 200	35.400	133 600	121.700	11 900	12%
1988	147 500	26 200	173 700	129 000	44.700	30%
1989	100.500	22 900	123.400	136 700		
1990	74 300	39 000	113 300	144 900		
1991	125 800	38 800	164 600	153 600	11 000	9%

Sources
Importations Office National des Ports Camerounais (ONPC)
Production nationale disponible voir annexe N°1
Consommation nationale enquête budget consommation de 1983 84

Note Pour 1989 et 1990, le tableau fait apparaître que la consommation nationale serait supérieure aux disponibilités nationales Cet écart peut être partiellement expliqué en faisant l'hypothèse que la consommation de riz a stagné (voire baissé) à la suite des suppressions d'emplois survenues dans le secteur public dans le cadre de l'ajustement structurel.

Ainsi, de 1982 à 1986, plus de la moitié des importations de riz officiellement destinées au marché camerounais ont été revendues au Nigeria A partir de 1987, ces réexportations connaissent une baisse prononcée, principalement sous l'effet de la dépréciation du naira et du durcissement par les autorités nigérianes de la politique de restriction des importations de riz

Le fonctionnement du circuit de réexportation est très simple Le riz ou la farine débarqué à Douala prend la direction du nord (en grande partie) et/ou du sud-ouest (voir carte n°5 : flux de riz importé au Cameroun entre 1980 et 1987). Entre Douala et Ngaoundéré, le riz et la farine sont acheminés essentiellement par rail De faibles quantités sont expédiées par route. De Ngaoundéré, une faible quantité de riz ou de farine se dirige en République Centrafricaine L'essentiel des flux s'oriente au Nigeria. Les produits y entrent par deux points principaux : Amchidé-Banki à partir de Maroua et Demso-Yola à partir de Garoua.. Le premier constitue le point d'entrée des denrées qui seront vendues à Maidguri et le second concerne les marchandises qui seront commercialisées dans la région de Kano. Les acteurs impliqués dans ce circuit sont les importateurs, qui en sont les "financeurs", les grossistes installés dans les villes du nord, les distributeurs sur les marchés et entrepôts

frontaliers, les courtiers entre vendeurs Camerounais et acheteurs nigérians. Sauf quelques importateurs qui ne font pas de riz, les commerçants sont les mêmes pour les deux produits.

A la frontière méridionale, le riz et la farine transitent par Kumba pour les localités frontalières d'Ekok et d'Ekondo-Titi qui servent d'entrepôts pour les produits à destination du Nigeria. Ekom est le marché nigérian proche d'Ekok par la route. Par contre, d'Ekondo-Titi le riz et la farine sont acheminés au Nigeria par voie d'eau. Il y a aussi des flux directs de réexportation par voie d'eau à partir de Douala et de Limbe[1].

3.2. LES DETERMINANTS DE LA REEXPORTATION

Les principaux déterminants des flux de réexportation du riz et de la farine de blé du Cameroun vers le Nigeria sont :

- les différences des politiques économiques appliquées par les deux pays ;
- le dynamisme du réseau d'importation au Cameroun et la nature particulière des liens qu'il a entretenu avec l'Etat et la bureaucratie Il s'agit d'une connexion entre les pratiques de clientèlisme liées à la répartition de la rente pétrolière, l'existence d'un réseau commercial privilégié et les facilités bancaires gonflées par les revenus pétroliers ;
- l'état des marchés mondiaux du riz et du blé[2]

3.2 1. Le rôle des politiques économiques sur les flux de réexportation[3]

Ce sont les différences de réglementation commerciale entre les deux pays qui ont été déterminantes dans le renfoncement des flux de réexportation Ces différences s'accentuent au cours des années 1980, avec l'évolution de la politique d'importation du Nigeria La réglementation commerciale au Cameroun, en dépit de quelques fluctuations, reste d'inspiration libérale

---

[1] Les produits de réexportation ont transité majoritairement par la frontière septentrionale La frontière méridionale a enregistré des flux limités La cohésion a été naturelle entre les Aladji du Nord Cameroun (acteurs privilégiés de la réexportation) et les Aladji du Nord Nigeria Ils descendent de réseaux marchands impliqués de longue date dans les échanges transfrontaliers (voir chapitre I) Par contre, du côté de la frontière méridionale, la concurrence entre les réseaux ibos et autochtones ne pouvait pas permettre un fonctionnement efficace de la réexportation à grande échelle

[2] Ce facteur n'est pas analysé ici Il faut cependant souligner que, durant la décennie 1980, les cours mondiaux de la farine de blé et du riz se sont situés à des niveaux relativement bas Dans le premier cas, cette situation résulte des subventions accordées par les pays exportateurs , dans le second, elle reflète surtout la compétitivité des systèmes de production asiatiques

[3] Seuls les déterminants spécifiques à la réexportation sont détaillés dans cette partie Les facteurs explicatifs globaux des échanges agro pastoraux entre le Cameroun et le Nigeria ayant été analysés au deuxième chapitre

a. La politique d'importation du Nigeria : des restrictions progressives

Les restrictions sur les importations de riz à partir de l'année 1979 ne pouvaient que stimuler les importations parallèles via le Cameroun. L'année 1979 correspond à l'avènement au pouvoir du Président Shagari Ce dernier s'est particulièrement illustré par l'utilisation des licences d'importation de riz comme instrument efficace au service du patronage politique et de financement de son parti (Forrest, 1988) Ces licences ont été accordées de manière très sélective On peut alors penser que ceux qui ne bénéficiaient pas de la sollicitude présidentielle se sont tournés vers le marché parallèle des pays frontaliers (Cameroun, Bénin et Niger).

Tableau n°10
Récapitulation de la politique nigériane relative au commerce du riz entre 1974 et 1987

Période	Législation
Avant avril 1974	Droit d'importation de 66,6 %
Avril 1974 - Avril 1975 Avril 1975 - Avril 1978 Avril 1988 - Juin 1978 Juin 1978 - Octobre 1978 Octobre 1978 - Avril 1979	Droit de 20 % Droit de 10 % Droit de 20 % Droit de 10 % Interdiction des importations en recipients de moins de 50 kg
Avril 1979	Licences d'importation restreintes pour les importations en recipients de 50 KG et plus
Septembre 1979	Interdiction de toutes les importations de riz pendant six mois
Janvier 1980	Licences d'importations accordees pour 100 000 tonnes
Octobre 1980	Toutes les importations de riz doivent faire l'objet d'une licence Aucune restriction quantitative
7 octobre 1985	Interdiction des importations

Sources Banque Mondiale, 1981, page 68 , Africa International, n°217, Juin 1989

Les importations de farine de blé ont quant à elles été interdites en janvier 1987, en dépit des pressions du lobby de la meunerie (Egg, 1988, p.199).

Même les pressions exercées par les exportateurs mondiaux (notamment les Américains) n'ont pas fait céder les autorités nigérianes, ces dernières ayant opté pour le développement local des substituts directs (cas du riz) ou indirects (cas du blé) aux importations.

b. La politique d'importation du Cameroun : l'option libérale

L'Etat camerounais a opté pour une politique d'importation libérale, laissant l'approvisionnement du marché national en denrées de grande consommation à l'initiative du secteur privé. L'Etat ne s'est jamais directement impliqué dans les activités d'importation, mais il a fixé un certain nombre de mesures réglementaires, tels les prix homologués, les marges commerciales autorisées, les droits et taxes d'entrée, et a créé des mécanismes de régulation de l'offre (caisse de péréquation, jumelage). Depuis 1980, la commercialisation est régie par le Programme Général des Echanges, qui distingue les produits libres à l'importation de ceux soumis à autorisation · ces derniers sont les produits jugés sensibles ou stratégiques par les pouvoirs publics et ils peuvent faire l'objet de mesures de jumelage ou de péréquation

- Les modalités d'importation Jusqu'en 1973, les importations de riz, de blé et de farine de blé étaient régies par un Comité Technique de Répartition des Importations (le CTRI), qui regroupait l'ensemble des importateurs agréés ainsi que les représentants du Ministère de l'Economie et du Plan Le régime des importations était celui de la demande préalable avec deux possibilités l'appel d'offre et/ou l'autorisation spéciale d'importation. A la suite d'un avis d'appel d'offre émis par le Ministère de l'Economie et du Plan, précisant les quantités et les conditions à respecter, les sociétés intéressées soumettaient offres et échantillons La maison adjudicataire était ensuite autorisée à importer aux conditions annoncées dans l'appel d'offre et répartissait le tonnage entre les divers autres importateurs intéressés qui devenaient ainsi intermédiaires, ceci afin d'éviter le monopole. En dehors de cette procédure, un importateur pouvait obtenir une autorisation spéciale d'importation

En raison de la hausse des cours du riz sur le marché international à partir de l'année 1974, le régime d'appel d'offre a été abandonné et remplacé par un système d'autorisation d'importations, approuvées ou rejetées par le Ministère de l'Economie et de licence On peut donc considérer que c'est à partir de 1974 que l'Etat entame un processus de distribution de rente à l'importation au bénéfice de certains opérateurs économiques qui pouvaient obtenir indéfiniment des autorisations d'importations, dont l'attribution discrétionnaire ne pouvait que favoriser les phénomènes de collusion entre la bureaucratie et la classe marchande

L'application du programme d'ajustement structurel en 1988 implique une plus grande libéralisation de l'activité commerciale Un nouveau Programme Général des Echanges est défini. Les importations de farine de blé ont ainsi été libérées en janvier 1990, tandis que celles portant sur le riz restent soumises à l'obtention de licences.

- Les mécanismes de régulation de l'offre · Les pouvoirs publics ont toujours affiché le souci de satisfaire la demande en premier lieu par la production locale. Des mécanismes de péréquation et de jumelage avaient été mis en place pour le riz dès la fin des années 1950 La réglementation sur la farine a été élaborée plus tardivement, au début des années 1970 C'est à partir de ce moment qu'une même réglementation est instituée pour les deux produits

Une Caisse de Péréquation fonctionna pendant 18 mois entre le 20 janvier 1972 et le 28 Août 1973. Elle disparut avec la flambée des cours du riz à cette même période. Plus tard, en 1976, on relança le système du jumelage, pour protéger la production de la SEMRY et de la minoterie Ce système appliqué de manière aléatoire, a prévalu jusqu'en 1988 Une seconde caisse de péréquation est créée en janvier 1988, répondant à la nécessité pour l'Etat de dégager de nouvelles ressources financières.

La péréquation concerne maintenant les prix du riz, du sucre et des huiles de table raffinées. Elle est destinée à harmoniser les prix de vente de ces denrées. La caisse est alimentée par les prélèvements correspondant à la différence entre les prix sortie usine du produit local et la valeur de référence du produit importé, fixée par arrêté ministériel. Les prélèvements de péréquation sont liquidés et perçus en même temps et selon les mêmes procédures que les droits de douane Un Comité interministériel est chargé de la fixation du niveau de prélèvement et de l'établissement du plan d'approvisionnement du marché national en fonction de la production interne escomptée, des besoins en consommation et des quotas d'importation fixés pour chaque semestre Le tableau suivant retrace le cumul des importations effectives, le volume des ressources attendues et celui des ressources effectivement générées par l'application de ce nouveau mécanisme sur le riz.

Tableau n°11
Bilan du recouvrement de la taxe de péréquation de juillet 1988 à janvier 1992 (données cumulées, en tonnes et en F.CFA)

RUBRIQUES	QUANTITES OU VALEURS
Importations (ONPC)	371 000 tonnes
Ressources attendues au titre de la perequation	6,235 milliards F.CFA
Sommes recouvrees par le Trésor	1,968 milliards F.CFA
Arriéres	4,267 milliards F CFA

Sources ONPC et Comité Interministériel de Péréquation

Le taux de recouvrement est très faible, d'où un manque à gagner très impr[illegible]tant pour les finances publiques. Aucune somme n'a été versée entre janvier et juin [illegible] en raison de la non mise à jour des sommes dues par les importateurs. Depuis janvier 1990, sur insistance des bailleurs de fonds, l'Etat est devenu plus strict sur le fonctionnement de la caisse Toutefois, si les émissions douanières ont connu une hausse spectaculaire depuis lors, le recouvrement opéré au niveau du Trésor reste faible Les importateurs ne veulent pas s'acquitter de la péréquation, malgré le moratoire de trois mois qui leur est accordé Ils n'ont en effet jamais été favorables à la réinstitution de la péréquation et se sont mobilisés pour sa suspension, qu'ils avaient réussi à obtenir avant son rétablissement en 1989 En 1991, l'opération "villes mortes" a conduit à l'octroi d'un moratoire sur le paiement de la péréquation d'avril à novembre A l'heure actuelle, le différend demeure entre le gouvernement et les commerçants à propos du paiement des sommes dues au titre

de cette période. Les commerçants ont néanmoins obtenu le premier septembre 1992 que le prélèvement de péréquation passe de 30 FCFA / kg de riz importé à 10 FCFA.

- Les taxes à l'importation

Il existe un tarif douanier commun aux pays membres de l'UDEAC. Les droits de douane sur le riz et la farine de blé ont été supprimés en 1975[1]. Leur rétablissement nécessite l'accord préalable de cette organisation sous-régionale. Chaque Etat a néanmoins la possibilité de moduler ses droits au regard des objectifs de sa politique économique et financière en instaurant un droit d'entrée minimun et/ou une taxe complémentaire qui s'ajoute à la taxe sur le chiffre d'affaires. Au Cameroun, une taxe spécifique de 15% a été instituée sur la farine le 22 février 1991 Elle était en quelque sorte l'équivalent de la taxe de péréquation applicable au riz depuis 1988 Sa mise en place résultait d'ailleurs partiellement de la pression du propriétaire de la Société Camerounaise des Minoteries sur les autorités camerounaises Mis à part les deux taxes, les droits et taxes perçus à l'importation appliqués aujourd'hui sont en vigueur depuis 1976[2].

Tableau n°12 :
Droits et taxes perçus sur les importations de riz et de farine de blé
(en % de la valeur CAF)

Droits et taxes	Riz de luxe	Autres riz	Farine de blé
Droits de douane	20		
Droits d'entree	10	5	5
Taxe sur le chiffre d'affaires	13	10,5	12
Taxe complementaire	25	5	13
Total	68	20,5	30

En rapport avec la réglementation douanière de l'UDEAC, mentionnons que les importateurs de riz et de farine de blé ont abusé du régime de transit et de celui des entrepôts fictifs

Le Cameroun, disposant d'une façade maritime, assure les importations à destination du Tchad et de la république Centrafricaine, deux pays enclavés Les importations traversent le territoire camerounais sous le régime de transit, qui est un régime suspensif de droits d'importation S'agissant du riz et de la farine de blé, des quantités surévaluées et destinées officiellement au Tchad et à la République Centrafricaine, ont été acheminées au Nigeria.

[1] Seul sur les riz de luxe

[2] Une taxe additionnelle de 10% s'applique à la farine de blé depuis juillet 1992 Elle participe au souci de l'Etat d'augmenter ses recettes fiscales en cette période d'ajustement structurel Sa mise en place procède de la pression des bailleurs de fonds

Les négociants en riz et en farine de blé ont également abusé du régime de l'entrepôt privé. Ce dernier suspend momentanément l'application des droits d'importations. Il en existe deux types : l'entrepôt privé banal , dans lequel le stockage se fait pour le compte d'un tiers et l'entrepôt privé particulier qui consiste à stocker des marchandises propres à l'entrepositaire L'autorisation d'ouverture de l'entrepôt est donnée par le directeur des douanes. Le magasin d'entreposage est couvert par une soumission générale cautionnée et les clés sont détenues par l'entrepositaire. L'entrée en entrepôt se fait par le canal d'acquit D11 cautionné Le recensement des marchandises est effectué à l'improviste. L'apurement peut se faire par la mise à la consommation (D3), la cession (D36), ou encore la réexportation (D25). Les vols et sinistres donnent lieu à paiement de droits par l'entrepositaire. Les droits et taxes applicables sont ceux en vigueur à la date d'enregistrement de la déclaration L'entrepositaire ne peut disposer de sa marchandise qu'après la main levée du service[1] Tout ce qui précède est bien théorique En réalité, il a été constaté que la plupart des entrepositaires de riz géraient leurs magasins comme s'il s'agissait de leurs greniers villageois : du riz et de la farine de blé en sortaient sans faire l'objet ni de déclaration de mise à la consommation avec taxes à payer (la formule D3), ni de la déclaration de réexportation (la formule D25, voir en annexe les différents régimes douaniers) Les services douaniers chargés du contrôle ne s'en émouvaient pas outre mesure[2]

- Les marges commerciales Le Ministère du Commerce fixe un niveau autorisé de marge commerciale et des prix homologués Avant 1981, les marges commercialos autorisées par les pouvoirs publics sur les importations ont toujours été supérieures à celles fixées pour la production locale (respectivement 24% et 20% dans le cas du riz) En 1981[3], une harmonisation des deux types de marge a été effectuée et le niveau actuel, pour le riz et la farine de blé est indiqué dans le tableau ci-dessous

Tableau n°13 : Marge globale de distribution du riz et de la farine
(en % du prix de revient des importations [4]ou du prix sortie d'usine)

	Riz	Farine de blé
Marge brute totale	31%	25%
Dont marge de detail	10%	8%

[1] Cette présentation s'est inspirée du cours de Tchapa Tchouawov (Inspecteur des douanes) dispensé à l'intention des stagiaires l'Agence pour la Formation des cadres (AFCA)

[2] Ce n'est que le 20 novembre 1992 que la circulaire n° 567 du Ministre des Finances a exclu le riz et la farine de blé du champ du régime de l'entrepôt fictif Cette mesure soulève la grogne de certains importateurs qui estiment que c'est une façon bien particulière de leur exprimer de la gratitude après leur appui à la candidature de Paul BIYA (réélu) aux élections présidentielles du 11 novembre 1992

[3] Se référer à l'arrêté N° 51/MINEP/DPPM du 7 décembre 1981 fixant les marges bénéficiaires applicables aux produits importés et aux produits de fabrication locale

[4] Soit le prix CFA + les droits d'entrée + les frais de stockage

3.2.2. Les liens entre les importateurs et le pouvoir politique au Cameroun

Les rapports entre les importateurs et l'Etat ont été essentiels dans la dynamique d'importation et, en conséquence, dans celle de réexportation Le pouvoir politique a en effet procédé à une répartition implicite des revenus sur les produits d'exportation et surtout de la rente pétrolière, via les activités d'import-export entre les grands réseaux d'affaires : les Aladji au nord et les Bamilékés, qui eux interviennent surtout dans l'Ouest et le Sud du pays Aux premiers les denrées alimentaires · riz, farine, sucre .. Aux seconds, les autres produits comme les boissons alcoolisées Il ne s'agit évidemment pas d'une répartition exclusive puisque parmi les importateurs pionniers de riz figurait un Bamiléké Sohaing André, rejoint d'ailleurs plus tard par un autre Bamiléké Kamgaing Maurice. La primauté des Aladji Peul sur les autres procéderait donc d'une discrimination interne, encouragée par l'entourage d'Ahmadou Ahidjo, Président du Cameroun de 1960 à 1982, Peul d'origine, et à laquelle ont contribué les différents ministres chargés du Commerce, tous originaires du Nord entre 1972 et 1984[1].

Le boom des importations camerounaises de riz, à partir de 1983 a ainsi un aspect circonstanciel A la demande de quelques importateurs, pretextant que les autorisations d'importation ne couvraient pas les besoins du marché, le Ministre du Commerce s'est mis à distribuer des autorisations sans une appréciation exacte des besoins nationaux. Au cours du seul mois de juin 1982, 44 autorisations d'importation de riz ont été accordées pour 97 300 tonnes alors que la demande annuelle du Cameroun à l'époque était estimée à 40 000 tonnes Au mois de septembre 1982, 11 cargaisons de riz se bousculaient au port de Douala Le marché camerounais s'avérant étroit, pour éviter la dégradation du produit et une perte sèche pour les importateurs, des autorisations d'exportation de riz vers le Nigeria ont eté accordées à tous les postulants[2] En raisonnant à posteriori, il semble bien que les importateurs ont induit volontairement le Ministre de l'Economie en erreur en surestimant la demande nationale Leur objectif inavoué était en fait d'approvisionner le marché nigérian Le véritable démarrage de la réexportation de riz peut donc être situé à ce moment

L'hégémonie des marchands du nord n'a pas été remise en question après l'accession du Président Biya à la magistrature suprême en Novembre 1982, auparavant Premier Ministre d'Ahidjo de 1975 à 1982. Le nouveau Président ne pouvait prendre l'initiative de démanteler le réseau d'importation de riz et de farine de blé du Nord, de crainte d'être accusé de sectarisme. Il était aussi limité par le fait que ses "frères" Beti du Centre et du Sud n'avaient pas l'habitude de l'exercice du commerce Les choses sont donc restées en l'état On a néanmoins observé des entrées sporadiques d'importateurs originaires des deux régions précitées

Grâce à leur pouvoir financier, les importateurs ont été progressivement intégrés au pouvoir

---

[1] Le mariage entre le fils d'un des grands Aladji importateurs et la fille du président Ahidjo en 1980 pourrait être considéré comme une façon de renforcer ces alliances

[2] Cette version des faits nous a été confiée -documents à l'appui lors de notre enquête de terrain par le Directeur des Douanes de l'époque qui perdit son poste à l'issue de cette affaire Elle a été confirmée par la suite par des responsables du Ministère du Développement Industriel et Commercial

politique (voir annexe 5). Deux furent cooptés en 1985 au Comité Central du parti unique. L'un des deux fut élu député à l'Assemblée Nationale en 1988 ; le dernier promu en date est entré au Comité Central du parti au pouvoir en juin 1990, et fait montre d'une grande désinvolture vis à vis du paiement de ses droits d'importation.

L'Etat, et il s'agit là d'un mode de fonctionnement prébendal, disposant de ressources financières appréciables, distribue des rentes à un certain nombre d'opérateurs économiques Cet objectif de stabilité politique rencontre aussi une préoccupation économique, celle d'assurer à la population urbaine des bas prix à la consommation[1]. L'Etat a pu se permettre l'adoption de ce type de politique car le Cameroun disposait à ce moment là de ressources financières non négligeables pouvant soutenir ces importations, et les prix sur les marchés internationaux étaient assez bas Outre la délivrance d'autorisation d'importation, l'Etat aurait consenti aux importateurs - et ce n'est pas là le moindre des aspects - des facilités bancaires spéciales, ainsi qu'une certaine impunité en matière de fraude fiscale et douanière Ainsi, du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, le système bancaire national s'est présenté comme une source d'incitation active aux importations.

Le financement des importations de riz ne posait pas de problèmes particulier, car les banques commerciales disposaient d'importantes liquidités (dotations des sociétés d'Etat). Ces dernières n'éprouvaient plus la nécessité de recourir systématiquement à la Banque Centrale pour escompter les opérations de financement des importations. Les importateurs pouvaient donc obtenir facilement les crédits documentaires nécessaires à la réalisation de leurs opérations sur le riz, la farine de blé et les autres produits De plus, les banques commerciales étant contrôlées majoritairement par l'Etat, leurs dirigeants n'avaient pas toujours le souci de leur rentabilité et certains responsables de banques ont commencé à jouer leur propre intérêt sur les opérations d'importation de riz et de farine de blé C'est ainsi qu'au lieu d'exiger toutes les garanties nécessaires à l'octroi du crédit documentaire, ces responsables peu scrupuleux l'ont garanti en contre partie d'une commission personnalisée de 5 % à 10 % du montant à garantir. Cette somme s'ajoutait aux frais financiers normaux que l'importateur devait acquitter plus tard

Les relations entre les négociants et la bureaucratie administrative sont d'une autre nature. Il apparaît nettement que certains négociants utilisent leur assise financière et politique pour s'attacher la complicité de certains agents de l'administration

Les importateurs agissent comme un groupe de pression sur l'Etat pour certains aspects: menaces de pénuries, réglementation, défense du système. Mais, comme il sera vu plus loin, les stratégies individuelles priment cependant sur une approche collective des problèmes de la profession. Chaque importateur est ainsi attaché à la défense de ses propres intérêts, sans réelle concertation entre tous. L'action des importateurs n'en a pas pour autant été moins efficace, dans la mesure où ils ont un fonctionnement de réseau, qui apporte une forte cohésion à leur activité.

---

[1] Se référer à ENGOLA OYEP (J), 1991

3.2.3. Oligopole d'importation et réseau marchand

Le dynamisme des importateurs s'est d'abord traduit par la manière dont ils ont constitué leur capital de départ et dont ils ont maîtrisé les réseaux d'approvisionnement en amont et aval. Les Aladji ont pendant longtemps pratiqué avec le Tchad et le Nigeria le commerce des tissus, des produits agricoles (arachide) et des produits de l'artisanat local. Ils ont aussi assuré la vente de produits agricoles dans leur région d'origine. En se lançant dans les importations de riz à partir du milieu des années 70, ils disposent déjà d'un capital de départ et sont rompus aux rouages de l'activité commerciale.[1]

Les importateurs camerounais ont également acquis une bonne maîtrise des circuits en amont (achats sur le marché mondial). Ils travaillent invariablement avec les maisons de négoce suivantes. Sucres et Denrées, Woodshouse, Richco, Continental grain, Pan rice... pour le riz, directement ou par l'intermédiaire de courtiers, les Grands Moulins de Paris, de Pantin, Océan de Farine pour la farine de blé. Pour ce qui est du riz, ils sont ainsi régulièrement informés de l'évolution du marché, des conditions d'offre et de prix, ainsi que d'éventuels passages de "bateaux flottants" au large du port de Douala Jusqu'en 1987, les importateurs peuvent passer des commandes en fonction des perspectives du marché à court terme, commandes qui sont honorées sans qu'il y ait débours monétaire Il arrive parfois que les commandes passées soient répercutées aux bateaux flottants, la livraison intervient alors très rapidement. Les maisons de négoce accordent d'autres facilités aux importateurs. Il nous a été signalé par la SOAEM (Société Ouest Africaine d'Entreprise Maritime), que Woodhouse dispose souvent d'un stock tampon de riz au port de Douala auprès duquel l'un des principaux importateurs peut s'approvisionner en fonction de ses besoins

a Un oligopole assez stable

Moins d'une dizaine de commerçants importent régulièrement de la farine de blé et du riz. Seules les deux minoteries importent du blé en vrac Les plus importants sont entrés dans la filière riz au milieu des années 1970, c'est à dire juste avant l'émergence de la réexportation. D'autres sont apparus après mais n'occupent qu'une part mineure du marché ou se sont retirés Six gros importateurs dominent le marché, aussi bien sur le riz que sur la farine de blé Il y a un peu plus d'intervenants sur la farine de blé mais, en dehors des grands commerçants, ils occupent une faible part du marché (moins de 20%) La reconstitution des parts de marché présentent évidemment des difficultés : les données les plus fiables ne sont disponibles qu'auprès des transitaires, qui ne livrent que partiellement ou pas du tout ce type d'information. Les informations disponibles permettent tout de même d'estimer cette répartition pour le riz En s'appuyant sur les données de la SOCOPAO, qui a manipulé plus de 76% des volumes importés entre 1986 et 1990, il est possible d'estimer la répartition du volume importé par opérateur. Celle-ci ne tient compte que des commerçants en activité et correspond à une moyenne sur les cinq années.

[1] Avant de débuter les importations de riz en 1983, le dernier venu dans la filière opérait déjà de longue date sur la farine et sur les alcools et vins divers.

Tableau n°14
Estimation des parts de marché à l'importation de riz
(moyenne 1986-1990)

Etablissements	Part de marché
SAAC	25%
AGA	18%
SOCOBEG	17%
SOCOBA	16%
SCCT	12%
ASG	4%
TCHASSEM	1%
DIVERS	7%

Source . Tableau établi par les auteurs à partir du listing nominatif d'importations de riz SOCOPAO (1986/1990)

La concentration du marché du riz, estimée ici par l'indice de Linda ou "C4",[1] est de 76%, ce qui suggère des possibilités de collusion entre les importateurs En réalité, cette collusion nous est apparue surtout tacite. Les importateurs se concertent peu sur le niveau des prix ou le partage du marché Cependant aucun d'entre d'eux n'a jamais rien entrepris qui ait gêné la maximisation de leur profit global. Par exemple, quand un opérateur dissimule à la douane des quantités importées, il ne pratique en général pas des prix inférieurs à ceux de ses concurrents Il s'aligne plutôt sur les prix en vigueur, ce qui lui permet de maximiser son gain personnel

Cette concentration n'est pas simplement le reflet d'une supériorité commerciale qui octroie les moyens de développer une activité requiérant une assise financière solide, un réseau de distribution fiable, un savoir faire dans les opérations avec l'étranger et une bonne connaissance des marchés internationaux La situation privilégiée de quelques intervenants dépend largement, on l'a vu, de leur relation au pouvoir politique (autorisation de licences d'importations, ouverture de crédits documentaires, facilités douanières). Certains d'entre eux et non des moindres, ont cette assise financière et ce savoir faire, d'autres n'ont pas les mêmes atouts, ce qui leur a valu des faillites rapides. Mais globalement, on constate tout de même une relative stabilité de l'oligopole depuis le début des opérations de réexportation Cette stabilité résulte de la maîtrise des opérations commerciales sur le marché mondial et de la complaisance de l'Etat (ou de l'appareil d'Etat).

[1] L'indicateur de Linda distingue quatre zones qui expriment le degré de danger pour le fonctionnement de la concurrence sur un marché donné La zone rouge ("C4" supérieur à 80%) correspond à une situation d'atteinte à la concurrence Dans la zone orange, là ou le "C4" est compris entre 60% et 80%, il y a risque d'atteinte à la concurrence La zone jaune est représentative d'une situation à suivre, avec un indicateur compris entre 60% et 40% Dans la zone verte ("C4" inférieur à 40%), les tendances de concurrence doivent normalement prévaloir. Cf Linda (R), 1983

Des sorties remarquables ont cependant été enregistrées C'est le cas des quatre pionniers, Aladji Pantami, Aladji Fadil, Aladji Hamadou Adji et Sohaing André, qui se sont retirés de la filière pour se consacrer à des activités industrielles. C'est aussi le cas de deux importateurs qui avaient pignon sur rue à Douala jusqu'en 1982 . Aladji Chétima (qui importe encore un peu de farine de blé), et Aladji Zradoua. C'est enfin le cas de Kamkaing Maurice qui s'est retiré en 1989 en arguant du fait que la péréquation en vigueur depuis 1988 sur le riz était une mesure très contraignante.

S'il est relativement facile de sortir de l'activité, il est par contre difficile d'y entrer. Les intervenants hors du réseau peul éprouvent en effet beaucoup de difficultés pour maîtriser le réseau aval de distribution. Le circuit du riz est le plus difficile d'accès. Un homme d'affaires (exportateur de cacao et de café) originaire de la Province du Centre (Yaoundé) en a fait la triste expérience en 1983. Profitant de l'avènement du Président Paul Biya au pouvoir, il a bénéficié d'autorisations d'importation de riz. Si l'acheminement du riz jusqu'à Douala ne lui causa aucun problème, son stock faillit se dégrader au port faute de débouchés Il dut solliciter le concours du premier importateur pour le placement de son produit.[1]

b Un oligopole peu classique

Les importateurs ont des bureaux et souvent un domicile à Douala mais sont très présents dans leurs villes d'origine, dans lesquelles ils ont tous un second domicile, et des "correspondants" chargés entre autres d'écouler la marchandise sur le marché national ou nigérian. Ces correspondants, qui sont les grossistes installés dans les villes du nord, sont donc les autres acteurs du circuit de réexportation. D'autres sont présents aussi à N'Djaména pour la farine de blé, le thé ou d'autres produits Deux aspects des relations entre les importateurs et les autres intervenants sont importants pour la compréhension du réseau

Il est sûr qu'il n'y a pas de véritable séparation entre les structures d'importation et celles de distribution même si concrètement, les opérateurs sont différents. A l'intérieur d'un même réseau commercial, les commerçants ont des fonctions économiques différentes

Chaque importateur est à la tête d'un groupe de correspondants/grossistes installé dans les zones de distribution et de redistribution Il entretient des relations commerciales privilégiées avec eux (écoulement de la marchandise, facilités de paiement) mais non exclusives puisque les grossistes s'approvisionnent quelquefois auprès de plusieurs importateurs[2] Cet aspect des liens entre les différents niveaux commerciaux au sein d'un réseau marchand mériterait de plus amples investigations car ces liens ne sont pas discernables immédiatement. Dans une première approche, ils peuvent être :

---

[1] Cette version des faits nous a été racontée lors de notre enquête sur le terrain par le Sous Directeur des Enquêtes à la Direction des Douanes Elle a été confirmée spontanément par le plus grand importateur de riz lors de notre entretien

[2] Ces liens peuvent être comparés à ceux qu'entretiennent les commerçants avec les collecteurs dans le cas des produits agricoles

- culturels, avec une appartenance au même village pour certains,
- familiaux par le biais de liens matrimoniaux ou liens de parenté directs (cas avec des commerçants de N'Djaména),
- d'affaires, les relations commerciales de longue date créent souvent des liens de confiance aussi solides que les précédents.

Le circuit de réexportation du riz et de la farine de blé est donc sous-tendu par un réseau d'affaires, dont ces deux produits ne constituent qu'une part des activités. Réseau déterminé par ses acteurs et les liens commerciaux qu'ils entretiennent entre eux, ainsi que par son extension géographique.

Toutefois, les relations commerciales privilégiées entre certains importateurs et distributeurs, de Maroua ou de Garoua, n'empêchent en aucune manière ces derniers de s'approvisionner auprès de plusieurs importateurs, en cas de rupture d'approvisionnement. Elles dessinent ainsi des sous-réseaux à l'intérieur du cadre général des relations entre les acteurs De même, les commerçants appartenant au même réseau d'affaires ont souvent des activités distinctes, à l'échelle de leurs moyens · les importateurs sont aussi industriels, les grossistes du nord interviennent dans d'autres circuits commerciaux transfrontaliers ou sont transporteurs

L'existence du réseau ainsi que la structure oligopolistique qui le caractérise n'empêche pas des situations de concurrence entre les importateurs. Il faut distinguer entre l'extérieur et l'intérieur du réseau pour mieux saisir les phénomènes de concurrence/collusion. Vis-à-vis des autres acteurs le réseau d'affaires a tendance à l'entente, notamment pour limiter les entrées dans la branche d'activité Les stratégies mises en oeuvre dans le cadre des ententes, conjoncturelles ou durables, concernent les prix et les quantités Pour ce qui concerne la réexportation, les importateurs ne cherchent pas à maximiser le prix (Le prix du riz importé détermine l'ensemble des prix à la consommation) Cette option concorde d'ailleurs avec les intérêts des consommateurs et de l'Etat Ils mettent en marché les quantités maximum, étant donné la demande nigériane, et jouent sur la vitesse de rotation des stocks Celle-ci n'est que de deux semaines environ à compter de la sortie du port.

Mais ces ententes, sur les prix ou la répartition du marché, paraissent cependant limitées, notamment vis-à-vis à l'Etat. S'il est possible de considérer qu'à certains égards, les importateurs agissent comme un groupe de pression, ils sont beaucoup plus attachés à la défense de leurs propres intérêts Si tous ont eu des alliances avec le pouvoir politique, ils n'appartiennent pas forcement au même réseau d'influence et les privilèges évoluent aussi en fonction des changements de gouvernement On voit ainsi s'affronter les deux principaux importateurs, tour à tour privilégiés par les pouvoirs politiques successifs. Les ententes sont aussi plus difficiles à maintenir dans certaines circonstances. La concertation semble en effet moins bonne lorsque les commerçants éprouvent de grandes difficultés financières, ce qui est le cas aujourd'hui Il semble que les prix de vente soient quelquefois réduits afin de rembourser des crédits bancaires, cassant ainsi les ententes verbales entre les négociants.

3.3. LE RÔLE DE LA REEXPORTATION DANS L'ENSEMBLE DU COMMERCE REGIONAL

3.3.1. La réexportation montre des signes d'essoufflement

La réexportation a été et reste encore une activité importante pour les "Alhadji". Dès l'ouverture des voies commerciales vers la côte au début du siècle, "le premier objectif de ces "Alhadji" a été de s'imposer sur les circuits "officiels" des échanges sur la voie camerounaise" (Roupsard, 1987,p. 154). Au cours des années 1980, la réexportation a consolidé leur implantation dans le commerce régional Si certains avaient déjà réalisé une accumulation financière, il n'en reste pas moins vrai que l'importance des quantités concernées par la réexportation (plusieurs dizaines de milliers de tonnes par importateurs) a fait faire un bond en avant à leur chiffre d'affaires Quelques fortunes se sont édifiées à cette occasion Le riz et la farine de blé sont les produits des années 1980 à double titre : ce sont, on l'a vu, les produits qui ont enrichi les grands commerçants, ce sont aussi les deux seuls produits en dehors du bétail (dont les exportations sont d'ailleurs en baisse sensible) qui ont été exportés en très grande quantité pendant la dernière décennie

Mais l'âge d'or de la réexportation semble cependant être passé, et ce depuis au moins deux ou trois ans pour le riz Les exportations de farine de blé se maintiennent encore à un niveau plus élevé mais elles sont apparemment suspendues au non respect de la réglementation commerciale et au laxisme du système bancaire vis-à-vis des importateurs. Les gains sur la réexportation sont devenus moins attractifs pour les importateurs du fait de la dépréciation du naira et depuis que les pouvoirs publics tiennent à un fonctionnement rigoureux de la péréquation sur le riz, et à l'application de la taxe spéciale sur l'importation de farine de blé Les commerçants sont surtout très endettés vis-à-vis du système bancaire et du Trésor public (douanes et impôts sur le revenu) Leur situation financière est donc précaire, d'autant plus que les difficultés de l'économie camerounaise, les mesures d'ajustement structurel et aussi sans doute les changements politiques à venir, ne leur autoriseront certainement pas des taux d'endettement aussi élevés que par le passé Déjà, certains d'entre eux semblent avoir subi des mesures de restriction bancaire ou des injonctions à rembourser les crédits documentaires

Ce type de commerce présente toutefois encore certains intérêts pour les importateurs qui continuent à solliciter et à obtenir des crédits D'une part, les gains se font autant sur les quantités que sur les marges unitaires. Maintenir un volume d'importation maximum permet l'obtention de crédits importants, qui font également fonction de fonds de roulement. En d'autres termes, les commerçants semblent peu incités à réduire la circulation monétaire importante générée par les importations

La diversification des produits et des placements, dans le commerce frontalier et en dehors, permet aux importateurs de ne pas dépendre uniquement des activités de réexportation L'augmentation des quantités de farine de blé a dans un premier temps limité les effets de la chute des réexportations de riz On ne sait pas dans quelle mesure le commerce de contrepartie aux réexportation est gêné par leur régression, mais il reste certainement une importante source de revenu Les importateurs ont recentré leurs activités sur le marché national et sur la réexportation de la farine de blé, tout en réalisant

des opérations ponctuelles de faible ampleur sur le riz.

Les Aladji sont impliqués dans d'autres négoces : huile raffinée, sucre, sel, conserves alimentaires. D'autres circuits importants peuvent être dynamisés, tel celui du thé à destination du Tchad[1]. Ils ont également largement investi dans d'autres secteurs économiques, à partir notamment de l'accumulation financière réalisée dans l'importation de céréales· le transport, secteur d'investissement ancien et souvent préalable à la conduite d'autres grandes affaires commerciales, l'immobilier, les boutiques, les participations dans les complexes hôteliers (à Garoua, plusieurs Alhadji ont ouvert ensemble un hôtel en 1990). A ces investissements, somme toute classiques en Afrique, s'ajoutent des participations à des entreprises industrielles voire des créations avec partenariat ou non. Ainsi, El Hadj Mohamadou Abbo a ouvert une industrie de transformation du mais en 1988 (Maiscam) et monte actuellement une minoterie au port de Douala. El Hadj Aminou Adama a investi dans une fabrique de jus de fruit (Savanna). El Hadj Fadil a crée une savonnerie (la CCC) et une fabrique de boissons gazeuses (SOCOPRO). El Hadj Pantami monte également une fabrique de savon El Hadj Baba Amadou a acquis la Société Camerounaise de Minoterie des mains de l'Etat en 1989 Sohaing a diversifié son portefeuille et se trouve à la tête d'un empire commercial prospère El Hadj Hamadou Adji, refugié au Nigeria après la tentative de putsch d'avril 1984 au Cameroun, y est devenu un industriel prospère. Les grands commerçants possèdent aussi des troupeaux mais ne participent pas aux circuits marchands du bétail.

3.3 2. Un commerce régional compartimenté

Les importations de riz et de farine de blé, activité motrice des commerçants depuis la fin des années 70, sont partie prenante de circuits commerciaux plus larges orientés vers le marché nigérian Bien que les commerçants ne soient pas spécialisés, les échanges régionaux intéressent différentes catégories d'acteurs

Les acteurs du circuit de réexportation et notamment les importateurs ne participent pas à tous les commerces pratiqués avec le Nigeria ou le Tchad Le domaine d'activité des importateurs se concentre essentiellement sur les échanges à grande échelle, fortement rémunérateurs Sur cette base, les produits de contrepartie à la farine de blé et au riz sont les matériaux de construction essentiellement, les pièces détachées voire les engrais. Les commerçants sont toutefois très discrets sur ces activités d'importation, qui pourtant ne sont pas interdites des deux côtés de la frontière et ils déclarent en général ne pas importer directement du Nigeria

La plus grande partie de la farine de blé ou du riz n'est certainement pas vendue par sac au niveau des marchés frontaliers. Les transactions importantes, réalisées directement entre les marchands du Cameroun et du Nigeria, bénéficient de structures de stockage adéquates à Bama notamment, situé entre Banki et Maiduguri Ces entrepôts serviraient donc aux céréales et aux matériaux de construction, et appartiendraient aux El Hadj. La

[1] Le transit a été supprimé et le principal importateur tente actuellement d'obtenir de nouvelles autorisations des pouvoirs publics

polarisation sur les activités de grande échelle explique pourquoi les importateurs n'envisagent pas d'intervenir sur les circuits autres que ceux qu'ils contrôlent aujourd'hui, et préfèrent sans doute passer à d'autres secteurs économiques si la réexportation devient moins rémunératrice

Le commerce trans-frontalier semble ainsi compartimenté selon l'ampleur des flux. Tous les autres produits finis manufacturés, y compris le carburant et les appareils électriques sont du ressort des trafiquants de petite et moyenne envergure, issus de la population frontalière.

3.3.3.Conclusion

Les flux de réexportation ont porté sur de très grandes quantités, mais semblent avoir été limités dans le temps Alors que les réexportations de riz ont atteint leur apogée en 1982 et sont en perte de vitesse depuis 1987, celles portant sur la farine de blé semblent avoir été les plus importantes en 1988. Toutefois, les volumes de farine de blé réexportés ne peuvent être correctement appréhendés sans une meilleure connaissance du niveau de la consommation nationale La réexportation de riz et de farine de blé (mais aussi de sel ou de thé à destination du Tchad) a largement contribué à l'enrichissement d'une bourgeoisie commerçante peule, qui a su conserver le contrôle des relations commerciales entre le Cameroun et ses voisins du Nord La même continuité dans les relations apparaît à travers les évolutions des autres grands courants commerciaux intra-régionaux Longtemps premier pourvoyeur de vivres, le nord du Cameroun achète maintenant des fruits, des ignames et de la farine de mais au Nigeria En même temps, les populations poursuivent un commerce de voisinage, au gré des déficits locaux de mil ou de sorgho.

IV IMPACT DES ECHANGES TRANSFRONTALIERS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

L'insertion du Cameroun dans la dynamique régionale du sous-espace Est a un impact sur son agriculture et sur toute son économie. Mais cet impact doit d'abord être évalué en termes de gains ou de pertes pour les principaux acteurs concernés directement ou indirectement par les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Nigeria.

4.I. IMPACT DES ECHANGES SUR LES PRINCIPAUX AGENTS ECONOMIQUES

4.1.1. Les consommateurs camerounais

Ils ont bénéficié de la baisse des prix induite à la fois par le commerce de réexportation du riz et de la farine de blé et par les importations de produits agricoles en provenance du Nigeria Des volumes importants de riz et de farine de blé soustraits de la réexportation ont alimenté le marché camerounais La conséquence a été une augmentation modérée des prix de ces deux produits à la consommation. Le tableau suivant donne une mesure de cette évolution pour la ville de Yaoundé durant la dernière decennie. Le prix réel du riz en 1989 représente 57% du prix de 1980 Ce pourcentage est de 70% pour la farine de blé.

Tableau n°15 : Evolution des prix courants et réels à la consommation du riz et de la farine de blé à Yaoundé entre 1980 et 1989 (FCFA/kilogramme)

	Prix courants		Prix réels	
	Riz	Farine de blé	Riz	Farine de blé
1980	149	115	246	190
1981	161	128	240	191
1982	174	162	229	213
1983	170	151	192	170
1984	185	168	187	170
1985	198	183	198	183
1986	179	170	166	158
1987	150	165	123	136
1988	150	169	131	.147
1989	170	160	140	132

Source Prix relevés par la direction de la statistique et de la Comptabilité Nationale déflatés par les auteurs à l'aide de l'indice des prix à la consommation du FMI

L'évolution des prix du riz et de la farine de blé pour l'ensemble du pays a été identique à

celle observée à Yaoundé Dans les différentes localités, le niveau des prix dépend du prix CAF et des coûts de transport à partir de Douala (port d'entrée). Sur les marchés de consommation des régions frontalières, les produits importés du Nigeria coûtent moins chers que les produits locaux (farine de mais, sucre...). Quelques produits nigérians comme les oeufs, les volailles ont tiré les prix camerounais vers le bas

Tableau n°16 : Comparaison des prix de quelques produits d'origine nigériane et camerounaise sur le marché de Maroua en avril 1991 (en FCFA)

	NIGERIA	CAMEROUN
Farine de mais (50Kg)	6.500	7.500
Farine mais Jos (10kG)	1.150	pas d'éq.
Sucre en semoule (50KG)	8 000	11.000
Sucre en carreaux (25KG)	5 000	8 125
Sorghum floor Maiduguri (10KG)	900	pas d'eq

Sources enquêtes de terrain

Certains produits nigérians cumulent deux avantages pour le consommateur camerounais : le prix mais aussi le type de conditionnement Ainsi la farine de mais n'est pas conditionnée en sac de 10 kg au Cameroun, conditionnement que semble préférer les acheteurs pour des raisons de conservation et de coût global

Un certain nombre de consommateurs se ravitaillent régulièrement sur les grands marchés frontaliers (Amchidé, Gashiga) Ils ne bénéficient pas de prix de gros, mais d'un petit différentiel de prix avec les centres urbains Ce déplacement correspond bien souvent à des achats de produits manufacturés ou de carburant Les prix des biens de consommation courante, comme les savons, les matières plastiques, la vaisselle ect. sont au moins inférieurs de 50% à ceux des produits fabriqués ou importés au Cameroun.

4.1.2. Les producteurs

Les échanges commerciaux avec le Nigeria ne pénalisent pas tous les producteurs camerounais. La plupart des produits agricoles venant du Nigeria à partir des années 1980 ne concurrencent pas directement par exemple les productions du Nord Cameroun Cependant dans la période récente, les éleveurs des grassfields (Nord-Ouest) se plaignent des importations de bétail du Nigeria. Ceci d'autant plus que le marché national se rétrécit depuis le milieu des années 1980, suite aux importations de viandes congelées de la CEE

Comme mentionné précédemment, quelques producteurs ont bénéficié de la forte demande alimentaire au Nigeria Les indicateurs qui auraient pu fournir les éléments d'information nécessaires pour l'ensemble des productions potentiellement exportables sont fragmentaires Il s'agit de l'évaluation de la part commercialisée des récoltes ainsi que de celle des prix alimentaires. Roupsard (1987) note une augmentation sensible des prix du

miel et du sorgho au cours des annnées 1970 sur les marchés urbains de 20 FCFA/Kg en 1970 à 50 FCFA et 80 FCFA en 1975 et 1980 Les données du recensement agricole de 1984 montrent bien une différence des taux de commercialisation entre les régions et entre les productions Parmi celles-ci les haricots, les pois et l'arachide, et le mais, notamment dans l'Adamaoua où l'agriculture est plus performante qu'ailleurs dans le Nord, sont en grande partie vendus. Cependant, il n'est guère facile d'isoler l'influence de l'expansion du marché nigérian qui a été concomitante de celle du marché camerounais

Tableau n°17 : Taux de commercialisation de produits vivriers en 1984 au Nord Cameroun (en % de la récolte)

Produits	Extrême-Nord	Nord	Adamaoua
Mais	32	26	53
Sorgho/mil	3	6	24
Haricot	24	24	24
Pois	23	13	64
Arachide	50	35	66

Source Recensement agricole de 1984

Le marché nigérian a toujours était vital pour le riz de la SEMRY Avant 1989 (début de la libéralisation de la filière riz au Cameroun), ce marché n'était pas directement indispensable aux riziculteurs assurés qu'ils étaient d'écouler leur production auprès de la SEMRY. En fait, c'est pour les commerçants (qui s'approvisionnaient en produits finis à la SEMRY) que le débouché nigérian était vital[1] Depuis que les agriculteurs commercialisent directement leur production, le marché nigérian est devenu leur principal débouché (voir supra paragraphe 2 5 2) Ils ont également la possibilité de s'approvisionner en engrais à bas prix en provenance du Nigeria.

4.1.3. L'Etat

D'un point de vue financier, l'Etat n'a pas bénéficié de la réexportation du riz et de la farine de blé au Nigeria, tout comme il ne tire aucun profit financier des flux de produits agro-pastoraux locaux exportés au Nigeria.

Les ressources générées par les importations de farine de blé et de riz entre juillet 1985 et juin 1989 s'élèvent à 12,9 milliards de FCFA Mais le manque à gagner pour les finances publiques du fait de la fraude est très important : près de 16 milliards et 8 milliards de FCFA respectivement sur le riz et sur la farine de blé entre 1982 et 1989. A ce manque

[1] Toutefois, des quantités marginales de paddy alimentaient le marché nigérian Elles procédaient de ventes illégales des producteurs

à gagner on pourrait ajouter le coût, supporté par l'Etat, de l'entretien des voies d'évacuation des produits de réexportation

Tableau n°18 : Estimation du manque à gagner de l'Etat résultant des importations de farine de blé entre 1980 et 1989

ANNEES	Prix CAF 1.000 FCFA/tonne	Droit sur la farine de blé (% du prix CAF)	Importations frauduleuses	Manque à gagner 1.000 FCFA
1980	52	30	6 097	95.113
1981	64	30	49.180	944.256
1982	72	30	43 886	947.937
1983	80	30	53 984	1.295.616
1984	83	30	71 889	1.790 036
1985	93	30	55 294	1 542.702
1986	57	30	83.684	1.434 074
1987	49	30	79.658	1.170 972
1988	46	30	108.764	1.500 943
1989	70	30	35 875	753 375

Sources DSCN/MINPAT, ONPC et douanes camerounaises

Tableau n°19 : Estimation du manque à gagner de l'Etat résultant des importations frauduleuses de riz entre 1980 et 1989

ANNEES	Prix CAF 1.000 FCFA/tonne	Droit sur la farine de blé (% du prix CAF)	Importations frauduleuses	Manque à gagner 1.000 FCFA
1982	78	20,5	259 098	4.142.977
1983	85	20,5	140 964	2.456.298
1984	88	20,5	139.104	2.509.436
1985	88	20,5	216.129	3.898.967
1986	77	20,5	167.123	2 638.036
1987	58	20,5	28.298	336.463
1988	72	20,5	97.532	1.439.572
1989	84	20,5	72.513	1.248.673

Sources DSCN/MINPAT, ONPC et douanes camerounaises

Les recettes sur le commerce extérieur ont toujours tenu une place importante dans les finances publiques au Cameroun, sauf entre 1984 et 1988, période au cours de laquelle les recettes générées par le pétrole ont probablement atteint leur plus haut niveau. Par contre, la contribution de la farine de blé et de riz a toujours été modeste dans les recettes douanières totales du pays, ce qui suggère une fois de plus que le différentiel entre les cours de ces denrées sur le marché international et le prix sur le marché national a été accaparé par l'oligopole des importateurs Pourtant, la perception intégrale des taxes sur le riz et la farine n'augmenterait pas de manière sensible leur contribution au recettes douanières.

Tableau n°20 : Importance relative des recettes douanières générées par le riz et la farine de blé dans le budget de l'Etat

ANNNES BUDGETAIRES	Budget national en milliards FCFA (1)	Recettes douanières totales en millards FCFA (2)	Recettes douanières generees par le riz et la farine de ble en millards FCFA (3)	Importance relative douanieres dans le budget national en % (4) = (2)/(1) X 100	Importance du riz et de la farine de blé dans les recettes douanières % (5) = (3)/(2) X 100
1981/82	310	96,3		31	
1982/83	410	110,4		26,9	
1983/84	650,4	135		20,7	
1984/85	753,6	133,3		17,7	
1985/86	873,9	147,3	2,7	16,8	1,8
1986/87	833,5	136,3	2,7	16,3	2
1987/88	593,4	101,8	3,9	17,1	3,8
1988/89	600	174,2	3,5	29	2
1989/90	550	131,1	6	29,2	3,7
1990/91	500	133,8	8,3	26,7	6,2
1991/92	573	154,5	10,9	26,9	7

Sources Calculs effectués à partir des archives de l'Assemblée Nationale du Cameroun et des statistiques douanières

Si l'Etat n'a rien gagné d'un point de vue financier, politiquement, les importations ont permis l'approvisionnement des populations urbaines, voire rurales, à bon marché. Cet aspect a d'ailleurs pris de l'importance au fur et à mesure de l'aggravation de la crise économique et après la déflation qui a suivi les mesures d'ajustement structurel Il prévaut bien évidemment aussi pour l'ensemble des produits importés du Nigeria, dont l'accès à des prix très avantageux garantit une certaine paix sociale dans les provinces frontalières.

4.1.4. Les négociants

Il s'agit ici essentiellement des acteurs intervenant sur le réseau de réexportation, et notamment les importateurs, principaux acteurs du commerce de réexportation qui ont perçu l'équivalent du manque à gagner subi par le Trésor Public. Les gains pour les autres commerçants ne peuvent être explicités dans le cadre de cette étude, car il aurait fallu les suivre pendant une campagne et connaître les prix d'achat aux producteurs.

Des indications peuvent être fournies sur les gains possibles des importateurs et grossistes sur le riz rendu à Maroua ou à Garoua. Rien ne dit cependant que ces marges soient identiques à celles réalisées sur le marché nigérian On peut faire l'hypothèse (fondée sur les observations de terrain) que les ventes en gros de riz et de farine de blé vers le Nigeria sont réalisées à des conditions commerciales spécifiques, pouvant inclure des pratiques de troc. Les prix observés sur les marchés du Nord Cameroun ne permettraient donc que de déterminer les marges commerciales réalisées sur le marché camerounais

Le marché nigérian a en effet son évolution propre. Juste après l'interdiction d'importation du riz, en 1986, les prix ont connu une flambée brusque dans les grands centres de consommation consécutive à une "disparition" du riz des marchés nigérians[1]. Les risques liés à la contrebande - active sur toutes les frontières - sévèrement punie au Nigeria, ne permettent pas une diminution sensible des prix de vente. Ceci laisserait supposer que les commerçants ont pu réaliser des marges confortables dans les activités de réexportation. Toutefois, il est possible que la baisse importante du pouvoir d'achat au Nigeria ait tiré les marges par le bas et porté les commerçants sur d'autres produits

L'évaluation des marges du circuit de réexportation pose un problème majeur . celui de l'identification des prix de vente aux commerçants du Nigeria Cette contrainte de donnée n'a pu être levée au cours de l'étude faute d'observations du côté nigérian. Diverses estimations de marges peuvent être données dans un premier temps celles réalisées à l'importation, celles correspondant à des ventes sur le marché frontalier de Banki

*Marges à l'importation

Les marges brutes bénéficiaires réalisées sur les quantités déclarées ne sont pas négligeables, puisqu'elles atteignent 25% du prix de vente pour le riz et 19% pour la farine de blé

Si on considère le produit rendu à Maroua, la marge brute du grossiste est proche de celles réalisées à l'importation · 25% pour le riz et 14% pour la farine de blé.

---

[1] Voir Times International du 30 janvier 1989, "Goodbye to rice" Selon l'article, le prix d'une tasse de riz importée est passé entre 1985 et 1986, de 25 kobos à 1 naira 50 kobo et le sac (de 50 Kg) vaut désormais 400 nairas Les variétés locales sont également affectées par cette augmentation du prix

Tableau n°21 : Détail de la marge brute du réseau d'importation sur le riz en 1988 (en FCFA/Kg)

Prix CAF		72
Droits d'entrée et taxes diverses	20,5%	14,76
Redevance CNCC	0,3%	0,216
Frais annexes dont transport magasin		6
Prix rendu magasin importateur		92,97
Marge brute import		24,79
Prix de vente import		117,76
Marge brute grossiste		24,74
Prix de vente gros		142,5

Sources Enquêtes de terrain

Tableau n°22 : Détail de la marge brute du réseau d'importation sur la farine de blé de 1982 à 1989 (en FCFA/kg)

Prix CAF		46
Droits d'entrée et taxes diverses	30%	13,8
Redevance CNCC	0,3%	0,138
Frais annexes dont transport magasin		4,5
Prix rendu magasin importateur		64,43
Marge brute import		18,87
Prix de vente import		83,3
Marge brute grossiste		14,2
Prix de vente gros		97,5

Sources Enquêtes de terrain

Note : Les marges brutes des grossistes et des importateurs ont été obtenues à partir du prix de vente en gros relevé annuellement, du prix rendu magasin importateur calculé et du taux de marge de gros homologué.

Tableau n° 23 : Prix de revient du riz importé acheminé à Banki (frontière Cameroun/Nigeria) (en FCFA/kg)

Prix sorti magasin importateur	93
Transport Douala-Banki	35
Frais annexes de commercialisation	2
Prix de revient Banki	130

Sources enquêtes de terrain

4.2. IMPACT DES ECHANGES SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

L'enjeu des relations commerciales entre le Cameroun et le Nigeria ne saurait se limiter à l'évaluation de leur impact sur l'Etat et les acteurs directement impliqués. Il ne devrait pas non plus se cantonner aux produits agro-pastoraux Il doit plutôt se situer dans le cadre global de l'évolution des échanges économiques entre les deux pays et permettre d'apprécier si l'intensification du commerce frontalier est favorable ou préjudiciable à la dynamique de l'économie camerounaise L'analyse en terme de complémentarité ou de concurrence entre les systèmes productifs peut être éclairante à cet égard Cependant, celle-ci ne peut pas occulter le constat d'une forte satellisation de l'économie camerounaise vis à vis de celle du Nigeria

4.2.1. Vers une économie satellisée ?

On a déjà souligné précédemment le rôle du Nigeria comme pourvoyeur de vivres au Cameroun au cours des trois dernières années Les échanges de produits manufacturés et industriels dans le sens Nigeria-Cameroun se sont également intensifiés. On note en effet une forte augmentation des importations en provenance du Nigeria ainsi qu'une extension de leur aire de diffusion au Cameroun Six des dix provinces administratives du pays (Sud-Ouest, Nord, Extrême Nord, Nord-Ouest, Littoral et Adamaoua) peuvent être considérées comme étant sous l'emprise commerciale du Nigeria -à des degrés différents- pour divers produits matériaux de construction (ciment, fer à béton .), engins à deux roues (moto, bicyclette), pièces détachées automobiles, pneumatiques, appareils électriques (dont électroménagers), appareils vidéo, lessives et détergents divers, textiles, cosmétiques, produits pharmaceutiques et bien sûr le "fédéral"[1] Les échanges de tous ces produits comme ceux des produits agro-pastoraux relèvent essentiellement du marché parallèle. Il

[1] Le "fédéral" est l'une des appellations camerounaise du carburant automobile importé du Nigeria Elle se réfère à la nature fédérale de l'Etat nigérian L'autre appellation courante est "zoua zoua"

s'agit d'un marché qui entrave fortement l'activité industrielle du Cameroun. Entre septembre 1990 et septembre 1991, selon une note du syndicat des industriels du Cameroun, les sections les plus touchées par la concurrence de ce marché en terme de baisse de leurs chiffres d'affaires (toutes taxes comprises) sont . les activités cuir et chaussures (- 4%) ; les activités textiles et les confections (-28%) ; le secteur alimentaire (-11%) ; ciment et metallurgie (-10,3%) , matières plastiques caoutchouc et pétrole (-9,9%)[1].

Les chiffres précédents suggèrent que la plupart des produits importés du Nigeria concurrencent la production camerounaise. Pourtant, des importations nigérianes peuvent venir suppléer une offre locale insuffisante ou indisponible. Ceci évidemment ne peut être cerné que par une analyse fine à l'intérieur de chaque secteur.

4.2.2. Impact des échanges sur le secteur agricole camerounais

Il a déjà été mentionné que les engrais importés du Nigeria soutiennent de façon considérable la production de coton et de riz au Nord Cameroun Divers produits phytosanitaires "nigérians" sont également utilisés par les planteurs de cacao du Sud Ouest Cameroun Par ailleurs, les moulins à décortiquer le riz en provenance du Nigeria ont contribué à une forte réduction du coût de transformation du paddy dans les zones SEMRY Qui plus est, dans la phase actuelle de libéralisation du marché, la demande nigériane soutient la dynamique de la production du riz dans les plaines du Logone. En somme, le secteur rizicole est fortement stimulé par les échanges entre le Cameroun et le Nigeria

D'autres branches du secteur agricole sont pénalisées par les importations nigérianes. Il s'agit notamment des complexes industriels liés à la production du sucre, des huiles végétales, de la farine de mais et des boissons gazeuses. Ces complexes ont vu leur part de marché dans les six provinces sus-mentionnées largement amputée. Toutefois, ce sont les complexes de production d'huiles végétales (huile de palme, huile de coton, huile de mais) qui connaisent des chutes drastiques de leurs chiffres d'affaires. Compte tenu du volume limité de leurs productions, les complexes sucriers parviennent à les écouler sur le reste du pays. Les productions de mais, de coton et d'huile de palme sont donc pénalisées par les échanges transfrontaliers Cameroun-Nigeria La production de coton est une matière première de la CICAM (cotonnerie industrielle du Cameroun). Or les productions de la CICAM sont concurrencées par l'afflux de produits nigérians (pagnes, friperie et tissus divers...). Au total, malgré l'utilisation des engrais nigérians et la garantie d'un marché annuel de 5 000 tonnes de coton fibre au Nigeria, la SODECOTON (société de développement de la culture du coton) est frappée de plein fouet par les importations nigérianes.

Les ignames et fruits divers nigérians largement consommés au Cameroun concurrencent la production locale de ces produits Toutefois cette concurrence est plus préjudiciable à la province du Sud-Ouest (qui dispose d'un potentiel de production avéré pour l'igname)

---

[1] Se référer à Marchés Tropicaux et Méditerranéens n° 2429 du 29 mai 1992, p 1405.

et dans une moindre mesure à celle de l'Adamaoua (qui renferme des sites de production). Par contre dans l'Extrême Nord, les potentialités de production de l'igname sont très limitées[1].

Les flux d'oranges et de mangues greffées ne procèdent pas uniquement d'une insuffisance chronique de l'offre camerounaise. Ils correspondent également au caractère saisonnier de leur production

S'agissant des produits animaux, une intensification des flux de bétail du Nigeria vers le Nord Ouest camerounais fragiliserait davantage l'élevage bovin local (notamment dans les grassfields). Dans le même ordre d'idées, aucun élevage de poulets de chair ou de ponte dans les provinces de l'Extrême Nord et du Nord n'est économiquement viable dans les conditions actuelles de forte présence sur le marché des produits nigérians.

Les produits nigérians bénéficient d'un écart de prix favorable par rapport aux produits camerounais similaires Cet écart ne reflète pas nécessairement la différence de productivité des deux systèmes agricoles Il procède d'abord de la dépréciation du naira par rapport au franc CFA, mais aussi des coûts de transport plus bas au Nigeria (comme nous l'ont déclaré les intermédiaires impliqués). D'autres produits en provenance du Nigeria sont en réalité des produits de réexportation (sucre en semoule, farine de sorgho, huiles végétales) Tous ces différents produits occupent une place de plus en plus considérable dans l'alimentation des Camerounais Faute d'une quantification des flux d'importations et d'une bonne connaissance de la demande alimentaire du Cameroun, il n'est pas possible dans le cadre de ce travail d'apprécier l'impact des échanges frontaliers sur la consommation alimentaire totale du Cameroun Néanmoins, à la lumière des tendances observées, on peut avancer que le Nigeria est devenu progressivement le grenier à vivres d'une partie des Camerounais Cela ne résulte pas d'une orientation de la politique économique des autorités nigérianes Il s'agit plutôt de stratégies individuelles des commerçants nigérians toujours prêts à saisir toutes les opportunités sur le marché camerounais.

4.2.3. Impact des échanges sur le secteur industriel

Les flux d'échanges de produits industriels et manufacturés entre le Cameroun et le Nigeria vont actuellement dans le même sens, alors qu'au cours des années 1970 et 1980, l'avantage industriel du Nigeria était contrebalancé par un relatif avantage agricole du Cameroun. Les produits industriels nigérians servaient alors de contrepartie aux réexportations de farine de blé et de riz du Cameroun

Il est indéniable que le Nigeria dispose d'un tissu industriel plus développé et plus diversifié que celui du Cameroun Mais ceci ne suffit pas à expliquer l'avantage relatif des produits

---

[1] En réalité, le Nigeria semble mieux placé que le Cameroun pour la production de l'igname Sa production annuelle (17 millions de tonnes environ) représenterait les 2/3 de la production mondiale Le rendement moyen atteint pour cette culture au Nigeria (11,5 T/ha) serait plus de deux fois celui atteint au Cameroun (se reporter à RASSAS (B), 1991

nigérians sur le marché camerounais. Les principaux facteurs identifiés pouvant rendre compte de la faible compétitivité de la production camerounaise relèvent notamment de la rigidité de l'appareil de production, du coût des intrants et de la localisation des unités.

Pour ce qui est de la rigidité du système productif, les niveaux de salaire sont supérieurs à ceux en vigueur au Nigeria : le coût de la main-d'oeuvre serait globalement (expatriés compris) dans un rapport de 1 à 9 au détriment du Cameroun[1] ; la forte prégnance de l'Etat sur le système productif se manifeste-entre autres- par des autorisations préalables à la mise en place de toute activité productive, et par la lourdeur du système d'homologation des prix (avant la libéralisation amorcée en 1989). Les intrants sont également très coûteux[2]. Les savonneries sont par exemple contraintes d'acheter l'huile de palme sur le marché interne deux fois plus cher que sur le marché international. La localisation de certaines unités industrielles n'est pas un aspect secondaire Le marché du Nord Cameroun est plus proche ou plus accessible pour les industries du Nord Nigeria que pour celles, les plus nombreuses, situées dans le Sud du pays. Les coûts de transport sont aussi moins élevés au Nigeria Dans ce cas, celles situées dans le Nord du Cameroun (une cimenterie et une savonnerie) étant tributaires d'un approvisionnement en matière première à partir du Sud du pays, voient leurs prix de revient sensiblement alourdis

Aux con: ..tions précédentes s'ajoute évidemment le facteur monétaire. Son influence est déterminante dans la faible compétitivité des productions camerounaises. Les dévaluations du naira et sa dépréciation continue par rapport au FCFA, sur les marchés parallèles où se réalise l'essentiel des transactions commerciales entre le Cameroun et le Nigeria, ne peuvent que fragiliser les unités de production camerounaises

L'agressivité commerciale des Nigérians n'est pas le facteur le moins important a considérer Elle se manifeste notamment par leur quête de produits porteurs sur le marché camerounais Les boissons gazeuses nigérianes sont largement consommées au Cameroun, (leur prix est de 40% inférieur aux boissons camerounaises) mais il est parfois difficile de les identifier comme telles L'agressivité commerciale des industriels nigérians se traduisant ici par l'utilisation des emballages perdus des brasseries du Cameroun. Lorsque les industriels nigérians passent des commandes de produits de réexportation en Asie du Sud Est ou au Brésil, ils intégrent de plus en plus les marchés des pays voisins. Ils obtiennent ainsi des coûts unitaires de productions faibles[3].

Les flux de produits pétroliers nigérians illustrent suffisamment les ravages que les échanges transfrontaliers causent sur le secteur industriel camerounais. En 1989, les pouvoirs publics, sur recommandations des bailleurs de fonds, augmentent le niveau de taxations sur les produits pétroliers. Cette mesure vise à augmenter les ressources de l'Etat amputées par la chute drastique des recettes initialement générées par la vente du pétrole

---

[1] L'HERITEAU (M F), 1991

[2] En 1989, l'electricité était deux fois moins chère au Cameroun qu'au Nigeria et le gazole douze fois plus cher (cf L'HERITEAU (M F), 1991

[3] Information communiquée par Clément NYAMBOLY, alias "l'Empereur" (du nom de son entreprise de pièces détachées) Il est le fondateur de la Bamenda Traders Union (B.T U)

brut et des produits agricoles d'exportation. Le prix à la pompe du litre de super carburant est porté de 190 FCFA à 280 FCFA. Les résultats obtenus s'avèrent différents de ceux qui étaient attendus Non seulement la nouvelle taxe n'a pas engrangé un supplément significatif de recettes, mais on assiste a une intensification des importations du "fédéral". Au cours des trois dernières années, la SONORA estime à 150.000 m3 par an le volume d'importations frauduleuses de carburant automobile sur une consommation nationale d'environ 240.000 m3 Les sociétés de distribution des produits pétroliers connaissent des baisses drastiques de leurs chiffres d'affaires Dans les provinces du Sud-Ouest et de l'extrême Nord (les plus touchées par le phénomène) la plupart des stations-service ont fermé. Le manque à gagner annuel pour l'état en termes de recettes fiscales est de l'ordre de 20 milliards de FCFA [1].

4.2.4. La réaction de l'Etat face à l'intensification des échanges transfrontaliers

Les autorités camerounaises n'ont pas intégré très tôt les relations commerciales avec le Nigeria dans leur stratégie officielle. Pourtant, le Cameroun dispose de moins en moins de produits de contrepartie à ses importations pour soutenir ses relations commerciales avec le Nigeria Ces transactions se dénouent donc de plus en plus par un transfert massif et non enregistré de FCFA vers le Nigeria. Depuis 1990, il semble se produire une prise de conscience officielle de l'importance des relations commerciales avec le Nigeria Le souci d'engranger de nouvelles recettes fiscales ne serait pas étranger à cette évolution.

Le manque à gagner pour les finances publiques résultant du commerce transfrontalier revêt deux aspects Il s'agit d'abord de la diminution des impôts (directs et indirects) résultant de la baisse d'activité de nombreuses entreprises Celle-ci devient une perte sèche quand certaines entreprises disparaissent Il y a ensuite les taxes non perçues sur les importations parallèles Or en cette période d'ajustement structurel, le niveau des recettes fiscales est à surveiller Ceci d'autant plus qu'il constitue un critère de performance et une conditionnalité de la pousuite de l'appui des bailleurs de fonds. Les pouvoirs publics vont donc essayer d'endiguer les importations nigérianes tout en cherchant à tirer profit des exportations camerounaises à destination de ce pays.

Au plan agricole, un arrêté présidentiel du 4 juin 1990 a créé un comité interministériel pour la mise en place et le suivi des marchés frontaliers des produits vivriers, de l'élevage et de la pêche. La création de ce comité participe de la volonté des autorités camerounaises de prélever des taxes sur les flux d'exportations (sous forme de patentes et/ou de droits de marché ..)

Pour ce qui concerne les produits industriels, un comité de coordination de la lutte contre la fraude des produits pétroliers est créé le 21 janvier 1992 L'efficacité de ce comité risque d'être limitée aussi longtemps que le différentiel entre les prix à la pompe au Nigeria et au Cameroun sera largement supérieur aux coûts de transactions sur ces produits. Or malgré la baisse des prix à la pompe au Cameroun en avril 1991 (retour aux prix de 1989),

---

[1] Tous ces chiffres ont été recueillis au cours de l'entretien du 1er juillet 1992 à Limbé entre le Directeur Général Adjoint de la SONARA et l'équipe d' OSCISCA sus mentionnée

la dépréciation constante du naira par rapport au franc CFA amplifie ce différentiel.

Il se trouve que les autorités nigérianes tolèrent de moins en moins les exportations de produits pétroliers vers les pays voisins. Le 13 mai 1992, toutes les stations-service situées à moins de 25 km des frontières nigérianes ont été fermées pour lutter contre la sortie en contrebande du carburant automobile, alors que le pays faisait face à une pénurie importante depuis environ un mois. Les autorités nigérianes estimaient que "la contrebande à destination des pays voisins, où le carburant automobile coûte jusqu'à 30 fois plus cher qu'au Nigeria", était l'une des causes majeures de la pénurie[1]. Cette mesure n'a guère endigué les exportations de produits pétroliers à destination du Cameroun Pour contrer la politique nigériane de restriction de l'offre, les intermédiaires ont acepté des réductions de leur marge bénéficiaire après avoir "impulsé" des hausses de prix à la consommation de faible ampleur.

Il faut signaler que dans le cadre du programme de libéralisation des échanges extérieurs, la SONARA (société Nationale de Raffinage) a été autorisée à importer officiellement du pétrole brut nigérian Celui-ci présente l'avantage, par rapport au brut camerounais, de contenir du fuel lourd en faible proportion Ses dérivés sont par conséquent mieux adaptés au marché camerounais

L'arrêté du 25 mars 1992 du Ministre du Développement Industriel et Commercial s'inscrit également dans le cadre de la libéralisation des échanges. Il autorise l'importation et la distribution de la friperie au Cameroun. Or le Nigeria en est un centre important d'approvisionnement Par contre, le souci de limiter les importations en provenance du Nigeria est explicité dans la décision ministérielle n°44 du 21 2 90. Celle-ci institue le marquage "vente au Cameroun" sur certains produits importés Les produits mentionnés par la note ministérielle (détergents, pagnes, allumettes, piles électriques, alcools, insecticides .) sont importés frauduleusement du Nigeria. La mise en place d'un comité interministériel anti-dumping, le 12 mars 1992, participe également à la volonté de lutter contre l'envahissement des produits nigérians pas chers

D'une manière générale, il est indéniable que la satellisation croissante de l'économie camerounaise vis à vis de l'économie nigériane est susceptible de compromettre durablement la résorption de la crise économique au Cameroun Les entreprises camerounaises victimes de la concurrence des produits nigérians licencient massivement. Ces compressés vont grossir les rangs des acteurs du commerce transfrontalier. Ceci a pour conséquence la fragilisation d'autres entreprises Il s'agit d'une espèce de cercle vicieux de la satellisation

La marge de manoeuvre dont dispose le Cameroun pour réguler les échanges transfrontaliers apparait étroite. Les acteurs impliqués opèrent sur le maché parallèle. Ils considèrent qu'il s'agit d'une question de survie (face à la dureté des conséquences de l'ajustement structurel). Ils ne se sentiraient donc pas nécessairement concernés par des arrangements officiels au niveau des Etats Par ailleurs, les échanges transfrontaliers sont à l'heure actuelle fortement préjudiciables à l'économie camerounaise Ils n'affectent que

[1] Voir Marchés tropicaux et Méditerranéens n° 2428 du 22 mai 1992 p 1309

faiblement l'économie nigériane. Les autorités nigerianes ne manifestent pas beaucoup d'empressement pour engager de véritables négociations globales avec les autorités camerounaises. Par conséquent, à court terme, il y a très peu de résultat concrets à attendre sur le plan de la régulation des échanges commerciaux des rencontres tel que le séminaire atelier de Yola sur la coopération transfrontalière. Ce séminaire a réuni pendant la dernière semaine de mai 1992, des experts camerounais et nigérians.

4.2.5. Commerce régional et crise économique au Cameroun : une extension de la fonction commerciale

Vu sous l'angle régional et non plus uniquement national, le développement récent du commerce transfrontalier a des aspects spécifiques Le commerce frauduleux est activé depuis deux à trois ans par les difficultés économiques des ménages. Et à la fois, il tient "à bout de bras" toutes les économies régionales marquées par la déflation, le sous-emploi et la déscolarisation. Si la crise économique et les premières mesures d'ajustement structurel ont été tardifs au Cameroun (1985/1987), leurs effets n'en sont pas moins importants, sur l'ensemble du pays

L'importation massive et à bas prix de presque tous les objets de consommation courante exerce d'abord un effet tampon à la chute du pouvoir d'achat d'une grande partie de la population Cette oégradation est due essentiellement à la réduction du taux d'activité dans la région (licenciements importants à la SEMRY, à la CICAM, à la SODECOTON, fermeture de la SODEBLE) et au blocage des salaires depuis 1985, alors que le taux officiel d'inflation annuel est voisin de 14% Consommer nigérian multiplie par deux selon nos estimations le pouvoir d'achat des ménages Il est d'ailleurs significatif que l'attrait essentiel des consommateurs pour ces produits tienne à leur prix et non à leur qualité, très souvent jugée médiocre du moins pour les biens de consommation courante

Les effets incitatifs sur le commerce régional tiennent d'abord au très important transfert de main d'oeuvre du secteur dit officiel de l'économie aux circuits parallèles Ce qui signifie donc une implication accrue des populations frontalières Les "déscolarisés" (élèves sortis du système scolaire sans diplôme), les chômeurs constituent une grande partie des intervenants Il ne peut s'agir bien évidemment que de petit commerce, étant donné la faiblesse du capital de départ Ainsi, à Maroua, toute la distribution du carburant est assurée par des groupes d'enfants et d'adolescents La route et les chemins menant à la frontière connaissent un perpétuel défilé de vélos et de motocyclettes, chargés de bidons de carburant, de volailles, de cartons de savons On fait l'aller et le retour (200 Km) en deux jours à bicyclette Le petit trafic est aussi du ressort des actifs à la recherche d'un complément de revenu Ceux-ci semblent accéder à des produits de plus grande valeur, tel que les véhicules ou les appareils electro-ménagers Même sans données chiffrées, il ressort des enquêtes avec certitude que la fonction commerciale s'est largement développée au cours des dernières années dans les régions frontalières. Un constat semblable a pu être fait sur d'autres frontières. Il s'agit pour l'essentiel des intervenants d'un trafic de petite ampleur, d'opportunité, dans lequel chacun peut tenter sa chance.

La population frontalière intervient donc sur de nombreux circuits à l'importation. La

réexportation au contraire est du domaine des grands commerçants, tout comme l'importation de matériaux de construction ou d'engrais La compartimentation du commerce frontalier a été soulignée plus haut. Il n'empêche que la population frontalière commerçante peut concurrencer les grossistes et les conduire à se retirer de certains circuits, ou bien hésiter à y investir (savons, boissons, conserves alimentaires)

L'insertion des camerounais dans les circuits commerciaux s'apparente toutefois plus à des stratégies de survie qu'à des velléités commerciales. La plupart des trafiquants semblent ne maîtriser que les segments les plus en aval du circuit, et se limitent à d'incessants voyages entre les centres de consommation et la frontière, et ne vont pas au delà de cette limite. Les commerçants nigérians par contre (du moins ceux interrogés au cours de la mission) contrôlent jusqu'à la vente en gros au Cameroun, et un certain nombre s'installent dans les centres urbains de Maroua et de Garoua (intermédiaires, pièces détachées, changeurs du marché noir de la monnaie).

Les flux de réexportation ont également généré une distribution importante de revenus dans les régions frontalières, (mais également à Douala), de par les activités commerciales et de services créées Les transporteurs, les distributeurs en gros et de détail sur les places frontalières, les manoeuvres etc... sont impliqués dans ce circuit

4.3. CONCLUSION DU CHAPITRE

Les échanges marchands entre le Cameroun et le Nigeria ne sont pas globalement favorables à l'économie camerounaise Celle-ci apparait de plus en plus satellisée vis à vis de l'économie nigériane La traditionnelle dépendance du Cameroun en biens industriels et manufacturés nigérians se double progressivement d'une relative dépendance alimentaire au cours de la période récente A l'exception du riz, l'intensification des échanges de produits agro-pastoraux ne favorise pas une intensification de la production agro-pastorale du Cameroun

Au niveau local, les effets des échanges apparaissent bénéfiques pour les consommateurs et les intermédiaires camerounais. Par contre, l'Etat qui ne les a pas véritablement organisés n'en tire qu'un faible supplément de ressources budgétaires.

Le Cameroun, confronté à une forte crise économique depuis 1987, et soumis à une contrainte monétaire forte (appartenance à la zone franc) est désavantagé par rapport au Nigeria. Celui-ci a procédé beaucoup plus tôt à un ajustement économique qui s'est notamment traduit par l'adoption d'une politique de stimulation de l'offre agricole et industrielle La sortie de crise suppose une inversion ou tout au moins une inflexion des flux d'échanges en faveur du Cameroun.

CONCLUSION GENERALE

Le Cameroun et le Nigeria sont engagés depuis longtemps dans des échanges marchands. Dans la période actuelle, les échanges de produits agro-pastoraux entre les deux pays se caractérisent par une satellisation des régions frontalières du Cameroun à l'économie agricole du Nigeria Cette satellisation est encore plus prononcée pour les produits industriels.

A l'exception de la production du riz des zones SEMRY, l'insertion du Cameroun dans la dynamique du sous-espace Est ne contribue pas de façon décisive au développement de sa production agro-pastorale Les échanges frontaliers n'ont été très favorables au Cameroun que durant la période de forte réexportation de riz et de farine de blé (de la fin des années 1970 au milieu des années 1980)

Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria s'appuient sur deux réseaux marchands anciens et bien structurés de part et d'autre de la frontière La différenciation monétaire apparait comme le facteur explicatif prépondérant de la dynamique de ces échanges

Quelques scénarios d'évolution des relations commerciales entre les deux pays peuvent être esquissés Ils seront articulés autour de la tendance d'évolution probable du taux de change et des politiques économiques mises en oeuvre dans les deux pays

Si la dépréciation du naira par rapport au franc CFA se poursuit, la tendance actuelle des échanges s'accentuera Une telle évolution serait globalement favorable aux consommateurs et aux intermédiaires camerounais Mais il s'agit d'un scénario catastrophique pour l'économie camerounaise Le tissu industriel et agro-industriel du Cameroun serait progressivement détruit du fait de la concurrence des produits nigérians. Il en résulterait des pertes d'emplois et donc des réductions de pouvoir d'achat Il se poserait à la longue un problème de demande solvable du côté camerounais pour soutenir la dynamique des échanges Au plan agro-pastoral, les produits nigérians pourraient devenir stratégiques pour l'alimentation des Camerounais Avec pour corollaire l'effondrement à terme de la production agro-pastorale camerounaise

Dans ce contexte, une dévaluation du franc CFA (ou une réévaluation du naira) pourrait être considérée comme une mesure favorable à l'économie camerounaise Son efficacité dépendrait du taux de dévaluation (ou de réévaluation) retenu et du coefficient d'importations des consommations intermédiaires des différents secteurs économiques. La dévaluation devrait pouvoir compenser le différentiel de coûts (de production et de transfert) des produits nigérians et camerounais. On pourrait alors assister à une reconouête des parts de marché par les entreprises camerounaises. Or la plupart de celles-ci sont tributaires du marché international pour l'approvisionnement en matières premières. Dans ces conditions, la dévaluation en renchérissant les coûts de production ne réduirait pas les prix relatifs des produits camerounais. Le riz des zones SEMRY rentre dans ce cas de figure Par contre, la dévaluation serait favorable aux unités de productions à faible coefficient d'importations de consommations intermédiaires et de biens d'équipement

(savonneries, cotonerie industrielle, exploitations agricoles paysannes...).

L'hypothèse d'une réouverture officielle du marché nigérian aux importations de céréales peut être envisagée. Mais compte tenu des conditions draconiennes actuelles d'importations du riz et de la farine de blé au Cameroun, la réexportation de ces produits au Nigeria ne serait pas nécessairement relancée. Encore faudrait-il intégrer l'évolution des cours mondiaux de ces produits dans l'analyse. Ce scénario ne serait guère catastrophique pour les producteurs du riz de la SEMRY.

Les conséquences du scénario seraient différentes si la réforme de la fiscalité au sein de l'UDEAC était adoptée. Les pays de l'UDEAC envisagent en effet l'instauration d'un droit unique à l'importation Il s'agit de regrouper le droit de douane, le droit d'entrée et la taxe complémentaire. Suivant la catégorie de produit, trois taxes seraient applicables (catégorie1 . 5% ; catégorie 2 . 15% maximum ; catégorie 3 : 70% dan ; une première phase et 35% à moyen terme[1]). Si le riz et la farine de blé sont classés comme produits de première nécessité (catégorie 1) et non comme biens de consommations courantes (catégorie 3), ils subiront une taxation de 5% à l'importation La réexportation de ces produits serait alors relancée

Tout ce qui précède montre suffisamment qu'à moyen terme, il n'est pas possible au Cameroun de renverser en sa faveur la tendance actuelle de ses échanges commerciaux avec le Nigeria

[1] CF Marchés Tropicaux et Méditéranéens N° 2417 du 06 mars 1992.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

AFOUDA (A.S), 1991 - Politiques nationales et échanges frontaliers de produits agro-alimentaires entre le Nord-Nigeria et le Nord-Cameroun (l'exemple de l'espace Garoua-Gamborou).- Master of science. Montpellier : IAM., 189 p.

ARDITI (C.), BARIS (P), BARNAUD (M), 1983 - Evaluation socio-économique du projet SEMRY au Cameroun.- Paris · Ministère de la Coopération, série évaluation.

BACH (D.C), EGG (J.), PHILIPPE (J) (sous la direction de), 1988 - Le Nigeria, un pouvoir en puissance.- Paris : Karthala, 290 p.

BANQUE MONDIALE, 1987 - Nigeria. Agricultural sector review (Doc.AF4AG).- Washington · septembre

BASSORO et MOHAMADOU (M.), 1977 - Histoire de Garoua. Cité peule du XIXème siècle - Yaoundé · ONAREST, Institut des Sciences Humaines

BAYART (J F.), 1989.- L'Etat en Afrique, la politique du ventre.- Paris . Librairie Arthème Fayard, 178 p

BEAUVILAIN (A.), 1989 - Nord Cameroun, crises et peuplement.- Coutances . Imprimerie Béllée, 2 vol , 625 p

BOM KONDE (P.), REQUIER DESJARDIN (D.), BRICAS (N), THUILLIER (C.), DEVAUTOUR (H), 1991 - Premiers résultats de l'enquête de consommation alimentaire auprès des ménages à Garoua (Nord Cameroun) - Montpellier · CEEMAT-GTA, juin.

BOUTET (R), 1991 - L'effroyable guerre du Biafra - Ed Chaka, Collection Afrique Contemporaine Vol 14

BOUTRAIS (J.), HERRERA (J) et BOPDA (A.), 1992.- Bétail, naira et franc CFA : Un flux transfrontalier entre Nigeria et Cameroun - Yaoudé, 14 p

CAMEROUN (République du), 1987 - Coefficients budgétaires des principaux produits d'alimentation, boissons et tabacs selon la CSP à Yaoundé et Douala.- Yaoundé : MINPAT septembre, 14 p

CAMEROUN (République du), 1987 - Résultats généraux sur la consommation monétaire des produits alimentaires, des boissons et tabacs au Cameroun, Enquête Budget Consommation auprès des ménages, sept.1983-sept.1984 - Yaoundé : MINPAT, Tome 1.

COSTE (J.), 1989.- Esquisse régionale des flux de céréales en Afrique de l'Ouest .- Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé (Togo) du 6 au 11 novembre, 15 p. + annexes.

DUAULT (Y.) et al., 1984.- Organisation de la commercialisation du riz au Cameroun.- Paris, Yaoundé : BDPA/MINCI, 124 p.

EGG (J.), 1989.- Disponibilités des politiques économiques et échanges régionaux en Afrique de l'Ouest - Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé (Togo) du 6 au 11 novembre, 16 p.

EGG (J), 1988.- La nouvelle insertion de l'agriculture nigériane dans le marché mondial.- in : BACH, EGG et PHILIPPE, pp 169-192.

EGG (J), 1988 - L'incidence du Nigeria sur les stratégies de développement du Niger.- Montpellier INRA, avril, 33 p

ENGOLA OYEP (J), 1991 - L'intervention de l'Etat dans la régulation de l'offre de riz au Cameroun - Thèse de Doctorat Montpellier ENSA, 240 p + annexes.

ENGOLA OYEP (J), 1991 - Du jumelage à la péréquation au Cameroun · assurer la survie des périmètres hydro-rizicoles à l'heure de l'ajustement structurel - A paraître dans Cahiers des Sciences Humaines, ORSTOM

FORREST (T), 1988.- L'économie politique du régime civil et la crise nigériane.- in : BACH, EGG et PHILIPPE, p.95-130

GEROMINI (V.), 1989 - L'impact des politiques d'ajustement structurel sur les échanges informels régionaux.- Nanterre · CERED/LAREA, juin, 25 p

GREFFE (X), 1981 - Analyse économique de la bureaucratie - Paris · Economica, 217 p

GTZ/MEAVSD, 1989 - Ferme expérimentale de Karewa Aspects économiques de l'agriculture sans irriguation dans la vallée de la Bénoué - avril

HARRE (D) et ENGOLA OYEP (J), 1992 - La redéfinition des rôles dans la commercialisation du riz au Cameroun après la libéralisation du marché - Yaoundé : MINDIC et C C.C E, 127 p.

HARRE (D.) et IGUE.O (J.), 1989 - La dynamique des échanges agricoles dans l'espace Tchad, Nord Cameroun et Nord Nigeria - Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé (Togo) du 6 au 11 novembre,18 p.

HARRE (D.), IGUE (J.), ARDITI (C.), 1990.- Les échanges marchands entre le Tchad, le Nigeria et le Nord Cameroun.- INRA/UNB/IRAM, 100 p.

HERRERA (J.), 1992 - Impact des politiques différentielles et échanges tra sfrontaliers Cameroun-Nigeria - Yaoundé : Observatoire OCISCA, rapport de mission, août.

HIRSCH (R.D), 1991.- Note sommaire sur la commercialisation, la transformation du paddy, et les ventes de riz dans l'Extrême Nord Cameroun, Document provisoire, Paris : CCCE, avril, 12 p + ann.

IGUE (J.O.), 1989.- Les périphéries nationales : support des échanges régionaux Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé (Togo) du 6 au 11 novembre,15 p.

JOSEPH (R.), 1986 - Le mouvement nationaliste au Cameroun - Paris · Karthala, 414 p.

KENGNE FODOUOP, 1988 - La contrebande entre le cameroun et le Nigeria.- In : Cahiers d'Outre Mer, n° 101, janvier-mars, pp.5-25.

L'HERITEAU (M F.), 1990.- Le taux de change de la Naira et le système d'allocation des devises - Rapport de mission au Nigeria du 11 au 17 décembre. Paris : CCCE, 34 p.

L'HERITEAU (M F.), LOGEAY (D), RAFFINOT (M), 1991 - Eléments sur la compétitivité de l'économie du Nigeria - Paris CCCE, département des Politiques et Etudes, août, 97 p. + annexes

LAMBERT (A) et EGG (J), 1989 - L'intégration régionale par les échanges : le cas du sous-ensemble Sénégal-Mali-Gambie-Mauritanie-Guinée-Guinée-Bissau - Communication au séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé (Togo) du 6 au 11 novembre, 17 p.

LINDA (R.), 1983 - Morphologie des marchés d'après le pouvoir qualitatif des firmes.- in : Revue d'Economie Industrielle n°26.

MBEMBE (A.), 1988.- Bureaucraties et forces marchandes dans le Cameroun de l'entre-deux guerres (1920-1938) - Conference on the political economy of Cameroon : historical perspectives, Leiden, june 1-4, 33 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE (République du Cameroun). 1990.- Rapport sur la mission d'évaluation de la situation alimentaire dans les provinces du Nord et de l'Extrême Nord. - Yaoundé, novembre, 9 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE (République du Cameroun), 1990.- Résultats des campagnes agricoles (1980-89).- Maroua : Délégation de l'agriculture

MOHAMADOU (E.), 1989.- Islam et urbanisation dans le Soudan Central au XIXè siècle. La cité de Maroua (Nord-Cameroun).- Communication pour The international conférence on urbanism in Islam (ICUIT) Tokyo : The Middle Eastern Culture Center, 22-28 Octobre.

MOTAZE AKAM, 1990.- Le défi paysan en Afrique - Paris : L'Harmattan, Collection Alternatives rurales, 239 p.

NGOS (S), 1989 - Le déluge nigérian - In : Africa International n°214, mars, pp 28-30.

NKILI (R.), 1976/77.- Maroua, la ville et sa région des origines à 1919 - Thèse de troisième cycle. Paris : Université de Paris IV.

RASSAS (B), CARROLL (R.), JOHNSON (A.), NGACANT (J.), 1991.- The marketing system and demand for root and tuber crops in Cameroun.- Yaoundé . USAID/IRA

ROUPSARD (M.),1987.- Le Nord Cameroun . ouverture et développement.- Coutances, 516 p

VALLEE (O.), 1989.- Le prix de l'argent CFA heurts et malheurs de la zone franc.- Paris : Editions Karthala, Collection Les Afriques, 266 p.

ANNEXES

Annexe 1 Evolution de la production camerounaise de paddy disponible pour la consommation nationale.

Annexe 2 Accord commercial entre le Cameroun et le Nigeria

Annexe 3 Tableau de bord de l'économie camerounaise.

Annexe 4 Evolution du PIB et du budget du Cameroun de 1973 à 1990.

Annexe 5 Le compte hors-budget.

Annexe 6 "10.125 tonnes de riz saisies". Extrait de Cameroon Tribune du 15 mars 1991

Annexe 7 Lettre du MINEP du 18/12/1975 à un opérateur privé, relative à une importation de riz

Annexe 8 Lettre du Ministre du Commerce et de l'Industrie au Directeur Général de la SEMRY du 12/02/1986, relative à la commercialisation du riz

Annexe 9 Lettre du Ministre du Commerce et de l'Industrie au Directeur Général de la SEMRY, autorisant l'importation de riz vers le Nigeria et le Tchad

Annexe 10 Arrêté n°320 du 04/06/1990 portant création d'un comité interministériel pour la mise en place et le suivi des marchés frontaliers des produits vivriers, de l'élevage et de la pêche

Annexe 11 Types de déclarations utilisées dans le système des douanes du Cameroun.

Annexe 12 Circulaire n° 023/MINFI/DD du 4/07/1991 relative à l'utilisation du régime des entrepôts fictifs.

Annexe 13 Circulaire n°567/MINFI/DD du 2/11/1992 modifiant et complétant les dispositions de la circulaire du 4/07/1991.

Annexe 1
Evolution de la production camerounaise de paddy disponible pour la consommation nationale

ANNEES	EXPORTATIONS VERS LE NIGERIA (en paddy)					PROD TOTALE DE PADDY		DISPONIBLE POUR CONSO NATIONALE		
	Production SEMRY (1)	Taux d'auto consomation (2)	Disponible pour commerce (3) = (1) x (2)	Taux d'exportation (4)	Quantités exportées (5) = (3) x (4)	Part de la SEMRY dans prod totale (6)	Production totale (7) = (1) / (6)	en paddy (8) = (7) - (5)	coef de transfo (9)	en équivalent riz (10) = (8) x (9)
1981/82	53 600	0,9	48 240	0,8	38 592	0 8	67 000	28 408	0,55	15 624
1982/83	74 000	0,9	66 600	0,8	53 280	0 8	92 500	39 220	0,55	21 671
1983/84	80 200	0,9	72 180	0,3	21 654	0 8	100 250	78 596	0 55	43 228
1984/85	78 900	0,9	71 010	0,3	21 303	0,8	98 625	77 322	0,55	42 527
1985/86	102 700	0,9	92 430	0,5	46 215	0,8	128 375	82 160	0,55	45 188
1986/87	80 400	0,9	72 360	0,5	36 180	0,8	100 500	64 320	0,55	35 376
1987/88	59 500	0,9	53 550	0,5	26 775	0,8	74 375	47 600	0 55	26 180
1988/89	52 100	0,[illegible]	46 890	0,5	23 445	0,8	65 125	41 680	0,55	22 924
1989/90	53 700	0,8	42 960	0,3	12 888	0,8	67 125	54 237	0,72	39 051
1990/91	53 300	0,8	42 640	0,3	12 792	0,8	66 625	53 833	0,72	38 760

Sources

Colonne 1

- 1981/82 à 1986/87. ENGOLA OYEP (J), op cit , 1991, à partir des rapports d'activité de la SEMRY.
- 1987/88 à 1989/90 CCCE, Rapport sur le secteur rural, mai 1991.
- 1990/91 CCCE, Aide mémoire supervision SEMRY, 20/11/1991

Colonne 2

- 1981/82 à 1988/89 taux habituellement retenu par la SEMRY
- 1989/90 et 1990/91 estimation des auteurs à partir de l'enquête effectuée en décembre 1991

Colonne 6 BDPA, .

Colonne 9

- 1981/82 à 1988/89 taux habituellement retenu pour les usines SEMRY.
- 1989/90 et 1990/91 estimation des auteurs à partir des enquêtes effectuées en décembre 1991.

DECRET N° 82-294 DU 8 JUILLET 1982

RATIFIANT L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU LE 13 JANVIER 1982 A LAGOS ENTRE LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN ET LA REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA.

Le Président de la République ,

Vu la constitution;

Vu la loi n° 82-011 du 29 juin 1982 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord commercial conclu le 13 Janvier 1982 à Lagos entre la République unie du Cameroun et la République fédérale du Nigéria,

DECRETE :

Article premier .- Est ratifié l'Accord ,commercial conclu le 13 Janvier 1982 à Lagos, entre la République unie du Cameroun et la République fédérale du Nigéria.

ART. 2.- Le présent décret sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 8 juillet 1982.

Le President de la République.
AHMADOU AHIDJO.

ACCORD COMMERCIAL

entre
La République unie du Cam.

et
La République fédérale du Nigéria

Le Gouvernement de la République unie du Cameroun

et

La G uvernement de la République fédérale du Nigéria,

Désireux de développer les relations commerciales entre les deux pays sur la base d'égalité et de l'avantage réciproque;

Convaincus que la coopération dans le domaine commercial est nécessaire pour le developpement économique de leurs pays respectifs.

Ont convenu de ce qui suit :

Article premier.

Les deux parties contractantes s'accordent le traitement de la nation la plus favorisée en toute matière concernant leurs échanges commerciaux à l'exception :

...../.....

BEST AVAILABLE COPY

a) des avantages que l'une des parties contractes accorde ou accordera dans l'avenir aux pays limitrophes pour faciliter le trafic frontalier.

b) des avantages découlant d'une union douanière ou d'une zone de libre échange conclus ou qui pourraient être conclus dans l'avenir par l'une des parties contractantes et dont l'autre partie n'est ou ne sera pas membre.

c) des marchandises provenant de l'une des parties contractantes mais originaires des états tiers qui ne bénéficient pas dans l'autre du traitement de la nation la plus favorisee.

ARTICLE 2

(i) Les deux parties contractantes s'engagent à intensifier et diversifier les échanges commerciaux entre leurs pays respectifs.

(ii) Les marchandises figurant sur les listes "A" et "B" annexées au présent accord feront l'objet des échanges entre la Republique unie du Cameroun et la République féderale du Nigéria.

(iii) Les duex parties contractantes s'engagent à fournirmutuellement toutes les informations concernant l'exportation et l'importation sur leur territoire national des marchandises énumérées dans les listes "A" et "B" visées à l'alinéa 2.

(i) Les marchandises qui feront l'objet des échanges dans le cadre du présent Accord seront celles considérées comme originaires de la République unie du Cameroun et de la République federale du Nigéria.

(ii) Sont considérées comme marchandises originaires du territoire des deux parties contractantes :

a) Les produits du règne végétal ou minéral récoltés ou extraits de leur sol ou provenant d'animaux qui y sont élevés ;

b) Les produits qui sont manufacturès:

c) les produits sensiblement transformés sur le territoire de l'une des contractantes à partir des matières premières totalement ou partiellement importées des pays tiers à l' exception de l'Afrique du sud ou tout autre pays n'entretenant pas de relations commerciales appropriées avec les deux parties contractantes.

ARTICLE 4

(i) Les échanges commerciaux entre les parties contractantes seront régis par les lois et règlements en vigueur dans leurs pays respectifs.

Toute fois, les deux parties contractantes procèderont à des consultations mutuelles au cas où les lois et règlements nouveaux ont pour effet la diminution des échanges.

BEST AVAILABLE COPY

(ii) Les marchandises fournies pa. l'une des parties contractantes ne pourront être réexportées à un pays tiers sans autorisation préalable des autorité compétentes de la partie exportatrice.

ARTICLE 5

Pour faciliter les échanges entre les deux pays, chaque partie contractante s'engage :

a) à fournir, sur la demande expresse de l'autre, toute information concernant les échanges des marchandises originaires de leurs territoire respectifs.

b) à faciliter le transit des m rchandises à travers leur territoire conformément à la législation en vigueur dans leurs pays respectifs.

ARTICLE 6

Les paiements devant intervenir dans le cadre du présent Accord seront effectués en monnaies convertibles acceptées d'un commun accord par les deux parties contractantes, conformément aux lois et réglements en vigueur dans chaque pays en matière de change.

ARTICLE 7

(i) Chaque partie contractante s'engage à permettre l'organisation sur son territoire des centres commerciaux, des expositions permanentes ou temporaires, et à accorder à l'autre partie toutes l s facilités nécessaires à l'organisation de ces centres et exposition.

(ii) A condition que les règles et procedures relatives à l'admission temporaire dans chacun des deux pays soient observées, les deux parties contractantes s'engagent à exonérer des droits et taxes de douane.

(a) les echantillons des marchandises destinés exclusivement à la publicité et de la réclame ;

(b) les échantillons des marchandises destinés exclusivement à être exposés;

(c) le petit outillage destiné aux travaux de montage destands dans les expositions.

ARTICLE 8

(i) Pour l'application du présent Accord , il a été institué un Comité Mixte Cameroun-Nigéria. Cet organe ser chargé de suivre le développement des relations commerciales entre les deux parties conttractan de compléter les listes des produits annexees au présent Accord, d'en établir de ~~nou-prod~~ nouvelles en cas de besoin, d'examiner toute difficult née de l'application du présent Accord et de convenir des voies et moyens pouvant conduire au règlement de ces difficultés .

...../.....

85

(ii) Le Comité Mixte peut siéger sur convocation de l'une des parties contractantes ou lors des assises de la Commission Mixte Cameroun-Nigéria.

ARTICLE 9

Les droits et obligations découlant de tous accords ou de toutes conventions internationaux ou traités déjà conclus avec les pays ou organisations tiers ne seront pas affectés par l'application des dispositions du présent Accord.

ARTICLE 10

Les deux parties s'engagent à résoudre tout litige ou différent nés de l'application du présent Accord par voie de consultation et de négociation , y compris la recherche d'un équillibre mutuellement satisfaisant

ARTICLE 11

Le présent Accord sera valable pour une periode de deux ans renouveble par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties contractantes avec préavis de six mois.

(ii) En cas de dénonciation , les contrats conclus entre les personnes physiques ou morales des deux pays seront, jusqu'à réalisation complète, régis par les dispositions du présent Accord.

(iii) Le present Accord entrera en vigueur après l'échange des notes constatant l'accomplissement des formalités constitutionnelles de ratification propres à chaque partie contractante.

ARTICLE 12

Toute proposition de modification ou de révision du présent Accord fera l'objet d'une demande écrite adressée à l'autre partie par voie diplomatique.

ARICLE 13

L'application des disposition du présent Accord relève de la compétence des organes ci-dessous désignés :

(a) Ministère de l'Economie et du Plan pour le Gouvernement de la République unie du Cameroun.

(B) Federal Ministry of Commerce , pour le gouvernement de la République fédérale du Nigéria.

Fait à Lagos, le 13 Janvier 1982

en deux exemplaires originaux en français et en anglais les deux textes faisant également foi pour les parties contractantes.

Pour le gouvernement de la République unie du Cameroun

Pour le gouvernement de la République fédérale du Nigéria.

86

L I S T E " A "

Produits et bien pouvant être exportés de la République fédérale du Nigéria vers les pays étrangers.

1) Fèves de cacao
2) Noix de Kola et fruits
3) Caoutchouc
4) Palmistes
5) Fibres, graines et tourteaux de coton
6) Grains de café
7) Gomme arabique
8) Arachides, tourteaux d'arachides , noix d'acajou, noix de karité et autres,
9) Minerais et métal d'étain
10) Colombite
11) Zinc, Tungstène, plomb
12) Pétrole brut
13) Charbon
14) Tabac
15) Barre, poudre et pâte de cacao
16) peaux et cuirs
17) Bois scié
18) contreplaqué et bois de placege
19) Epices
20) Coir
21) Cigarettes et tabac traité
22) Textiles
23) Meubles en bois et en métal
24) Biscuits
25) Articles en émail, article en plastiques
26) Tôles ondulées et galvanisées
27) Allumettes
28) Savons, crèmes, produits de parfumerie et cosmétique
29) Chaussures et articles de maroquinerie
30) Pneumatiques et chambres à air
31) Fruits en bôite, en conserve ou séchés
32) Produits dérivés du pétrole et gaz liquéfié
33) Autres produits manufactures
34) Fers à béton
35) Tuyaux en PVC
36) Câbles en acier
37) Grillages et treillis métalliques
38) Treillis soudés
39) Câbles d'emballage du conton
40) Fournitures de bureau
41) Climatiseurs
42) Ventilateurs électriques
43) Articles de confection.

N.B. Les produits figurants sur cette liste sont soumis aux lois en vigueur dans le pays au moment de la signature de l'Accord.

...../5.....

L I S T E " B "

PRODUITS CAMEROUNAIS POUVANT ETRE EXPORTES AU NIGERIA.

Produits du régne animal.

Animaux vivants
Viandes
Ivoire brut et travaillé
Peaux et cuirs.

II. PRODUITS DU REGNE VEGETAL.

Bois ou grumes
Bananes fraîches
Ananas
Thé
Café
Cacao
Poivre

Noix et amandes de palmistes
Tabac de cape ou de coupe
Piments frais
Fruits frais, mangues, papayes, goyaves noix de kola
Graines de strophanyus
Avocats
Riz

III. PRODUITS MANUFACTURES: BOISSONS ET DENREES ALIMENTAIRES.

Huile de palme et huile de palmistes
Huile d'arachide
Cacao en masse
Beurre de cacao
Chocoltat
Pâtes alimentaires
Tourteaux de coton
Cigares et cigarettes
Viandes en conserve
Bières et boissons gazeuses.

IV. AUTRES PRODUITS MANUFACTURES.

Caoutchouc travaillé
Bois scié (toutes dimensions)
Conttreplagués
Panneaux cellulaires en bois
Postes é récepteurs
Articles en aluminium
Brosses à dents
Coton laine
Cotonnades teintées ou imprimées
Tissus synthétiques
Draps de lit
Matelas en épouge
Linge de toilette
Vétements
Fils en matières synthétiques, en acrylique ou en coton

Soutien - gorges, slips, gaines
Sous-vêtements, etc.
Vêtements en coyon
Aluminium (métal)
Tôles en aluminium
Cuves en aluminium
Ustensiles en aluminium
Haches, machettes
Tubes ou tuyaux en matières plastiques
Meubles en bois
Pulvérisateurs
Produits de l'artisanal traditionnel
Papier
Pâte à papier
Vêtements pour femmes et enfants
Chaussures
bicyclettes et vélos
Produits pour soin de la peau
Brouettes
Chambres à air peau
Engrais
Allumettes
Sucre raffine./.....

Annexe 2
Accord commercial entre le Cameroun et le Nigeria

Annexe 3
Tableau de bord de l'économie camerounaise.

Source Jeune Afrique 91, Rapport annuel sur l'état de l'Afrique, pp 237-241

Population 11 457 440 habitants en 1990

Accroissement annuel de la population 2,9 %

PNB 11,2 milliards de dollars en 1990

PIB 9,8 milliards dollars en 1989
7 milliards de dollars en 1982

Revenu par habitant 1000 dollars en 1990

Masse monétaire 761 milliards FCFA en 1989
863 milliards FCFA en 1985

Hausse des prix à la consommation 7 % en moyenne annuelle entre 1980 et 1988

Solde de la Balance commerciale
+483,7 millions de dollars en 1989
+490 millions de dollars en 1985

Solde de la Balance des paiements courants
-622 millions de dollars en 1989
-591 millions en 1986

Réserves en devises 80 millions de dollars fin 1989
132 millions fin 1985

Avoirs extérieurs nets -403 millions de dollars fin 1989
+412 millions fin 1985

Dette extérieure totale 5,2 milliards de dollars en 1990

Dette publique à Long Terme 4,3 milliards de dollars en 1990

Dette Commerciale à Court Terme 888 millions de dollars en 1990

Service de la dette à Long Terme 550 millions de dollars en 1990 contre 465 en 1989

Principales sources de devises (millions de dollars 1989)
Pétrole brut 905
Café 297
Cacao 183
Bois 169
Coton 117
Aide au developpement (versements nets) 284 (1988)

Importations produits alimentaires (millions de dollars en 1988) 171

Annexe 4
Evolution du PIB et du budget du Cameroun
(1973-1989, en milliards de FCFA)

Evolution du PIB du Cameroun
(en milliards de F CFA)

Années	PIB
1973	400,5
1974	492,6
1975	580,2
1976	657,2
1977	789,9
1978	968,1
1979	1135,4
1980	1356,2
1982	
1983	2618,1
1984	3195,0
1985	3838,9*
1986	4139,1*
1987	3769,9
1988	-
1989	3661,0

Evolution du Budget du Cameroun
(milliards de F CFA)

Exercice	Budget
1980/81	246
1981/82	310
1982/83	410
1983/84	520
1984/85	620
1985/86	740
1986/87	800
1987/88	650
1988/89	600
	600
1990/91	550

source: FMI-IFS
cités dans Etude et statistiques
de la BEAC n°180 Mars 1991 pp 68-69
* rectifiés

Annexe 5
Le Compte Hors-Budget.

LE COMPTE HORS-BUDGET

La montée en puissance de l'exploitation pétrolière à partir de 1976, suivie par le second choc énergétique de 1979, s'est traduite par un afflux de devises correspondant à la part de la production attribuée à la Société nationale des hydrocarbures et aux impôts payés par les compagnies pétrolières opérant au large des côtes camerounaises, à savoir essentiellement ELF-SEREPCA et PECTEN, la filiale américaine du groupe SHELL

Les règles de la zone franc font obligation aux pays membres, en contrepartie de la garantie de convertibilité du Franc CFA assurée par la Banque de France, de déposer au moins 65 % de leurs recettes en devises dans un compte d'opération géré par le Trésor français

Mais la volonté du président Ahidjo de conserver des avoirs en dollars plutôt qu'en francs français, d'éviter une trop grande « pétrolisation » de l'économie, mais aussi de disposer d'un « trésor de guerre » utilisable aussi bien pour financer des projets économiques que pour distribuer des prébendes aux fidèles, l'a amené à minorer, en ne tenant compte que de la part SNH, le montant officiel des exportations pétrolières, faisant ainsi apparaître de façon fictive un solde négatif de la balance commerciale ; ce solde restait déposé sur un compte spécial (*« escrow account »*) dans des banques extérieures. Par un compte hors-budget une partie de ces avoirs extérieurs était réinjectée dans des dépenses publiques au gré des nécessités et des choix présidentiels

L'arrivée au pouvoir de Paul Biya, et les attentes qu'elle a révélées, ont lancé dans le débat public la question du rapatriement des fonds déposés à l'étranger et de la disparition du compte hors-budget. La brutale baisse des recettes pétrolières a amené les autorités à une plus grande utilisation de la procédure du compte hors-budget et à une plus large publicité de ses usages C'est aussi le symptôme de la baisse des recettes budgétaires « classiques » et du rapatriement des avoirs extérieurs devenu indispensable

P DESSOUANE ET P VERRE

P.119

In : Politique Africaine n°22, juin 1986.

Annexe 6
"10.125 tonnes de riz saisies"
Extrait de Cameroon Tribune du 15 mars 1991.

10.125 tonnes de riz saisies

Pour une question de formalités, un bateau grec, en provenance du Pakistan, a dû décharg au port de Douala 10 125 tonnes de riz Ce riz, que le public s'apprêtait déjà à acheter aux enchères, n'est nullement un produit résultant de quelque fraude ni d'une quelconque contrebande. Il a été saisi tout simplement parce que le commandant du bateau n'avait pas l manifeste de sa cargaison

CAMEROON TRIBUNE
GRAND QUOTIDIEN D'INFORMATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES
16e année • N° 4846 • Vendredi 15 mars 1991 • 150 F

- ***Ni fraude douanière, ni contrebande.***
- ***Simple question de formalites.***

Des tonnes de riz abandonnées au port de Douala ? La nouvelle a circulé pendant des jours faisant état de fraude douanière et de contrebande Cela nous a rappelé ces importateurs véreux du jadis, abandonnaient leurs marchandises au port, faute de pouvoir payer les frais de dédouanement, ou ceux qui importaient des alcools et déclaraient de la tomate ou de l'eau minérale

Rien de tout cela cette fois-ci au port de Douala Il s'agissait d'un bateau grec, en provenance du Pakistan, transportant à son bord 10 125 (dix mille cent vingt cinq) tonnes de riz, soit 156 sacs appartenant à différents importateurs camerounais Le commandant du bateau n'a pas tout simplement présenté à temps le manifeste de cargaison

Le manifeste de cargaison est le document qui permet de connaître la nature et la quantité de la marchandise à bord d'un bateau, et même sa provenance Ce bateau flottant est entré dans nos eaux territoriales et a même accosté au port de Douala sans ce document important. Selon le chef du secteur des douanes Littoral-Ouest que nous avons rencontré au bureau principal des douanes, il ne s'agit pas d'une contrebande C'est une infraction certes réprimée par le code des douanes de l'UDEAC

Dans le jargon douanier, un bateau flottant est un bateau transportant de la marchandise et qui recherche acquéreur au fur et à mesure qu'il avance C'est le cas de ce bateau qui est parti du Pakistan comme nous l'avons dit, et qui était supposé s'arrêter à Cotonou au Bénin Les commerçants béninois n'ayant plus voulu de cette marchandise le bateau a continué sa route jusqu'à mouiller au port de Douala le jeudi, 07 mars 1991

Des importateurs camerounais ayant été intéressés entre-temps par la marchandise que transportait le bateau, pour ne pas immobiliser longtemps un bateau étranger, les responsables de la douane camerounaise sont entrés en contact avec le transitaire, la SOCOPAO pour vérifier si oui ou non ce bateau détenait un manifeste de cargaison Ce manifeste n'a été présenté à la douane camerounaise que le mercredi, 13 mars 1991 au matin

Selon d'autres sources, ce bateau ne pouvait pas attendre son manifeste à la bouée de base C'est-à-dire à l'embouchure Il y avait un problème de tirant d'eau et le bateau trop chargé, ne pouvait donc pas attendre C'est pour cela qu'il a préféré pénétrer dans le port et décharger sa cargaison Quitte à payer les pénalités qui s'en suivraient Beaucoup de nos compatriotes s'apprêtaient déjà à assister à la vente aux enchères publiques au port de Douala Ce sera pour une autre occasion

KAMJE TEGUIA

95

Annexe 7

Lettre du MINEP du 18/12/1975 à un opérateur privé, relative à une importation de riz.

N° _____/L/MINEP/DC

16 DEC 1976

Objet : Importation de riz.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que soucieux de préserver l'intérêt de toutes les parties concernées par la production et la commercialisation du riz, le Ministère de l'Economie et du Plan vous a délivré une autorisation d'importation de riz après avoir obtenu un engagement ferme et une déclaration sur l'honneur de votre part, d'acheter 1 000 (mille) tonnes de riz à la SEMRY.

Il ressort des investigations que nos Services ont menées, que vous avez réalisé l'importation du quota qui vous a été attribué alors que vous n'avez pas respecté les engagements que vous avez pris en ce qui concerne la SEMRY.

Ainsi, de l'état d'enlèvement arrêté au 14 décembre 1976, il ressort que vous restez encore devoir enlever à la SEMRY, 752 tonnes sur 1 000 tonnes.

Je voudrais, par la présente, attirer de la manière la plus forte, votre attention sur la nécessité pour vous, d'enlever dans les trois mois qui viennent, le quota de riz qui vous est attribué à la SEMRY ; faute de quoi, vous vous exposez et cela sans appel, aux sanctions suivantes :

.../...

97

1°- retrait de votre Maison du C.T.R.I.,

2°- suppression des Autorisations d'Importation de riz au profit de votre Maison et,

3°- suspension de toutes autres possibilités d'importation d'autres produits pour votre Maison.

Je vous demande de me faire connaître sous huitaine, les dispositions que vous aurez prises pour respecter vos engagements ; passé ce délai, je commencerai à appliquer les sanctions ci-dessus.

En tout état de cause, j'ai prévu une Réunion à la Direction du Commerce le 20 ou 21 décembre 1976 et à laquelle vous êtes prié d'assister.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération./-

Copies :
- P.M.
- MINAGRI
- D.G. SEMRY.

YOUSSOUF BADOUDA

98

Annexe 8
Lettre du Ministre du Commerce et de l'Industrie (12.02.1986) au Directeur Général de la SEMRY, relative à la commercialisation du riz.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix — Travail — Patrie

MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace — Work — Fatherland

MINISTRY OF TRADE
AND INDUSTRY

Réf. : V/L n° 86/SD/01
Ref n° 203/DN/NSR

Yaoundé, le 12 FEV. 1985

Objet : Commercialisation du riz.-
Subject

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
The Minister of Trade and Industry

N° [illegible] /L/MINCI/DCE/A.-

a M Monsieur Le Directeur Général de la Société
to d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture
de YAGOUA (SEMRY)
B.P. 46

YAGOUA

Monsieur Le Directeur Général,

En accusant réception de votre lettre dont la référence et l'objet sont rappelés en marge,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les stocks de riz actuellement disponibles dans votre unité seront enlevés dans le cadre de l'application de la politique de jumelage instituée par le Département.

Au cas où vos stocks deviendraient importants, il vous appartiendra soit d'exporter le surplus de la production, soit de laisser aux commerçants intéressés la possibilité de le faire.

Dans cet ordre d'idées, je vous [illegible] d'autoriser les Etablissements [illegible] à exporter les [illegible] de la SEMRY.

Veuillez agréer, Monsieur Le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée./-

DGA | AG | CE | CEI
001285 | 20 FEV 1985

100

Annexe 9
Lettre du Ministre du Commerce et de l'Industrie au Directeur Général de la SEMRY, autorisant l'importation de riz vers le Nigeria et le Tchad.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix — Travail — Patrie

MNISTERE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace — Work — Fatherland

MINISTRY OF TRADE AND INDUSTRY

Réf. : _____
Ref

Yaoundé, le _____
the

Objet : _____
Subject

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
The Minister of Trade and Industry

N° 2818 /MINCI DCE.to

à Monsieur le Directeur Général de la SEMRY
BP. 46 - YAGOUA -

Monsieur le Directeur Général,

Suite a votre lettre du 13 mai 1986,

J'ai l'honneur de vous autoriser a exporter sur le Nigéria et le Tchad, des quantités de riz ci-après :

- riz marchand..... 8.000 tonnes
- Brisures supérieures..... 12.000 tonnes
- Brisures industrielles..... 10.000 tonnes

Vous voudrez bien vous conformer aux formalités administratives en matière de douane et de change.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma consideration distinguée ./-

102

Annexe 10
Arrêté n°320 du 04/06/1990
portant création d'un comité interministériel pour la mise en place et le suivi des marchés frontaliers des produits vivriers, de l'élevage et de la pêche.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

ARRETE N° 320 /CAB/PR DU 04 JUIN 1990

PORTANT CREATION D'UN COMITE INTERMINISTERIEL POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DES MARCHES FRONTALIERS DES PRODUITS VIVRIERS, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution;

VU le Décret n°88/772 du 16 mai 1988 portant organisation du Gouvernement, modifié par celui n°89/674 du 13 avril 1989;

VU le Décret n°88/774 du 16 mai 1988 nommant les Membres du Gouvernement, ensemble ses divers modificatifs.

ARRETE :

ARTICLE 1er.- Il est créé un Comité Interministériel en abrégé : Comité, chargé d'aider le Gouvernement à définir et à mettre en oeuvre le programme des marchés frontaliers de produits vivriers, de l'élevage et de la pêche.

ARTICLE 2.- Le Comité, placé sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture, est chargé:

- d'identifier les sites d'implantation des marchés frontaliers

- de susciter les études et les programmes d'actions nécessaires au fonctionnement des marchés frontaliers;

- de coordonner a cette fin les actions des différents intervenants·

- d'assurer le suivi de l'application des plans d'actions mis en oeuvre par le Gouvernement.

ARTICLE 3.-

1) Le Comité comprend des membres permanents et des membres ad hoc.

a) des membres permanents.

- 1 représentant de la Présidence de la République I Président
- 1 representant du Ministre de l'Agriculture I Membre
- 1 representant du Ministre du Développement Industriel et Commercial I Membre

/...

BEST AVAILABLE COPY

-1 représentant du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire I Membre

-1 représentant du Ministre des Finances I Membre

-1 représentant du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales I Membre

-1 représentant du Ministre de l'Administration Territoriale I Membre

le Directeur de l'entretien routier au Ministère des Travaux Publics et des Transports ou son représentant I Membre

le Directeur de la construction au Ministère des Travaux Publics et des Transports ou son représentant I Membre

b) et des membres ad hoc:

- 1 représentant de la Chambre de Commerce I Membre
- 1 représentant de la Commune concernée I Membre
- les représentants des administrations concernées territorialement compétentes
- toute personne concernée par les questions inscrites à l'ordre du jour.

2) Les membres du Comité sont nommés par arrêté du Président de la République

ARTICLE 4.-

Le Comité se réunit chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

ARTICLE 5.-

La fonction de membre du Comité est gratuite. Toutefois, les frais de séjour et de transport des membres occasionnés dans l'exercice de leurs fonctions sont pris en charge par leurs administrations respectives.

ARTICLE 6.-

Le Ministre de l'Agriculture, le Ministre du Developpement Industriel et Commercial, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, le Ministre des Finances, le Ministre de l'Administration Territoriale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./-

FAIT A YAOUNDE, LE 04 JUIN 1990

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Paul BIYA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN — PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

BEST AVAILABLE COPY

Annexe 11
Types de déclarations utilisées dans le système des douanes du Cameroun.

4.3 Liste des types de declaration et documents

TYDEC.DO

La liste des types de declaration utilisees dans le systeme informatique des douanes du Cameroun est presentee ci-dessous :

Code	Type declaration
D0	Manifeste
D1	Acquit d'importation temporaire
D3	Mise a la consommation
D4	Transbordement a destination d'un port UDEAC
D5	Transbordement vers un port hors UDEAC
D6	Exportation simple
D8	Reexportation suite admission temporaire
D10	Entree en entrepot public
D11	Entree en entrepot fictif
D12	Reexportation suite a D 15
D13	T6 Bis Import
D14	T6 Bis Export
D15	Transport vers un autre bureau (Transit)
D16	Transit simplifie (D15 bis)
D17	Transit direct (D15 ter)
D18	Admission temporaire normale
D21	Marchandises soumises a la Taxe Interieure a la Production (T.I.P) U1
D22	Marchandises soumises a la Taxe Unique (T.U) Production UDEAC
D23	Marchandises soumises a la Taxe Unique (T.U) Production locale
D24	Expedition par mer vers un port UDEAC de marchandises sous douane
D25	Reexportation en suite d'entrepot
D26	Expedition par cabotage vers un port UDEAC de marchandises non soumises a des taxes interieures
D27	Expedition par cabotage vers un port UDEAC de marchandises prises a la consommation et soumises a des taxes interieures
D28	Admission temporaire speciale (D18 bis)
D30	Entrepot, cession de proprieta ou changement de magasin
D41	Permis d'examiner ou d'echantillonner
D43	Engagement a produire un document ou accomplir une formalite.

D43 Apurement D18 ou D28

BEST AVAILABLE COPY

Annexe n°12
Circulaire n° 023/MINFI/DD du 4/07/1991 relative à l'utilisation du régime des entrepôts fictifs.

CAMEROON — PEACE-WORK FATHERLAND

REPUBLIC OF CAMEROON

F5 '391/ 12/9/91

MINISTRY OF FINANCES

CIRCULAIRE N° 023/MINFI/DD

04 JUIL 1991

Objet : Utilisation du régime de Entrepôts fictifs.-

Il m'a été donné de constater que les instructions relatives à la gestion des entrepôts fictifs contenues dans mes différentes circulaires et notes de service antérieures n'ont pas été scrupuleusement suivies et mises en pratique, ce qui a favorisé ces derniers temps un regain de fraude dans les opérations de dédouanement des marchandises placées en entrepôt fictif.

En confirmant les instructions précédemment données, la présente circulaire a pour objet :

- de préciser certaines conditions d'utilisation des entrepôts fictifs ,

- et de rappeler les mesures relatives aux contrôles que le Service est appelé à effectuer.

CONDITIONS D'UTILISATION DU REGIME

Les entrepôts fictifs qui restent toujours le régime économique privilégié destiné à assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur par un stockage prolongé de biens et denrées nécessaires doivent pour leur bonne gestion faire l'objet d'un contrôle permanent.

A ce titre, un double impératif s'impose tant pour le Service que pour les usagers, à savoir :

- le suivi régulier des stocks comptables et financiers ;

- et la liquidation à temps des droits et taxes dus au Trésor.

Ces impératifs semblent cependant avoir été perdus de vue. Pour limiter les risques que le Trésor peut encourir dans ces opérations

BEST AVAILABLE COPY

et pour aider les usagers à mieux organiser la gestion de leurs entrepôts, en plus des conditions reprises dans mes notes précédentes, l'utilisation du régime de l'entrepôt fictif est désormais soumis au respect des prescriptions suivantes :

1°) Les marchandises importées pour être placées en entrepôt fictif seront obligatoirement passibles du paiement immédiat des droits et taxes de douane dans la proportion de un tiers de leur valeur.

Cette disposition ne s'applique pas aux produits pétroliers, aux engins de travaux publics, aux produits chimiques et aux engrais.

2°) Les moratoires exceptionnellement accordés par le Ministre des Finances feront l'objet d'une souscription obligatoire de la caution bancaire garantissant le paiement à terme échu des sommes dues au Trésor.

Les responsables des Services des Douanes veilleront particulièrement à la présentation de cette caution avant la signature des bons à enlever.

II SUIVI ET CONTROLE DES ENTREPOTS FICTIFS

Les contrôles susnommés prescrits par la réglementation seront rendus beaucoup plus réguliers. Le suivi et le contrôle des opérations de dédouanement dans les entrepôts fictifs seront par conséquent assurés à deux niveaux :

a) Le Chef de Secteur et les Chefs de Bureaux compétents veilleront au suivi quotidien des entrepôts,

- en prescrivant des visites effectives des marchandises dont les entrées et les sorties seront faites en présence des inspecteurs des Douanes

- en effectuant des contrôles mensuels des stocks par établissement des comptes d'entrepôts

- en s'assurant du respect strict de l'obligation pour les usagers de souscrire les cautions bancaires requises pour les déclarations DII et éventuellement les moratoires.

BEST AVAILABLE COPY.

- en faisant vérifier par les Inspecteurs de Visite l'authenticité des cautions bancaires auprès des Etablissements financiers, avant la délivrance des bons à entreposer.

- en procédant impérativement à la liquidation d'office des droits et taxes de douane dûs lorsque le délai de séjour des marchandises est échu.

Le Chef de Secteur est tenu de présenter chaque trimestre au Directeur des Douanes la situation détaillée de tous les comptes d'entrepôts ainsi qu'un rapport de visites effectuées par ses Services dans les entrepôts et contenant les justifications des mainlevées de caution délivrées par les Chefs de Bureaux.

b) Au niveau de la Direction des Douanes, la Brigade Nationale des Enquêtes et des Recherches devra impérativement effectuer dans les entrepôts un contrôle exhaustif annuel selon un planning établi à cet effet par le Directeur des Douanes. Dans tous les cas, un inventaire de stocks doit être fait en fin de chaque exercice fiscal.

Les copies des procès-verbaux de ces contrôles seront adressées aux Chefs de Bureaux compétents pour leur faciliter l'apurement des comptes d'entrepôts.

A l'issue de ces contrôles, le Directeur des Douanes adressera au Cabinet du Ministre un rapport circonstancié des vérifications effectuées au cours de l'exercice.

Je tiens à rappeler que toute mauvaise utilisation du régime de l'entrepôt doit être sévèrement sanctionnée.

Nonobstant les sanctions prévues par la réglementation douanière, le retrait de l'agrément d'entrepositaire sera prononcé par le Directeur, sans préjudice des autres sanctions, dans tous les cas :

- de sorties frauduleuses des marchandises constatées par le Service,

BEST AVAILABLE COPY

- de substitution de marchandises

- de détournement de destination

- et de manipulations non autorisées.

Le Directeur des Douanes est chargé de veiller à l'observation stricte par ses Services des instructions contenues dans la présente circulaire et de me tenir régulièrement informé des difficultés d'application éventuellement rencontrées.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
LE MINISTRE
MINISTERE DES FINANCES

Justin NDIKONO

BEST AVAILABLE COPY

111

Annexe n° 13
Circulaire n° 567/MINFI/DD du 2/11/1992 modifiant et complétant les dispositions de la circulaire du 4/07/1991.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

UNITED REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

CIRCULAIRE N° 567 /MINFI/DD

MODIFIANT ET COMPLETANT LES DISPOSITIONS DE LA CIRCULAIRE N° 23/MINFI/DD DU 04 JUILLET 1991.

Objet : Utilisation du régime de l'entrepôt fictif.

Il m'a été donné de constater que les entrepositaires ne respectent pas strictement les instructions contenues dans ma circulaire susvisée et tendant à assainir la gestion des entrepôts fictifs et à sauvegarder les intérêts du Trésor.

Ainsi, des marchandises en entrepôt fictif continuent à sortir frauduleusement sans paiement préalable des droits et taxes dûs, ce qui prive le Trésor Public d'importantes ressources.

Face à la tendance persistante de certains importateurs à évoluer en marge de la règlementation en vigueur , j'ai décidé d'exclure du champ du régime de l'entrepôt fictif, les marchandises ci-après, considérées comme sensibles :

- les alcools et les tabacs ;
- les produits de la parfumerie ;
- les produits alimentaires : riz, farine, sardine, huiles ;
- les effets d'habillement, les tissus, les chaussures et la friperie ;

- les matériaux de construction ;
- les pièces détachées de véhicules et d'engin, les véhicules à deux roues ;
- les produits congelés ou surgelés ;
- les produits pharmaceutiques.

Les dispositions antérieures sont maintenues pour les autres marchandises admises en entrepôt fictif. Celles-ci demeurent notamment soumises au paiement obligatoire et immédiat des droits et taxes de douane dans la proportion d'un tiers de leur valeur CAF, à l'exception des produits pétroliers, des engins de travaux publics, des véhicules des produits chimiques et des engrais.

Par ailleurs, un plafonnement en fonction du montant de la soumission cautionnée sera introduit dans le système PAGODE afin d'éviter les cautions bancaires fantaisistes.

Toutes les dispositions prévues par ma note circulaire n° 023/MINFI/DD du 04 Juillet 1991 non expréssement modifiées par la présente circulaire restent en vigueur.

Le Directeur des Douanes est chargé de veiller à l'observation stricte par ses Services des instructions contenues dans la présente circulaire et de me tenir régulièrement informé des difficultés éventuellement rencontrées.-

02 NOV 1992

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
LE MINISTRE
MINISTERE DES FINANCES

Justin NDIORO

114